

NUMÉRO SPÉCIAL

La revue française de Généalogie



Trouver **DES COUSINS** inconnus ou perdus de vue

- ▶ Les données en ligne de moins de 100 ans
- ▶ La généalogie descendante pas à pas
- ▶ Les documents d'archives à consulter
- ▶ Les réseaux sociaux à la rescousse

 martin média

L 17663 - 63 H - F: 9,90 € - RD



CAN 16,50 \$ cad

Votre histoire

Avec des archives et bases de données en ligne en abondance, avec un nombre croissant d'instruments de recherche établis pour guider nos démarches en salle d'archives, il est devenu plus facile de remonter un arbre généalogique. Sans minimiser les blocages ou les retards de mise en ligne, chaque généalogiste peut en un temps record atteindre – s'il est possible de l'envisager ainsi – son plus ancien ancêtre et répondre à l'éternelle question du curieux : « *jusqu'à quand es-tu remonté ?* ».

Nous en oublierions presque la période contemporaine, l'intérêt de travailler une histoire familiale récente pour la transmettre aux générations futures. Et c'est malheureusement lorsqu'un parent ou un voisin ancien disparaît que nous nous en rendons compte, à regret. Cette démarche est pourtant essentielle pour collecter des photos anciennes, consigner des anecdotes et informations-clés, dépasser des secrets de famille... La tâche n'est pas forcément aisée, entre archives non communicables et réticences possibles de nos cousins et anciens à dévoiler des tranches de vie, parfois refoulées. De telles recherches requièrent une approche totalement différente.

Comment procéder ? Fort de son expérience, Tony Neulat a conçu ce guide inédit qui décrit, pas à pas, la démarche à adopter. Agrémenté de nombreux cas concrets et schémas explicatifs, il livre toutes sortes d'astuces et passe en revue la large panoplie des outils à la disposition du généalogiste. Vous pouvez ainsi partir – tout en restant chez vous ! – à la découverte de vos cousins inconnus ou perdus de vue et vous lancer dans une aventure quasiment impossible il y a dix ans à peine.



Charles Hervis
Rédacteur en chef
@CharlesHervis

POUR NOUS CONTACTER

Rédaction 18 rue d'Hauteville, 75010 Paris

Administration, abonnements, commandes

10 av. Victor-Hugo, CS 60051, 55800 Revigny-sur-Ornain
Tél. 03 29 70 56 33 • Fax : 03 29 70 57 44
rfg@martinmedia.fr • www.rfgenealogie.com

 RFGenealogie

Fondateur René-Louis Martin **Directeur de publication** Arnaud Habrant **Rédacteur en chef** Charles Hervis **Conseiller à la rédaction** Jean-Louis Beaucarnot **Correctrice** Emmanuelle Dechargé **PAO** Carole Battaini **Couverture** ©Lux-in-Fine/Leemage. **Responsable marketing-partenariat** Sabrina Seghir **Publicité** Anat Régie : tél. 01 43 12 38 15, directrice de publicité : Marie Ughetto, courriel : m.ughetto@anatregie.fr •

La Revue française de Généalogie est éditée par MARTIN MEDIA SAS au capital de 153 000 € - 55800 Revigny-sur-Ornain • Les auteurs expriment dans la revue les opinions qui leur sont propres en toute liberté et sous leur responsabilité • Les manuscrits ne sont pas rendus • Tous droits de reproduction (même partielle) et de traduction réservés. © février 2022 • Commission paritaire 0123K 82575 • N°ISSN 0222-6782 • N° ISBN : 978-2-35058-391-4 • Dépôt légal à parution • Corlet Roto - Ambrières-les-Vallées (53). Imprimé en France / Printed in France • Origine du papier : Lanaken (Belgique). Taux de fibres recyclées : 0 %. Papier issu de forêts gérées durablement, certifié PEFC. Eutrophisation : 18 g / T.



L'auteur

Généalogiste depuis l'âge de 12 ans, auteur, formateur et conférencier, **Tony Neulat** bénéficie d'une solide connaissance historique et généalogique dont il témoigne dans ses publications depuis 2009, en particulier dans *La Revue française de Généalogie*.

Ses domaines de prédilection : recherches à l'étranger, généalogie contemporaine, généalogie génétique, presse ancienne, Gallica et RetroNews. ■

Trouver DES COUSINS inconnus ou perdus de vue

Les premiers pas	9
Les écueils qui vous attendent	10
Les caps de 75 et 100 ans : des barrières surmontables	12
Interrogez les anciens	14
Comment entrer en contact avec un inconnu ?	17
Exploitez les bases de données généalogiques	20
Pratiquez le saute-mouton	22
Interrogez les annuaires	23
Mort ou vif ? Le fichier de l'INSEE à la rescousse	24
Les bases de défunts	26
Pensez aux avis de décès	28
Parcourez la presse	30
Demandez un acte en ligne	33
Cas pratique : retrouver une cousine perdue de vue	34

Retour aux sources	37
Vive les mentions marginales !	38
Parcourez les recensements	40
N'oubliez pas les registres matricules	42
Pistez un contemporain grâce aux listes électorales	44
Exhumez les archives funéraires	45
Compulsez les tables des successions et absences	46
Pensez aux dossiers de naturalisation	48
Comment jongler d'une source à l'autre ?	51



Les réseaux sociaux	53
Quel réseau social dans quel cas ?	54
Le « hot reading » et le « working wall »	56
Comment cartographier des réseaux ?	58
Facebook : le réseau social incontournable	60
Copains d'avant : une alternative souvent précieuse	64
Twitter : quand les gazouillis en disent long	66
LinkedIn : le réseau professionnel de référence	67
Et pourquoi pas Viadeo ?	69
Les répertoires d'entreprises et de dirigeants	70
Google : astuces pour affiner vos recherches	74
Découvrez des cousins grâce aux tests ADN	75
Cas pratique : reconstituer une descendance contemporaine	78
Le plus beau reste à découvrir	82

vosre liste d'investigation

Sources disponibles pour mener des recherches généalogiques

Type de source	Source	Période accessible (en 2021)	Renseignements sur			
			Filiation	Conjoint	Enfants	Naissance
Personne	Anciens de la famille (mémoire + papiers)	Depuis la fin du XIX ^e s.	✓	✓	✓	✓
Base de données	Bases généalogiques (Geneanet, Filae, MyHeritage)	Toute période	✓	✓	✓	✓ (souvent masqué)
	Annuaire	Personnes vivantes				
	Répertoires d'entreprises et dirigeants	Depuis 1999		✓ (si femme)		✓
	Fichier des décès de l'INSEE	Décès de 1970 à 2021				✓
	Bases de défunts	Depuis la fin du XIX ^e s.				✓
	Avis de décès en ligne	Depuis 2010 (voire 2005)				✓ (approximative)
Archives	Presse ancienne	Avant 1951	✓	✓	✓	✓
	Acte de décès	Toute période	✓	✓	✓	✓
	Acte de naissance	Avant 1946	✓	✓		✓
	Acte de mariage	Avant 1946	✓	✓		✓
	Recensements	Avant 1946	✓ (si enfant)	✓	✓	✓
	Matricules militaires	Avant 1971	✓			✓
	Listes électorales	Avant 1971				✓
	Archives funéraires	Avant 1971		✓ (si femme)		✓
	Tables de successions et absences	Avant 1971		✓	✓	✓
	Dossiers de naturalisation	Avant 1971	✓	✓	✓	✓
Réseau social	Facebook	Personnes nées entre 1945 et 2010	✓	✓	✓	✓
	Copains d'avant	Personnes nées entre 1950 et 1980		✓ (si femme)	✓ (nombre)	✓
	Twitter	Personnes nées entre 1960 et 2010				
	LinkedIn	Personnes nées entre 1955 et 2005		✓ (si femme)		✓ (via diplômes)
	Viadeo	Personnes nées entre 1960 et 1990		✓ (si femme)		✓ (via diplômes)
Généétique	Test ADN	Personnes vivantes	✓	✓	✓	✓



Renseignement très souvent fourni

Renseignements sur				Limites	Pages
Mariage	Décès	Coordonnées à un instant t	Coordonnées récentes		
✓	✓	✓	✓	Dates parfois approximatives	14
✓ (souvent masqué)	✓ (souvent masqué)		✓	Données récentes généralement masquées	20
			✓	Part des personnes sur liste rouge	23
		✓	✓	Non exhaustif : ne concerne que certains profils de personnes	70
	✓	✓		Lacunes possibles pour les personnes nées à l'étranger ou dans d'anciennes colonies	24
	✓	✓		Connaissance du lieu exact souvent requise	26
	✓	✓		1 chance sur 2 ou 3 de trouver seulement décès très récents	28
✓	✓	✓		Non exhaustif : toute la population n'est pas citée dans le journal	30
	✓	✓	✓		38
✓	✓			Certaines informations fournies grâce aux mentions marginales, parfois omises	38
✓		✓			38
✓	✓	✓		Dates de décès et mariage estimables si l'événement survient entre 2 recensements	40
	✓	✓		Seuls les registres des hommes nés il y a 120 ans sont en ligne	42
	✓ (si rayé des listes)	✓		Peu de listes en ligne et beaucoup de lacunes. Seulement les hommes avant 1944	44
	✓	✓		Peu de registres en ligne	45
	✓	✓		Peu de registres en ligne	46
✓		✓		Ne concernent que les personnes d'origine étrangère	48
✓		✓	✓	Niveau de détails fonction du profil	60
		✓	✓	Niveau de détails fonction du profil	64
		✓	✓	Données individuelles pauvres mais parfois utiles pour confirmer l'identité d'une personne	66
		✓	✓	Niveau de détails fonction du profil	67
		✓	✓	Niveau de détails fonction du profil	69
			✓	Faible part de la population concernée Taux de réponse faible des cousins contactés	75

✓ Renseignement parfois fourni

ressources par période

Ressources pour retrouver une personne selon sa période de vie

Née	Décédée					
	~ 1920	~ 1945-51	~ 1970-71	~ 1995	~ 2010	Vivante
~ 1945-51	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille
	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques
			Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	
	Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	
	Presse ancienne					Presse ancienne
	Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	
	Acte de naissance	Acte de naissance	Acte de naissance	Acte de naissance	Acte de naissance	Acte de naissance
	Acte de mariage					
	Recensements < 46	Recensements < 46	Recensements < 46	Recensements < 46	Recensements < 46	Recensements < 46
	Listes électorales < 71	Listes électorales < 71	Listes électorales < 71	Listes électorales < 71	Listes électorales < 71	Listes électorales < 71
	Registre matricule (H)	Registre matricule (H)	Registre matricule (H)	Registre matricule (H)	Registre matricule (H)	Registre matricule (H)
	Tables de successions	Archives funéraires				
	Archives funéraires					
	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation
				Répertoires entreprises	Répertoires entreprises	Annuaire
					Répertoires entreprises	
					Test ADN	
~ 1970-71		Famille	Famille	Famille	Famille	Famille
		Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques
			Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	
		Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	
		Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	
		Tables de successions				
		Archives funéraires				
		Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation	Dossier naturalisation
				Répertoires entreprises	Répertoires entreprises	Annuaire
						Répertoires entreprises
						Facebook
						Copains d'avant
						Twitter
						LinkedIn
						Viadeo
					Test ADN	
~ 1995			Famille	Famille	Famille	Famille
			Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques
					Avis de décès	
			Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	
			Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	
			Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	
			Acte de naissance			
						Annuaire
				Répertoires entreprises	Répertoires entreprises	Répertoires entreprises
						Facebook
						Copains d'avant
						Twitter
						LinkedIn
						Viadeo
						Test ADN
~ 2010			Famille	Famille	Famille	Famille
			Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques
					Avis de décès	
			Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	Fichier décès INSEE	
			Bases de défunts	Bases de défunts	Bases de défunts	
			Acte de décès	Acte de décès	Acte de décès	
						Annuaire
				Répertoires entreprises	Répertoires entreprises	Répertoires entreprises
						Facebook
						Twitter
						LinkedIn
						Test ADN
				Famille	Famille	Famille
				Bases généalogiques	Bases généalogiques	Bases généalogiques
				Avis de décès		
			Bases de défunts			
			Acte de décès			

Légende

Base de données en ligne ou recherche par mot-clé

Registre en ligne à parcourir

Ressources accessible, mais pas en ligne



Les premiers pas

Les écueils qui vous attendent	10
Les caps de 75 et 100 ans : des barrières surmontables	12
Interrogez les anciens.....	14
Comment entrer en contact avec un inconnu ?	17
Exploitez les bases de données généalogiques	20
Pratiquez le saute-mouton.....	22
Interrogez les annuaires.....	23
Mort ou vif ? Le fichier de l'INSEE à la rescousse	24
Les bases de défunts	26
Pensez aux avis de décès	28
Parcourez la presse.....	30
Demandez un acte en ligne	33
Cas pratique : retrouver une cousine perdue de vue	34

Les écueils qui vous attendent

La quête de ses cousins constitue une belle aventure humaine, pleine de surprises... et de difficultés. Parce qu'un généalogiste averti en vaut deux, voici un tour d'horizon des principaux obstacles qui jalonnent votre parcours, ainsi que quelques pistes pour les surmonter ou les contourner.

Avec le développement des réseaux sociaux et des démarches en ligne, tel le Petit Poucet, nous semons une partie de notre identité et de notre activité sur le Web. Cet ensemble de données, une fois amalgamées, définissent notre trace numérique, qui peut se révéler sensible entre de mauvaises mains, mais bien utile pour le généalogiste à la recherche de ses contemporains. Mais dans certains cas, le chercheur bute sur une absence de trace ou une série d'écueils, qu'il devra savoir déjouer.

Le mur des 100 ans

Paradoxalement, il est plus difficile d'accéder aux registres contemporains qu'anciens. En effet, pour des questions de communicabilité des registres et de respect de la vie privée, les registres de moins de 100 ans sont rarement en ligne. D'où cette fâcheuse impression de barrière des 100 ans qui nous empêche de prolonger les branches de notre arbre généalogique à

Comment franchir le mur des 100 ans ?
© Tony Neulat, d'après une œuvre de Banksy.

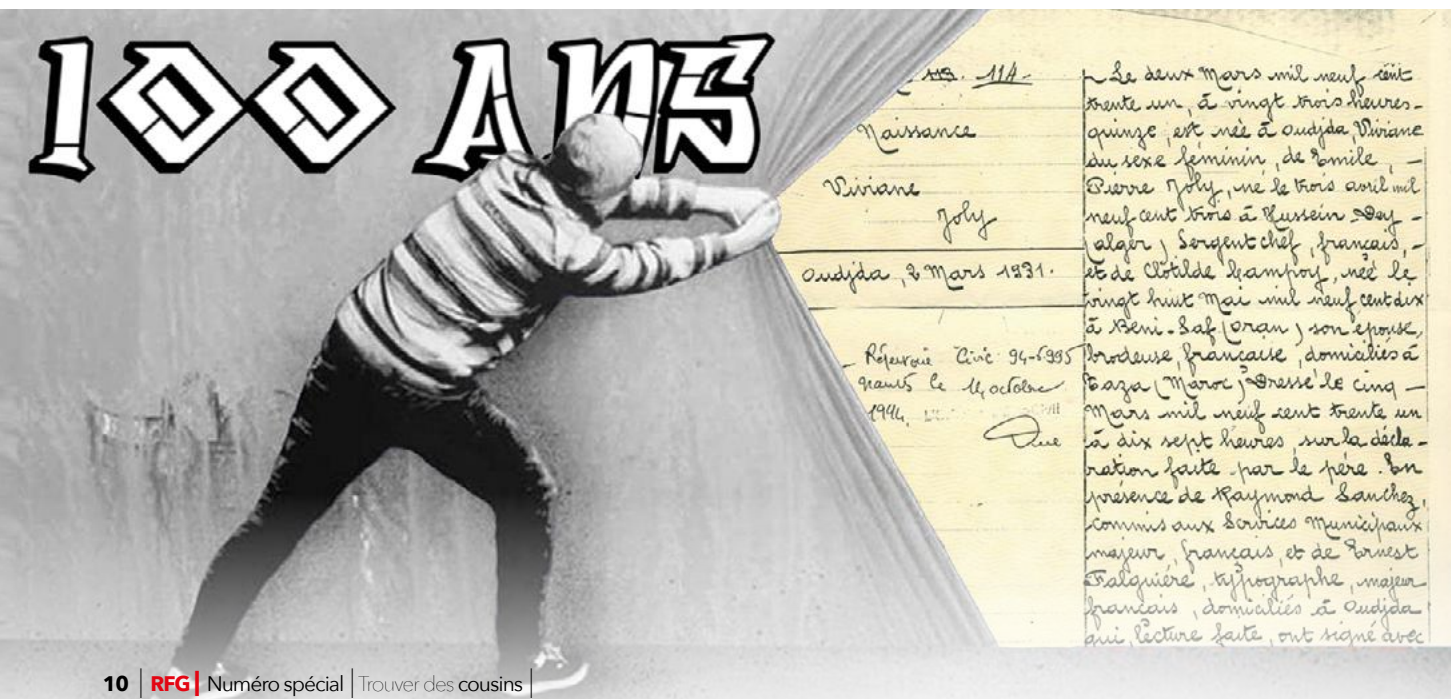
une période contemporaine. Néanmoins, cette barrière n'est ni aussi monolithique ni aussi insurmontable qu'elle n'y paraît comme nous le verrons à la page 12. Un certain nombre de registres récents, tels que les recensements de population et les tables de successions et absences, peuvent être consultés en ligne. Ils sont abordés dans la deuxième partie de ce guide.

Le point noir des listes rouges

Lorsque l'on recherche une personne, le premier réflexe naturel est d'interroger l'annuaire, et en particulier, les Pages blanches. Hélas, nombre de Français, agacés par le démarchage intempestif, ou simplement pour rester fidèle à l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés », figurent sur liste rouge. Dans ce cas, il peut être utile de se tourner vers d'autres annuaires en ligne (cf. p. 23) ou vers les réseaux sociaux, abordés dans la troisième partie de cet ouvrage.

L'absence de résultats

Si malgré vos recherches tous azimuts sur Internet (bases nominatives, annuaires, réseaux sociaux, etc.), la personne recherchée reste introuvable, pensez à élargir votre recherche à son cercle familial. Faire un pas de côté, pratiquer le « saute-mouton » (cf. p. 22), exploiter de nouvelles sources en ligne peut vous permettre de sortir de l'impasse.



L'abondance de résultats

Pour peu que le patronyme soit courant, que le prénom soit populaire, voire les deux, vous serez instantanément submergé par une multitude de résultats. Sans parler des patronymes qui sont également des prénoms ou des noms communs !

Dès lors, vous pouvez adopter plusieurs approches complémentaires :

- ciblez votre recherche sur un proche de l'intéressé dont le nom et/ou prénom est plus rare ;
- privilégiez les bases qui comportent le plus d'informations individuelles et qui permettent ainsi d'affiner la recherche, voire d'identifier à coup sûr la personne étudiée ;
- combinez plusieurs critères de recherche pour limiter le nombre de résultats : lieux (de naissance, d'étude, de domicile, etc.), dates (de naissance, de mariage, d'études, etc.), nom du conjoint, profession, entreprise, établissement scolaire, etc.

L'enjeu est alors d'identifier le sujet de votre enquête parmi de nombreux homonymes. C'est en croisant les informations de différentes pages Internet que vous pourrez lever toute ambiguïté. En particulier, les réseaux sociaux, abordés dans la troisième partie de ce guide, sont précieux à cet égard. En effet, l'analyse des connaissances et connexions (notamment familiales) de votre cousin supposé vous permettra d'infirmer ou confirmer votre hypothèse.

Les fausses pistes et les impasses

Quoi de plus rageant que d'identifier une piste, de tirer ce fil dans l'espoir d'accéder à toute la pelote et de se retrouver dans une impasse ! Malheureusement, cette situation se présente souvent, à plusieurs niveaux dans la démarche : lorsque la personne identifiée s'avère a posteriori un homonyme sans aucun lien avec vous, lorsque vous déployez des trésors d'ingéniosité pour retrouver une personne susceptible de vous renseigner et qu'elle ne sait rien, lorsque vous avez enfin retrouvé les coordonnées du cousin perdu de vue et qu'il ne répond jamais à vos messages ou à vos appels téléphoniques, voire lorsqu'il vous raccroche au nez car il n'est pas intéressé... Que d'efforts en vain ! Si ce guide ne vous empêchera pas de faire fausse route par moment, j'espère qu'il insufflera l'envie d'en tenter de nouvelles ! La check-list d'investigation, abordée p. 6, récapitule les différentes voies à explorer.

Les femmes qui se dérobent

La tradition d'adopter le nom de son mari complexifie sérieusement la recherche de ses cousines et de leurs enfants lorsque l'on ignore tout de leur conjoint... C'est pourquoi, il est généralement préférable de cibler vos recherches de collatéraux sur les garçons dont

les noms et prénoms sont connus. En analysant leurs relations sur les réseaux sociaux, vous identifierez peut-être leurs sœurs et leurs noms d'épouse.

À défaut, tentez votre chance dans les bases officielles (pour lesquelles les noms de naissance prévalent) ou les réseaux sociaux, les femmes accolant parfois leurs deux noms (de naissance et d'épouse) dans leur profil.

Les cousins peu coopératifs

Au cours de votre démarche, gardez toujours à l'esprit que votre passion n'est pas universellement partagée. Si la majorité des cousins contactés se prêtent volontiers au jeu (pourvu que la partie ne dure pas trop longtemps !), certains ne seront visiblement pas intéressés. Pour susciter des réactions positives de vos interlocuteurs, veillez à montrer votre engouement, à inspirer confiance et surtout à donner. Si votre discours met en exergue votre envie de donner et de partager les éléments en votre possession, et pas uniquement une volonté de soutirer des informations, vous saurez généralement attiser leur intérêt et curiosité. La transmission et l'échange de photos de famille anciennes constituent souvent un angle d'attaque privilégié car il touche un public plus large que la simple communauté généalogique. Enfin, dans le cadre de recherches généalogiques génétiques, susceptibles d'exhumer des secrets de famille, la précaution et la discrétion sont de mise. Retrouvez diverses astuces sur les prises de contact avec des inconnus à la page 17.

Et s'il en manquait un ?

Alors qu'un arbre généalogique ascendant présente une trame et une progression prédéfinies (nous savons avec certitude que nous avons tous deux fois plus d'ancêtres à chaque génération supplémentaire), il n'en est pas de même dans le cadre d'une généalogie descendante. Comment être certain d'avoir identifié tous les enfants ? Comment savoir si l'un des enfants s'est marié et a eu une postérité, ou au contraire, s'il est décédé célibataire ou en bas âge ? L'exercice est d'autant plus délicat qu'un ancêtre ou collatéral a pu se marier plusieurs fois, divorcer, avoir des enfants hors mariage ou illégitimes...

Le doute quant à l'exhaustivité des recherches descendantes subsiste souvent mais certains fonds tels que les recensements (cf. p. 40), les tables de successions et absences (cf. p. 46) ou les actes à cause de mort (testaments, inventaires après décès, etc.), ainsi que les témoignages de la famille, peuvent permettre de lever le voile. ■

Les caps de 75 et 100 ans : des barrières surmontables

Quels sont les délais de communicabilité exacts selon les actes ? Rappel juridique et tour d'horizon des délais à connaître absolument.

Le décret du 6 mai 2017

Si les délais de communicabilité de l'état civil étaient autrefois de 100 ans, ils ont été raccourcis par la loi du 15 juillet 2008 et clarifiés par le décret du 6 mai 2017 actuellement en vigueur. En effet, l'article 26 de ce décret précise que « *les actes de naissance, les actes de reconnaissance et les actes de mariage ainsi que les registres de l'état civil qui les contiennent, datant de moins de soixante-quinze ans, ne peuvent être directement consultés que par les agents de l'État habilités à cet effet et les personnes munies d'une autorisation écrite de l'administration des archives, conformément à l'article L. 213-3 du Code du patrimoine* ». Il ajoute : « *À l'exception des actes de décès dont la communication est de nature à porter atteinte, compte tenu des circonstances du décès, à la sécurité des personnes qui y sont désignées... les actes de décès sont librement communicables conformément à l'article L. 213-1 du Code du patrimoine* ».

Au-delà de ce délai de 75 ans, le décret renvoie à l'article L.213-2 du code du patrimoine qui ne laisse aucune ambiguïté : les actes de naissance et de mariage sont librement communicables passé un délai de 75 ans ou de 25 ans à compter de la date du décès de la personne concernée, et ce, sans aucune restriction. Autrement dit, tout un chacun peut consulter, en totalité, les registres antérieurs à 1945 mais aussi demander une copie intégrale d'un acte (avec filiation et mentions marginales), qu'il soit apparenté au non à l'intéressé.

Il est essentiel de bien maîtriser ces notions (délais et textes officiels) pour vos recherches contemporaines, d'autant plus que :

- elles restent parfois floues pour les agents de mairie qui invoquent un délai de 100 ans ou prétendent ne pouvoir vous délivrer qu'un certificat sans indication de la filiation ;
- le formulaire du site Service-public.fr de demande de copies d'actes d'état civil (abordé p. 33) n'intègre pas ces règles ! En effet, le menu déroulant ne permet pas de solliciter

une copie intégrale d'un acte si l'on n'est pas un ayant-droit de la personne concernée par l'acte... Il s'agit d'un amalgame avec l'article 30 du même décret, lequel liste les personnes autorisées à recevoir une copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage... lorsque l'acte date de moins de 75 ans !

Le même délai de 75 ans s'applique aux minutes et répertoires de notaire. Quant aux autres types de documents – tels que dossiers de naturalisation, de pupille, de personnel –, le délai de communicabilité est de 50 ans ⁽¹⁾.

Les recommandations de la CNIL

Dès lors, pourquoi les registres postérieurs à 1921 ne sont-ils pas systématiquement en ligne sur les sites des Archives départementales ? Car la CNIL a suggéré quelques règles quant à la mise en ligne des archives publiques afin de garantir le respect de la vie privée et la protection des données personnelles. Citons-en quelques-unes :

- les actes de naissance datés de 75 à 100 ans ne peuvent être mis en ligne que si leurs mentions marginales sont occultées ;
- les actes de décès de plus de 25 ans peuvent être mis en ligne mais ne peuvent être indexés que s'ils datent de plus de 75 ou 100 ans (cf. récapitulatif ci-contre).

Bien qu'il ne s'agisse que de recommandations, elles sont généralement, par simplicité, respectées par les Archives départementales. Le tableau ci-dessous récapitule les modalités d'accès aux différents types de registres les plus fréquemment utilisés en généalogie. ■

POUR APPROFONDIR

- Tableau récapitulatif des délais de libre communication des archives publiques, disponible sur le site des Archives nationales : www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/PDFs/General/delais-com-archives.pdf
- Simulateur interactif de France Archives afin de déterminer la communicabilité d'un type de registre : <https://francearchives.fr/@docs/choix-thematique>
- Décret du 6 mai 2017 sur Légifrance : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034635327 ■

1) Avec les incohérences que cela génère puisque ces dossiers contiennent régulièrement des copies d'actes de mariage, ou de naissance des enfants, datant de moins de 75 ans.

Récapitulatif des délais de communication et de mise en ligne des registres les plus utiles

Type de registre	←				Aujourd'hui (~ 2020)
	100 ans (~ 1920)	75 ans (~ 1945)	50 ans (~ 1970)	25 ans (~ 1995)	
Acte de naissance	En ligne	Communicable et en ligne (en occultant les mentions marginales)	Non communicable (sauf si la personne concernée est décédée depuis plus de 25 ans)		
Acte de mariage	En ligne		Non communicable (sauf si la personne concernée est décédée depuis plus de 25 ans)		
Acte de décès	En ligne	En ligne (mais les actes ne peuvent pas être indexés sur des moteurs de recherche externes au site)	En ligne (mais les actes ne peuvent pas être indexés)	Communicable	
Table décennale	En ligne		Communicable		
Acte notarié	En ligne	Communicable	Non communicable (sauf si la personne concernée est décédée depuis plus de 25 ans)		
Recensement	En ligne		Communicable (jusqu'en 1975)	Non communicable	
Registre matricule	En ligne	Communicable (si aucune donnée médicale)	Non communicable		
Liste électorale	En ligne			Non communicable (à l'exception de la liste électorale en cours et non révisée)	
Table de successions et absences	En ligne			Communicable	
Dossier de naturalisation	En ligne	Communicable	Non communicable (à compter de la date du document le plus récent du dossier)		
Dossier professionnel (de personne)	En ligne	Communicable	Non communicable (à compter de la date du document le plus récent du dossier)		

Interrogez les anciens

Échanger avec divers membres de sa famille, de préférence âgés, est un passage obligé pour dénicher les éléments de départ et aiguiller ses recherches. Mais attention à ne pas bâcler cette étape !

Tous les généalogistes le savent : il faut, dans la mesure du possible, débiter ses recherches en échangeant avec les « anciens ». D'où l'importance de s'intéresser au sujet le plus tôt possible. Ce que l'on omet souvent, c'est qu'il ne faut pas se limiter au cercle familial proche mais questionner également les cousins éloignés, les amis de longue date de la famille, voire les voisins ou autres membres du village.

Une recherche par cercles concentriques et ricochets

On conseille souvent d'adopter la démarche linéaire suivante pour mener des recherches généalogiques :

- 1) interroger sa famille ;
- 2) rechercher les papiers de famille qui permettront de franchir le cap des 100 ans ;
- 3) entamer ses recherches dans les registres officiels (état civil, recensements, registres matricules, etc.) ;
- 4) poursuivre dans les registres paroissiaux, notariaux... Et ainsi de suite.

En généalogie descendante contemporaine, la démarche n'est pas linéaire mais perpétuellement itérative au sein des étapes 1 à 3, en modifiant, à chaque nouveau cycle, le point de départ de recherche :

- cycle 1 : vous ;
- cycle 2 : un cousin éloigné identifié à l'issue du cycle 1 ;
- cycle 3 : un autre cousin éloigné découvert à l'issue du cycle 1 ou 2, etc.

Concrètement, vous pouvez procéder ainsi, de proche en proche :

- 1) interrogez votre famille proche, de préférence les personnes les plus âgées et/ou les plus intéressées par l'histoire de la famille, que vous connaissez de longue date et avec laquelle la conversation se déroulera naturellement. En fonction de votre âge, il peut s'agir de vos parents, oncles et tantes, grands-parents, grands-oncles et grands-tantes, voire arrière-grands-parents ;
- 2) notez soigneusement, en sus des nombreux renseignements généalogiques collectés, les coordonnées de cousins éloignés (numéros de téléphone, adresses postales, adresses électroniques) ;
- 3) contactez ces cousins éloignés de la part de la personne qui vous a transmis leurs coordon-

nées, en prenant soin de bien préciser votre lien de parenté et le but de votre démarche (pour plus de détails, reportez-vous à la page 17). Au fil de la discussion, au-delà des informations purement généalogiques, efforcez-vous de récupérer les coordonnées de nouveaux cousins à contacter ultérieurement ;

- 4) contactez ces nouveaux cousins de la même manière. Et ainsi de suite.

La démarche est strictement identique que la discussion ait lieu en physique, par téléphone, par mail ou via les réseaux sociaux. Cette approche par ricochet, de contact en contact, ne peut perdurer que tant que vous obtenez ou retrouvez les coordonnées de nouveaux cousins à chaque étape. D'où l'importance d'évoquer ce sujet à chaque échange.

Par ailleurs, pensez à élargir vos prises de contacts à des amis de la famille, des voisins ou d'autres habitants du village. En effet, ces personnes ont finalement peut-être côtoyé davantage votre grand-père qu'un cousin germain et disposent certainement d'anecdotes et de photos anciennes très intéressantes et complémentaires à celles de la famille.

Enfin, vous pouvez également étendre votre champ d'investigation jusqu'aux cousins de vos cousins, même s'il ne s'agit pas de vos cousins proprement dit, comme nous le verrons à la page 22.

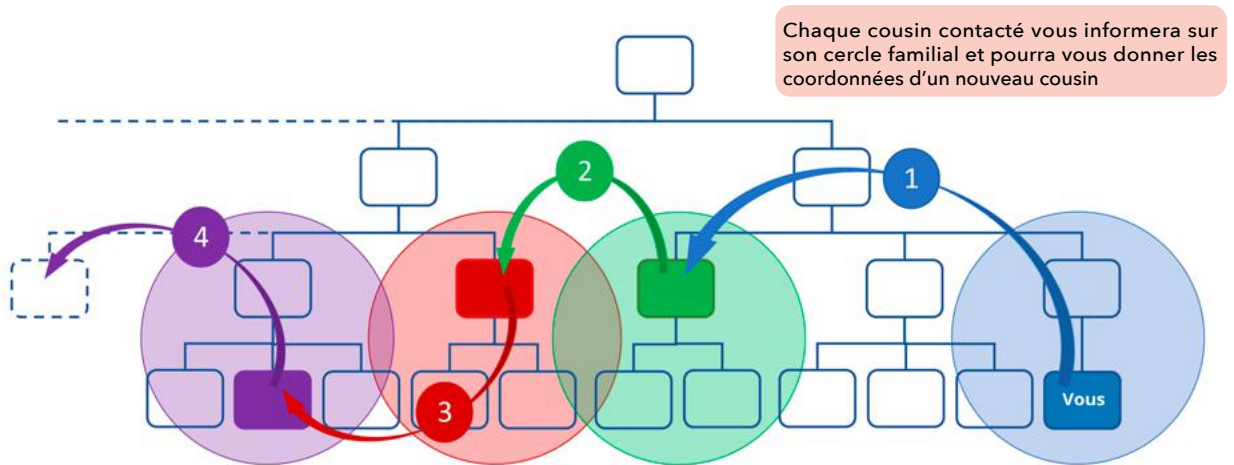
Les questions à poser

Quels que soient vos objectifs et vos attentes, chaque échange sera unique. Il dépendra essentiellement du niveau de confiance accordé, du niveau de relation établi, du niveau d'intérêt témoigné, et surtout de la personnalité de votre interlocuteur. Vous vous laisserez généralement porter par le fil des souvenirs de votre contact et c'est essentiel, non seulement pour assurer une discussion ouverte et plaisante pour vous deux mais également pour garantir de belles découvertes insoupçonnées.

Néanmoins, il est indispensable de :

- disposer d'une liste de questions prédéfinies, que ce soit pour relancer la discussion ou pour vérifier l'exhaustivité des renseignements généalogiques récoltés ;
- toujours garder en tête les 3-4 questions incontournables à poser qui vous permettront d'apprécier la réussite ou non de l'échange. Ces questions dépendent fortement des objectifs que vous vous êtes fixés dans le cadre de cette démarche : s'agit-il de dresser un arbre généalogique descendant le plus complet possible ? Souhaitez-vous récolter

La recherche de cousins : une démarche par ricochets et cercles concentriques



un maximum de coordonnées afin d'organiser une cousinade ? Voulez-vous collecter un maximum de photographies anciennes ? Êtes-vous avide d'anecdotes afin de reconstituer l'histoire de la famille ?

Conseils et points de vigilance

Avant l'échange

Le stress ou la peur de passer à côté d'une donnée essentielle conduit souvent à établir une longue liste de questions (lire proposition page suivante), au risque d'« abrutir » en bonne et due forme votre interlocuteur. Distillez-les donc sur plusieurs échanges et sélectionnez les quelques questions qui vous semblent capitales à chaque entretien. Pour vous aider à prioriser, vous pouvez, d'une part, imaginer qu'il s'agit de votre dernier échange avec cette personne, et d'autre part, vous poser la question suivante : quelles informations est-elle la seule à détenir au sein de la famille ? Par ailleurs, vous l'avez compris, la question destinée à récupérer des coordonnées de cousins n'est pas facultative lors du premier contact !

Pendant l'échange

Si vous échangez par courrier, conservez-le précieusement.

Si vous échangez par mail, stockez le message en dehors de votre boîte de messagerie ou copiez-collez son contenu dans un fichier texte par sécurité.

S'il s'agit d'un échange physique ou par téléphone, enregistrez la discussion si possible afin de pouvoir la réécouter si nécessaire et rester aussi fidèle que possible aux propos tenus. Cette précaution est particulièrement importante vis-à-vis des récits et anecdotes. Toutefois, prenez en parallèle un maximum de notes pendant la discussion car, d'une part, il est probable que vous ne prendrez jamais le

temps de réécouter la conversation, et d'autre part, le risque que l'enregistrement ne soit pas de bonne qualité n'est pas à exclure.

À la suite de l'échange

Faites rapidement une synthèse des renseignements obtenus sur votre ordinateur tant que la discussion est fraîche dans votre mémoire. S'il s'agit d'éléments généalogiques (noms, dates, lieux, filiations, etc.), intégrez-les à votre arbre en ligne ou votre logiciel, en précisant, pour chaque individu et événement, la source de l'information (personne et date de l'entretien). Car vous vous apercevrez rapidement que les renseignements collectés auprès de diverses personnes ne se recoupent pas toujours parfaitement et qu'une même personne n'est pas à l'abri d'une contradiction d'un échange à l'autre...

S'il s'agit d'éléments biographiques (anecdotes, récits, etc.), vous pouvez les insérer dans un document texte dédié ou dans les notes individuelles de votre arbre généalogique. Personnellement, j'associe chaque anecdote à la fiche de la personne concernée dans mon logiciel de généalogie en précisant l'origine et la date de l'information. Cela me permet de visualiser, pour un individu donné, toutes les histoires, parfois contradictoires, le concernant selon leur source. De manière générale, il me semble préférable de regrouper les informations glanées par individu plutôt que par entretien afin de faciliter la synthèse future.

Au fur et à mesure de la transcription des échanges, notez soigneusement les doutes et questions qui peuvent surgir afin de nourrir la prochaine discussion. Lorsqu'une anecdote particulièrement intéressante est communiquée par un cousin, songez à évoquer le sujet avec d'autres cousins contactés afin de la confirmer / infirmer / enrichir. ●●●

Liste de questions, classées par thématiques

Questions biographiques

- Avez-vous connu Untel (nommez votre aïeul) ?
- Que pouvez-vous me dire sur lui (personnalité, physique, métier, niveau d'instruction, valeurs, etc.) ?
- Où a-t-il étudié ?
- Où a-t-il travaillé ? Quel était son métier ?
- Quels souvenirs en gardez-vous ?
- Avez-vous des anecdotes amusantes / malheureuses ?
- Y-a-t-il des histoires, des fables ou des secrets qui se transmettent dans la famille ?
- Comment a-t-il vécu la guerre ?

Questions purement généalogiques

- Comment s'appelaient ses parents ?
- D'où étaient-ils ?
- Et ses grands-parents ?
- D'où étaient-ils ?
- Où habitait-il ?
- Savez-vous où et quand il est né ?
- Qui étaient ses parrains / marraines ?
- Où et quand s'est-il marié ?
- Où, quand et comment (cause) est-il décédé ?
- Où est-il enterré ?
- Combien avait-il de frères et sœurs ?
- Comment s'appelaient-ils ?
- Comment s'appelait son épouse/époux ?
- Combien a-t-il eu d'enfants et comment s'appelaient-ils ?

Ces questions biographiques et généalogiques peuvent être réitérées à propos de chaque membre de la famille qui vous intéresse (tout en restant vigilant à ne pas épuiser votre interlocuteur !). Même si les renseignements généalogiques fournis de mémoire sont souvent approximatifs quant aux dates et aux lieux, ils constituent généralement des pistes suffisamment solides pour mener

des recherches dans les registres ou les bases de données en ligne.

Papiers de famille

- Disposez-vous de son livret de famille ?
- À votre avis, qui le possède ?
- De son livret militaire ?
- À votre avis, qui le possède ?
- D'autres papiers de famille (carte d'identité, carte d'ancien combattant, acte notarié, etc.) ?
- À votre avis, qui en possède ?
- Disposez-vous de photos de famille anciennes (photos amateur, photos de mariage de groupe ou de couple, photos à l'armée, etc.) ?
- À votre avis, qui en possède ?

Le sujet des papiers de famille, et en particulier des photographies anciennes, est souvent sensible. Bien que généralement oubliés dans un tiroir ou au grenier, ils sont souvent jalousement gardés. Par ailleurs, ces documents, impossibles à partager, sont régulièrement détenus en intégralité par un membre de la fratrie, lequel se garde bien de le signaler car il n'a aucune légitimité supérieure à ses frères et sœurs d'en disposer. Il est donc préférable d'évoquer ces questions délicates en fin de discussion, une fois la relation bien établie.

Contacts

- Êtes-vous resté en contact avec certains membres de la famille ?
- Si oui, lesquels ?
- Où habitent-ils ?
- Quel âge ont-ils ?
- Sont-ils mariés ? Nom du conjoint ?
- Ont-ils des enfants ? Prénoms et âges approximatifs ?
- Pouvez-vous me donner leurs coordonnées afin que je les contacte ? ■■■

Un point de départ ou une finalité ?

La discussion avec les anciens de la famille est souvent présentée comme le point de départ d'une recherche généalogique. Le passage obligé pour faire grandir son arbre et remonter toujours plus haut. Comme si la quête généalogique se résumait à la recherche ascendante et que les ancêtres lointains prévalaient sur les contemporains. Or, si tous les registres indispensables pour vos recherches lointaines – qu'il s'agisse de l'état civil, des registres paroissiaux ou des archives notariales – seront toujours (voire

encore davantage) à portée de main dans vingt ans, qu'en est-il des anciens de votre famille et de vos cousins éloignés ? Or, ces personnes sont les seules à même de vous livrer de précieux renseignements sur votre famille que vous ne trouverez dans aucun registre : anecdotes, brins de vie, traits de caractère, visages sur une photo, etc. Car, ne dit-on pas qu'« un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ? ». Faire la synthèse de tous ces souvenirs et témoignages, raconter l'histoire vivante de sa famille à 360 degrés, voilà une belle mission pour le généalogiste, me semble-t-il. ■■■

Comment entrer en contact avec un inconnu ?

Contacter pour la première fois un lointain cousin n'a rien de naturel. Ni pour vous ni pour lui. Voici quelques conseils, issus de mon expérience personnelle, pour mettre toutes les chances de votre côté.

D'après un sondage de 2015, 76 % des personnes interrogées répondent qu'elles seraient ravies de rencontrer un lointain cousin généalogiste qui viendrait sonner à leur porte ⁽¹⁾. Et effectivement, par expérience, la grande majorité des cousins contactés se prête volontiers au jeu à condition d'inspirer confiance. D'où la nécessité de recueillir un maximum de renseignements préalables sur la personne ciblée et sa famille : noms, prénoms des parents, frères et sœurs et enfants, âges approximatifs, lieux de résidence, etc. Votre interlocuteur ne sera plus un inconnu pour vous et, réciproquement, vous n'apparaîtrez pas comme un parfait étranger pour lui puisque vous êtes si bien renseigné. Vous parviendrez

Les photos de famille anciennes constituent souvent un angle d'attaque privilégié car elles touchent un public plus large que la simple communauté généalogique.

© Tony Neulat

ainsi à créer un premier lien imperceptible dès le premier échange. Je reviendrai sur cette technique, dite de « hot reading », à la page 56.

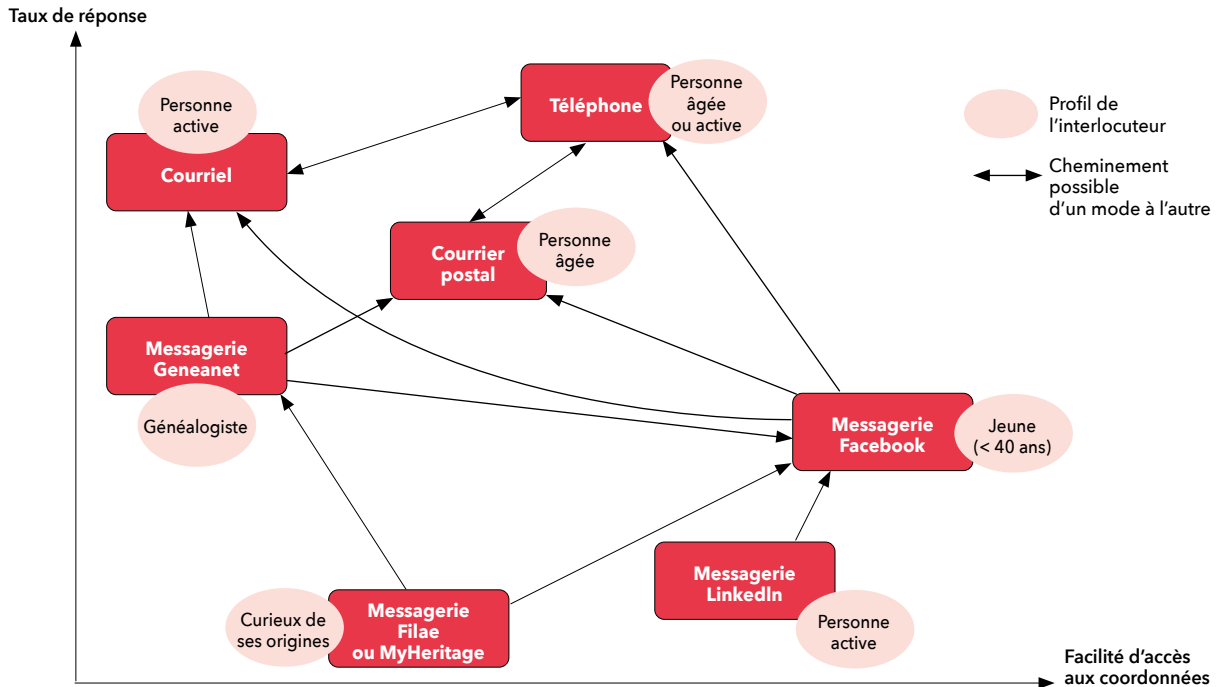
Choisissez le bon mode de communication

Au cours de votre démarche, gardez toujours à l'esprit que votre passion n'est pas universellement partagée. De ce fait, vos sollicitations ne déclencheront pas toujours de réponse de la part de votre cousin. Le taux de réussite de vos prises de contact dépendra donc fortement du mode de communication retenu, de votre discours, de l'intérêt de votre interlocuteur pour le sujet, de son profil (en particulier de son âge) mais aussi des paramétrages de son compte utilisateur ou client. Privilégiez les contacts téléphoniques car ils donnent les meilleurs résultats et ce, pour deux raisons principales : d'une part car vous inspirerez davantage confiance grâce à un contact oral et, d'autre part, car il est plus difficile de repousser quelqu'un au téléphone que de s'abstenir de répondre à un message. D'où l'importance de récupérer les numéros ●●●

1) Sondage OpinionWay-Généalogie.com de février 2015.



Comparatif des différents modes de communication



●●● de téléphone de vos cousins auprès de votre famille puis de proche en proche (cf. p. 14). Le schéma ci-dessus propose une classification des différents modes de communication en fonction de la facilité d'accès aux coordonnées individuelles, de leur taux de réussite et du profil de l'interlocuteur. Il résulte des constats que j'ai pu tirer lors de mes recherches en généalogie contemporaine ces dernières années. Il synthétise également la démarche à adopter pour retrouver les coordonnées téléphoniques du cousin recherché. Il peut être explicité comme suit :

- **MyHeritage et Filae** : il est assez fréquent de retrouver des cousins éloignés via ces deux sites, que ce soit via une ébauche d'arbre généalogique en ligne ou une correspondance génétique. Néanmoins, le taux de réponse via leur messagerie interne est faible comme évoqué à la page 20. Toutefois, les renseignements présents sur ces sites peuvent orienter des recherches sur d'autres sites (Geneanet et Facebook notamment) ;
- **Geneanet** : si le taux de réponse via la messagerie interne est globalement supérieur à celui de MyHeritage et Filae, il n'en reste pas moins souvent décevant. Cependant, le profil utilisateur comporte parfois une précieuse adresse qui permet de relancer les recherches dans les Pages Blanches et obtenir ainsi un numéro de téléphone ;
- **LinkedIn** : si vous avez retrouvé un cousin via ce réseau professionnel, vous pouvez soit lui envoyer directement un message si vous êtes membre Premium soit faire une demande de

connexion, sans aucune garantie de succès, comme nous le verrons à la page 67. Toutefois, la localisation géographique précisée sur le profil peut vous permettre de circonscrire vos recherches dans les Pages blanches ;

- **Facebook** : c'est de loin le moyen le plus simple de retrouver un cousin éloigné et d'entrer en contact avec lui via Messenger, en particulier chez les jeunes. En effet, le profil comporte généralement suffisamment de renseignements individuels pour identifier une personne à coup sûr. Le lieu de résidence, parfois indiqué, permet de poursuivre la recherche dans les Pages blanches et de dénicher adresse et numéro de téléphone. Bémol : la plupart du temps, les messages envoyés via Messenger ne sont pas vus par leur destinataire à cause du paramétrage retenu, comme nous le verrons à la page 60 ;
- **courrier postal** : ce mode de communication, globalement peu pratique, est à réserver aux cas particuliers : personnes âgées sans accès à Internet, envois de documents originaux, autres coordonnées inconnues. Le taux de retour est relativement bon car les personnes contactées apprécient généralement l'effort que vous avez fourni. Mentionnez impérativement votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail dans votre courrier afin de proposer un vaste choix de modes de communication à votre cousin ;
- **courriel** : c'est le mode de communication idéal pour échanger des renseignements et des documents (arbres généalogiques, papiers de famille, etc.) une fois que le contact est

établi. Pour un premier contact, privilégiez si possible le téléphone ;

- **téléphone** : c'est le meilleur moyen d'entrer en contact avec un cousin éloigné, d'échanger avec une personne âgée mais aussi d'obtenir un grand nombre d'anecdotes, d'histoires familiales, etc. que votre interlocuteur ne prendra pas le temps d'écrire par courrier ou par courriel. Veillez à canaliser la discussion comme évoqué aux pages 14-16.

En conclusion, tâchez, lors de chaque prise de contact, d'élargir votre panel de moyens de communication avec cette personne, mais aussi avec ses proches. Plusieurs méthodes sont à votre disposition :

- proposez d'envoyer des documents afin de récupérer l'adresse postale ou courriel de votre cousin ;
- demandez, au fil de la discussion, où il réside, ainsi que ses parents ou enfants, afin de rechercher ensuite leurs adresses dans les Pages blanches ;
- proposez d'échanger par téléphone pour plus de simplicité ou de convivialité, etc.

Le but ultime étant, vous l'aurez compris, de multiplier les points de contact avec un maximum de cousins.

Points clés lors de la prise de contact

Vous n'aurez jamais une deuxième chance de faire une bonne première impression. Par conséquent, chaque détail compte pour faire de ce premier échange un succès.

- Inspirez confiance en expliquant le but de votre démarche et, surtout, en matérialisant le lien qui vous relie à votre interlocuteur, que ce soit en appelant de la part d'une connaissance de ce cousin, en évoquant des membres de sa famille, en précisant votre lien de parenté, en contant des anecdotes familiales qu'il est susceptible de connaître, etc. N'hésitez pas à citer les autres membres de votre famille que vous avez contactés avant lui et à récapituler les renseignements généalogiques dont vous disposez déjà concernant sa parentèle. Il sera rassuré et n'aura pas l'impression de se dévoiler en complétant simplement les quelques lacunes de votre arbre généalogique.

- Donnez pour recevoir : si votre discours met en exergue votre envie de donner et de partager les éléments en votre possession, vous saurez généralement attiser son intérêt et sa curiosité. Proposez d'envoyer des copies de photos de famille (idéalement de ses ancêtres) ainsi que l'arbre généalogique (ascendant et/ou descendant) que vous avez reconstitué à date. Vous apparaîtrez alors davantage comme un Père Noël qu'un inquisiteur.

- Montrez votre enthousiasme : les non-généalogistes ont généralement le sentiment que leur famille, somme toute modeste, ne présente aucun intérêt. Faites preuve d'engouement lorsque votre cousin vous communique une information nouvelle ou une anecdote inédite.

Précautions dans le cas d'une recherche génétique

Si votre démarche s'inscrit dans le cadre d'une enquête génétique destinée à débloquer une branche morte, à retrouver un grand-père inconnu, voire à retrouver l'identité de vos parents car vous êtes



© Jonathan Parry

né sous X, je ne vous recommande pas d'évoquer cet aspect dès le premier échange. En effet, rares sont les personnes impatientes de découvrir un parent caché et ravies d'exhumer un secret de famille... Dans votre cas, restez vague sur le lien de parenté et présentez-vous comme un cousin éloigné soucieux de reconstituer l'arbre généalogique. L'objectif, évoqué précédemment, de multiplier les points de contacts différents avec le plus grand nombre de cousins devient ici une nécessité, tant pour recueillir un maximum d'anecdotes sur la famille (dates, lieux, secrets de famille potentiels) destinées à préciser l'éventuelle paternité / maternité recherchée, que pour disposer d'un panel très large de candidats prêts à réaliser un test ADN. Lorsqu'un intense faisceau d'indices se dégagera, il sera alors temps de soumettre vos doutes au cousin contacté le plus réceptif et de le sonder sur les tests génétiques. Pour le convaincre de se prêter au jeu, insistez sur le caractère existentiel de votre quête et l'importance pour vous d'obtenir des réponses. Proposez évidemment de commander et de payer le test et rassurez-le quant à la simplicité de l'opération et la confidentialité des données. Pour plus de détails, reportez-vous page 75. ■

- Sachez vous arrêter au bon moment : une discussion téléphonique ne doit pas durer plus de 45-60 minutes, surtout si vous appelez à l'improviste. Malgré votre exaltation, tâchez de percevoir les signes de lassitude de votre interlocuteur. Un message doit présenter un nombre raisonnable de questions (inférieur à dix) pour ne pas être décourageant. D'où la nécessité de bien présélectionner vos questions essentielles (cf. p. 16). Car à trop tirer sur la corde, elle risquerait de se rompre.

Si le cousin contacté est particulièrement peu réceptif et peu enclin à vous aider, efforcez-vous d'obtenir a minima les coordonnées d'un membre de sa famille qui serait prêt à répondre à vos questions. Vous lui offrirez ainsi une porte de sortie qui convienne à tout le monde et vous pourrez poursuivre vos recherches grâce à ce nouveau contact.

Au fil des entretiens, classifiez vos contacts en fonction de leur niveau de connaissances familiales et de leur intérêt pour le sujet, ceci afin de privilégier vos échanges avec ces cousins-là, voire leur déléguer une partie de l'enquête. ■

Exploitez les bases de données généalogiques

Ne dit-on pas qu'il y a un généalogiste dans chaque famille ? Dès lors, votre premier réflexe dans le cadre d'une recherche descendante doit être le suivant : consulter les bases de données généalogiques afin de dénicher le cousin éloigné qui a déjà assemblé une partie des pièces du puzzle.

« Tu consulteras, en premier lieu, les arbres en ligne. » Tel pourrait être l'un des premiers commandements du généalogiste, valable pour des recherches ascendantes comme descendantes, afin d'être efficace. Évitez de vous plonger, tête baissée, dans les registres au prix de nombreuses heures de recherche, alors qu'un cousin inconnu a peut-être défriché le champ d'investigations. Consultez en priorité les arbres généalogiques d'autres passionnés, les ouvrages spécialisés, puis les dépouillements et enfin seulement les registres originaux. Un tel conseil peut paraître choquant à un généalogiste de longue date mais il ne doit pas être mal interprété. Il n'est pas question de se contenter de « copiller » (pratique consistant à copier et piller) des données prédigérées mais simplement de s'y référer avant toute recherche afin d'éviter de réinventer la roue. Et ce, dans un souci de gain de temps ! Vous aurez tout loisir, ensuite, de recourir aux sources primaires pour vérifier, approfondir et compléter vos recherches.

Travailler sur le cercle familial du cousin

Pour ce faire, je vous recommande d'entamer votre recherche dans les bases de données généalogiques par le cousin qui fait l'objet de votre enquête puis de l'élargir à son cercle familial de plus en plus distant (conjoint, parents, grands-parents, etc.). En effet, il faut garder à l'esprit deux points clés. Primo, un grand nombre de généalogistes masquent les données de moins de 100 ans sur leur arbre en ligne, pour des questions de confidentialité. Le cousin recherché figure donc peut-être dans un arbre mais est dissimulé. C'est en recherchant ses grands-parents que vous retrouverez potentiellement un cousin généalogiste. Secundo, plus vous « grimpez dans l'arbre » à une génération élevée, plus le nombre de descendants augmente, et ce, de manière exponentielle. La probabilité de trouver un cousin généalo-

giste croît donc fortement à mesure que vous remontez le temps.

Une erreur fréquente consiste à cantonner ses recherches à un seul site généalogique, soit par habitude, soit faute d'abonnement. Or, il existe plusieurs sites généalogiques complémentaires présentant des communautés d'utilisateurs distincts et donc des résultats différents. C'est en interrogeant au mieux chacune de ces bases de données que vous pourrez combiner les informations et les branches afin de voir grandir votre arbre. Parmi les sites incontournables, citons en particulier Geneanet, Filae et MyHeritage.

Geneanet, premier site français

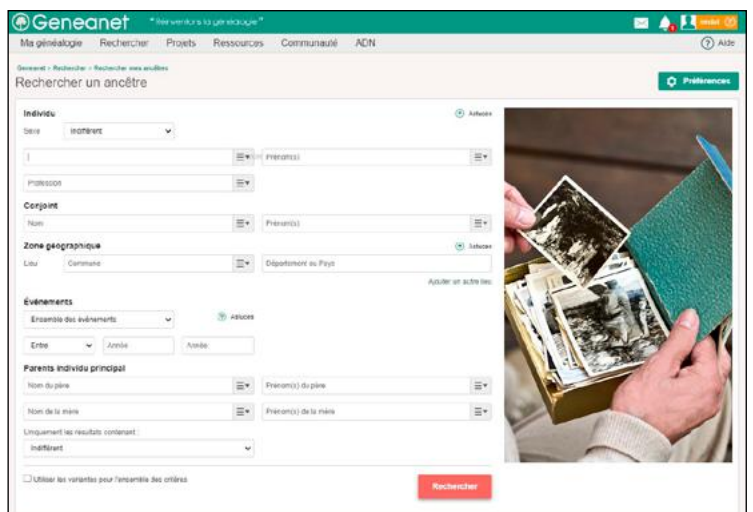
Geneanet compte 7 milliards d'individus référencés ! La probabilité d'y trouver votre famille est donc relativement élevée. Revers de la médaille : le risque est également fort de crouler sous des centaines de résultats en l'absence de renseignements précis (dates et lieux) sur la personne recherchée. Pour mener des recherches efficaces dans cette base colossale, je vous recommande donc de souscrire un abonnement Premium (ne serait-ce que pour une période limitée) afin de pouvoir exploiter et combiner au mieux les multiples critères de recherche disponibles et ainsi gagner un temps précieux en filtrant intelligemment les résultats.

Avantages :

- les Généanauts sont généralement des généalogistes passionnés et expérimentés. Ils sont donc souvent ravis de découvrir de nouveaux

Moteur de recherche Geneanet. La combinaison de différents critères de recherche est essentielle pour limiter le nombre de résultats.

© Capture Geneanet



cousins. La prise de contact et l'échange de renseignements sont donc aisés ;

- les arbres sont la plupart du temps très étoffés.

Inconvénients :

- le fait, bien compréhensible, que les données de moins de 100 ans dans les arbres Geneanet sont souvent masquées complique la recherche ;
- l'obligation d'échanger via la messagerie Geneanet rend quasiment impossible la communication avec les utilisateurs inactifs ou en sommeil.

Filae, à la portée du plus grand nombre

Filae a bouleversé le monde de la généalogie en décembre 2016 lorsqu'il a mis à disposition l'indexation de l'essentiel de l'état civil français du XIX^e siècle. Depuis, les registres paroissiaux de nombreux départements ont également été indexés pour le XVIII^e siècle. Dès lors, la recherche de ses origines semblait à la portée de tous et un grand nombre de curieux, jusqu'alors découragés par l'ampleur de la tâche, se sont lancés. Filae a donc su toucher un grand nombre de généalogistes en herbe ou en devenir mais aussi conquérir des généalogistes chevronnés.

Avantages :

- d'expérience, j'ai retrouvé de nombreux cousins sur Filae absents de Geneanet. Il s'agit souvent de ces curieux, débutants, qui ont été conquis par la simplicité d'accès aux registres d'état civil mais n'ont pas nécessairement persévéré ;
- les données sur les personnes contemporaines sont très souvent visibles.

Inconvénients :

- la plupart des arbres en ligne sont très embryonnaires ;
- l'obligation d'échanger, comme pour Geneanet, via la messagerie interne, rend quasiment impossible la communication avec les utilisateurs inactifs ou en sommeil. Or, le site compte un certain nombre d'utilisateurs inactifs, qui n'ont tout simplement pas renouvelé leur abonnement. De fait, le taux de réponse à un message est faible.



Moteur de recherche MyHeritage.
© Capture MyHeritage

MyHeritage, l'atout génétique

MyHeritage, premier portail européen de généalogie a, pendant longtemps, été peu fréquenté par les chercheurs français car l'abonnement était élevé au regard des fonds historiques disponibles pour la France. Néanmoins, depuis quelques années, il a su séduire, à l'instar de Filae, moult curieux, mais via une autre approche : celle de l'ADN. En effet, nombre de Français, généalogistes ou non, ont été sensibles à la solution « clé en main », certes exagérée, de la généalogie génétique puisqu'elle permet de répondre à deux besoins fondamentaux : celui de savoir d'où l'on vient (géographiquement) et celui de renouer avec sa famille et des cousins éloignés (comme nous le verrons p. 75).

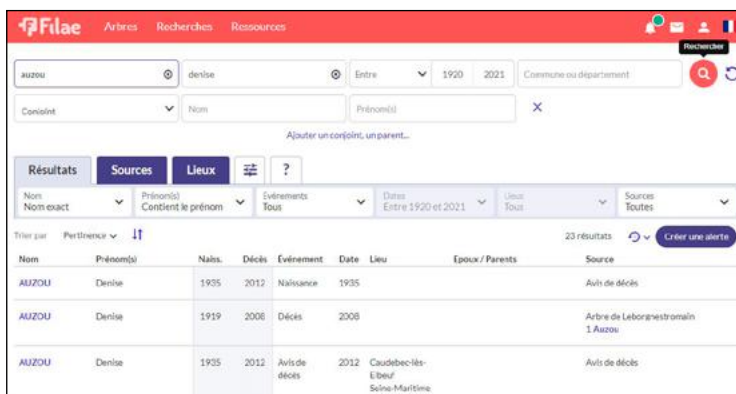
Avantages :

- site incontournable si vous avez des origines étrangères ou si vous recherchez des cousins étrangers ;
- intérêt croissant pour les généalogistes français grâce à l'intégration des indexations réalisées par Filae ;
- possibilité d'identifier des cousins éloignés, enregistrés grâce à la génétique.

Inconvénients :

- part non négligeable des utilisateurs ayant simplement fait un test génétique par curiosité mais n'ayant aucune connaissance de leur arbre généalogique ;
 - l'obligation d'échanger, comme pour Geneanet et Filae, via la messagerie interne, rend quasiment impossible la communication avec les utilisateurs inactifs ou en sommeil. De fait, le taux de réponse à un message est faible.
- En synthèse, ces trois sites, aux profils d'utilisateurs différents, sont très complémentaires et vous permettront certainement de retrouver nombre de cousins éloignés. La prise de contact ne sera, en revanche, pas toujours aisée... Le recours aux réseaux sociaux sera souvent nécessaire comme nous le verrons dans la troisième partie de ce guide.

Moteur de recherche Filae.
© Capture Filae



Pratiquez le saute-mouton

Vous avez, sans succès, épuisé votre cercle familial. Vous avez, en vain, interrogé les différentes bases de données généalogiques. Certains cousins se terrent encore et toujours et vous êtes à court d'idées. Je vous propose de tenter une nouvelle approche que j'ai baptisée « la technique du saute-mouton » car elle m'a souvent permis de sortir de l'impasse.

Face à une situation de blocage, il faut parfois prendre de la hauteur et, comme disent les Anglo-Saxons, savoir « think outside the box »⁽¹⁾. Votre famille, même éloignée, n'est d'aucune aide ? Changez de famille ! Autrement dit, contactez les cousins de vos cousins. S'ils ont gardé contact avec vos cousins éloignés, ils sauront probablement vous renseigner.

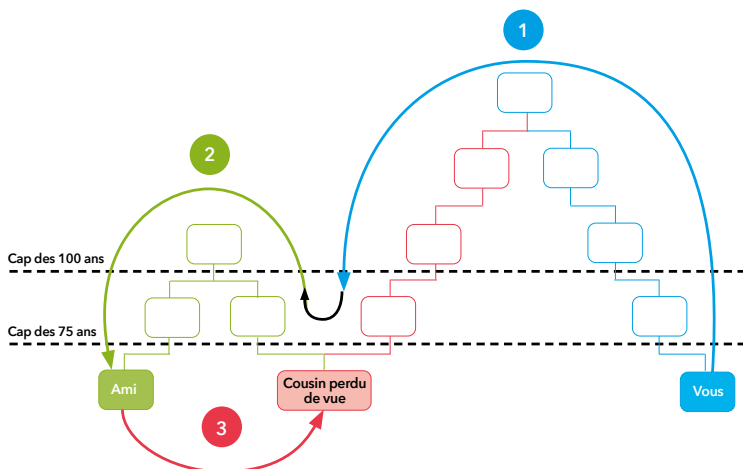
Trois étapes

Plus précisément, le principe, tel que représenté sur le schéma, est le suivant :

- 1 remontez jusqu'à l'ancêtre commun puis redescendez « aussi bas » que possible dans la branche étudiée jusqu'au(x) cousin(s) le(s) plus récent(s) connu(s). Il s'agit donc d'établir la généalogie descendante de cette branche, malgré la barrière des 75-100 ans, notamment à partir des témoignages des anciens de la famille. Par exemple, vos grands-parents ou parents sauront généralement vous indiquer les noms des enfants de leurs cousins germains, mais rarement au-delà : ils ignorent le plus souvent les générations suivantes et plus récentes car ils n'ont pas eu de contact réel avec ces personnes ;
- 2 remontez les autres branches de ce(s) cousin(s) identifié(s) jusqu'aux grands-parents, voire arrière-grands-parents puis redescendez à nouveau afin de trouver des cousins de ce cousin ;
- 3 contactez les cousins dénichés, qui pourront peut-être vous renseigner sur votre / vos cousin(s) commun(s) perdu(s) de vue. En effet, leur lien de parenté avec ce cousin commun étant plus proche, la probabilité est élevée qu'ils aient gardé le contact ou, tout du moins, qu'ils connaissent un membre de leur famille qui dispose de ses coordonnées.

1) Expression qu'on peut traduire par : « penser hors des sentiers battus ». Il s'agit de s'extraire de son mode de raisonnement habituel et conventionnel pour réfléchir différemment, avec créativité.

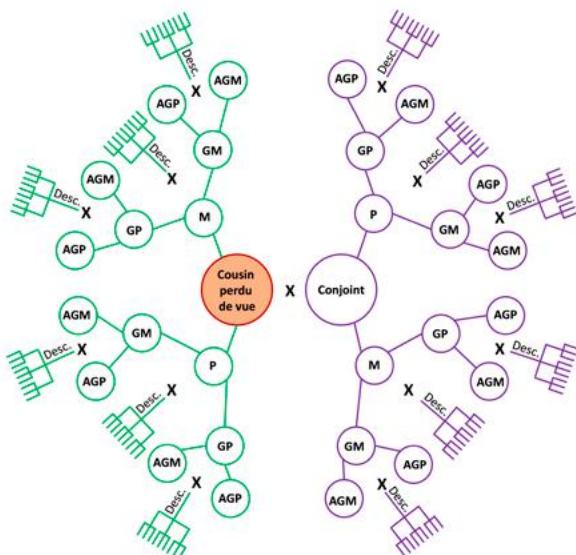
La technique du saute-mouton



Une approche multidimensionnelle

Ce schéma est évidemment simplifié car il ne montre qu'un chemin possible pour retrouver un cousin de cousin. Dans la pratique, cette approche peut être déclinée tous azimuts. En effet, à la fin de l'étape 1, ce n'est pas nécessairement un mais plusieurs cousins que vous êtes susceptible de rechercher. Depuis chacun de ces cousins, il vous faut retrouver leurs 4 grands-parents, voire leurs 8 arrière-grands-parents. La démarche peut même être appliquée à leur conjoint s'il est connu. Pour ce faire, il s'agit d'établir une généalogie ascendante classique à l'aide des registres bien connus, communicables ou en ligne. Puis, pour chacun des aïeux de ces cousins identifiés, il vous faut retrouver la trace des descendants vivants, essentiellement des généalogistes qui auraient déposé leur arbre généalogique sur Geneanet, Filae, MyHeritage ou Ancestry.

La technique du saute-mouton, tous azimuts. © Tony Neulat



Interrogez les annuaires

Quoi de plus naturel, lorsque l'on recherche une personne, que de se tourner vers l'annuaire ? Voici quelques astuces pour maximiser vos chances de réussite.

Supplannée par sa version numérique, la version papier de l'annuaire a récemment disparu (fin 2019 pour les Pages blanches et un an plus tard pour les Pages jaunes). Fort heureusement, pour joindre un correspondant, il existe dorénavant une variété d'annuaires en ligne, à condition d'en connaître le contenu et le mode de recherche.

Les Pages blanches

Le site Internet des Pages blanches constitue évidemment la première base de données à interroger lorsque l'on recherche les coordonnées d'une personne. D'une simplicité enfantine, il propose deux champs de recherche :

- « Qui » : vous pouvez y renseigner un nom prénom ou simplement un nom ;
- « Où » : vous pouvez y saisir un lieu : ville, département, code postal, voire une adresse exacte.

Voici quelques subtilités à connaître.

- Il est parfois utile de ne saisir qu'un nom de famille au niveau du champ « Qui ». En effet, certaines personnes ne sont enregistrées qu'à leur nom et l'initiale de leur prénom.
- Lorsque vous recherchez un cousin, pensez à mener la recherche à son nom, associé au prénom de son épouse. En effet, c'est peut-être (souvent ?) Madame qui a effectué les démarches administratives et est enregistrée par l'opérateur téléphonique.
- La recherche est systématiquement étendue aux variantes orthographiques d'un nom.
- Lorsque la recherche d'un individu ne donne aucun résultat au niveau de la commune renseignée, divers résultats à proximité sont automatiquement affichés.
- Le champ « Où » n'est pas obligatoire. Vous pouvez ainsi réaliser une recherche sur toute la France. Néanmoins, la liste des résultats proposés n'est pas exhaustive. Il est préférable, afin de disposer d'une vision nationale de la répartition d'un patronyme, d'effectuer la recherche département après département.
- De même, le champ « Qui » n'est pas obligatoire ! Cette fonctionnalité est très pratique pour retrouver les noms et numéros de téléphone des voisins d'une personne. En effet, si vous connaissez l'adresse d'un cousin perdu de vue (grâce au carnet d'adresses de Mamie, une ancienne lettre ou un acte de décès par exemple) mais que celui-ci est inscrit sur liste

rouge, vous pouvez tenter de contacter ses voisins afin de vérifier qu'il réside toujours à cette adresse, voire lui passer un message.

- L'onglet *Annuaire inversé* permet, quant à lui, de retrouver l'identité et l'adresse d'une personne à partir de son numéro de téléphone, à condition que celle-ci ne figure pas sur liste rouge et n'ait pas signifié son opposition au démarchage téléphonique (marketing direct).

Les autres annuaires sur Internet

En l'absence de résultat, vous pouvez vous tourner vers d'autres annuaires en ligne :

- des annuaires dédiés aux campagnes de prospection tels que francy-annu.com : <http://54.36.187.14/> Ces annuaires, dont les numéros de téléphone ne sont pas systématiquement à jour, peuvent être précieux pour retrouver les coordonnées d'une personne autrefois accessibles dans l'annuaire et à présent sur liste rouge. Pour retrouver un individu dans ces annuaires, la méthode la plus simple consiste à mener la recherche depuis un moteur de recherche global tel que Google (lire p. 74) ;
- le site [Genealogic.review](https://genealogic.review) : <https://genealogic.review/fr> Ce site présente deux avantages : une recherche aisée par patronyme et un affichage clair et concis des résultats. Les résultats ne semblent néanmoins pas exhaustifs ;
- les Pages jaunes au cas où votre cousin perdu de vue serait un professionnel ;
- les annuaires de sociétés au cas où ce même cousin aurait fondé ou géré une entreprise par le passé. Ces annuaires sont abordés à la page 70.

Les écueils

Une telle recherche, simplissime sur le principe, peut ne pas aboutir pour plusieurs raisons :

- absence de résultat : souvenons-nous qu'une part non négligeable des Français figure sur liste rouge et n'apparaît donc pas dans l'annuaire ;
- trop de résultats : dans le cas d'un patronyme fréquent, le nombre de résultats obtenus peut s'avérer décourageant ;
- homonymie : comment être certain qu'il s'agit de la personne recherchée ?

Dans les deux derniers cas, le croisement des informations présentes dans l'annuaire avec d'autres données déposées sur les réseaux sociaux permet souvent de lever le doute, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce guide. ■

Mort ou vif ? Le fichier de l'INSEE à la rescousse !

Lorsque l'on recherche un cousin perdu de vue, en particulier âgé, une question se pose naturellement : est-il encore vivant ? La base de données de l'INSEE permet non seulement de trancher aisément ce point mais ouvre des perspectives révolutionnaires de recherche généalogique contemporaine.

Les personnes décédées, en France et dans les DOM/TOM/COM ces 50 dernières années, apparaissent dans les moteurs de recherche. Un affichage surprenant pour les proches mais une aubaine pour les généalogistes. Cette liste est issue d'un fichier de l'INSEE mis à disposition en open-data depuis décembre 2019.

La base de l'INSEE : périmètre et contenu

Les mairies sont tenues de communiquer à l'Institut les bulletins de décès survenus dans leur commune. L'INSEE intègre ensuite les principaux renseignements de l'acte dans son système informatique. Depuis des décennies, l'INSEE compile ainsi une gigantesque base de données des décès. Riche de près de 26 millions d'individus, elle livre les informations suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu de décès.

Depuis deux ans, ces données brutes (fournies au format CSV et peu exploitables en l'état) peuvent être réutilisées par des sites dits « rediffuseurs ». Il s'agit d'une véritable révolution pour les recherches généalogiques contemporaines ! En effet, il est à présent possible de retrouver, simplement et gratuitement, les dates et lieux de décès, mais aussi de naissance, de n'importe quel collatéral décédé il y a moins de 50 ans ! Muni de ces références d'actes, tout un chacun peut ensuite demander, gratuitement et depuis chez soi, les copies intégrales de ces actes (pourvu qu'ils soient communicables) et reconstituer progressivement son arbre généalogique contemporain. Précisons néanmoins les quelques limites de cette base :

- seules les personnes ayant eu un numéro INSEE et ayant fait l'objet d'une déclaration de décès, en mairie ou au consulat, sont enregistrées ;
- les personnes âgées de moins de 16 ans au moment du décès ne figurent pas dans ce fichier ;
- les personnes nées avant 1891 ne sont pas présentes, en principe, dans ce fichier ;

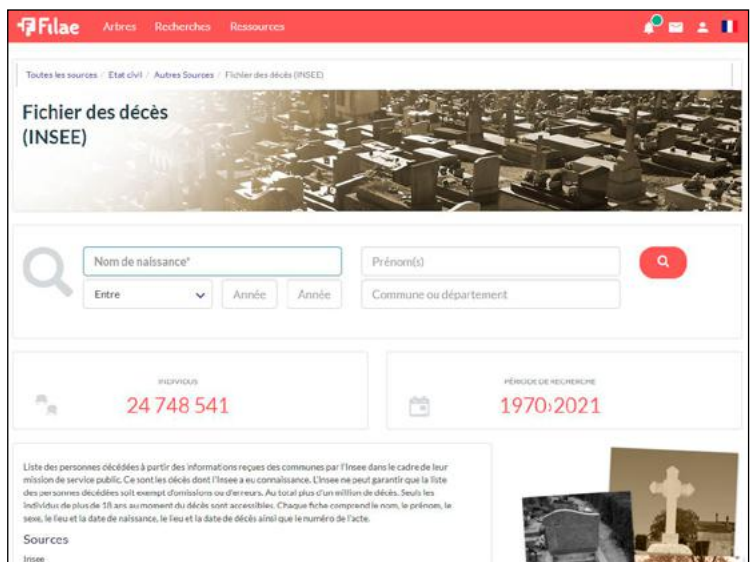
- le fichier est incomplet de 1970 à 1972 (jusqu'à 50 % de lacunes) ;
- le fichier inclut près de 57 000 individus décédés avant 1970, du fait que l'information est parvenue tardivement à l'INSEE ;
- il peut comporter des erreurs de saisie (de nom ou de date), en particulier dans le cas de noms avec accents ou apostrophes ;
- la commune de décès n'est pas toujours indiquée dans le cas d'un décès à l'étranger ;
- le fichier est mis à jour mensuellement, d'où un décalage de quelques semaines entre l'apparition de l'information dans le fichier et la date du décès.

Une base intégrée dans Geneanet et Filae

Les sites Geneanet et Filae se sont évidemment empressés d'intégrer cette manne d'informations à leurs bases de données respectives. Autrement dit, toute requête globale lancée sur ces deux sites interroge en particulier le fichier de l'INSEE. Il est néanmoins possible de focaliser vos recherches sur ce fichier en procédant ainsi :

- sur Filae, au niveau de l'onglet supérieur *Recherches*, sélectionnez *Rechercher par sources* puis *Fichier des décès (INSEE)* au niveau de la section *État civil* ;
- sur Geneanet, après avoir saisi votre recherche classique, vous pouvez la cibler sur le fichier de l'INSEE en saisissant *Colgnecminsee* au niveau du champ *Restreindre aux données de* de la section *Limitation par identifiant*. ●●●

Moteur de recherche Filae dans le fichier des décès de l'INSEE.
© Capture Filae



Vous pouvez même croiser automatiquement les individus de votre arbre avec ceux du fichier INSEE pour compléter tous les décès (voire les naissances) qui pourraient vous manquer. Pour cela, cliquez sur *Rechercher* puis *Comparer mon arbre* et saisissez l'identifiant précité (*Colgnecminsee*) au niveau du champ *Comparaison personnalisée*. Evidemment, tous les individus ne comportant ni date de naissance ni date de décès ne pourront être intégrés dans la comparaison.

Un bémol tout de même : le détail des renseignements n'est accessible qu'aux abonnés de ces deux sites. Mais rassurez-vous, de nombreux sites ont développé des moteurs de recherche gratuits, plus ou moins aboutis, dans cette base de données.

Le site matchID

Le moteur de recherche du site matchID est de loin mon préféré, et ce, pour plusieurs raisons :

- il est très intuitif grâce à ses exemples de saisie possible, renseignés en gris dans chaque critère de recherche ;
- il est dynamique, car à chaque modification des critères, les résultats sont actualisés et directement visibles en partie droite ;
- il permet d'interroger tous les champs du fichier INSEE contrairement à d'autres qui se limitent aux noms et prénoms ;
- il est très permissif et rend possible des recherches très approximatives (fourchettes de dates, d'âge, variantes orthographiques), notamment en cochant la case *Recherche floue* ;
- il est possible d'exporter les résultats de sa recherche au format .csv ;
- enfin, point crucial, la saisie d'un nom n'est pas obligatoire ! Cette possibilité est fondamentale dans plusieurs cas : recherche d'une femme dont on ne connaît que le nom d'épouse, recherche d'un enfant d'une cousine dont on ignore le nom d'épouse, recherche de tous les décès d'une commune dans le cas d'une monographie, etc.

Adresse : <https://deces.matchid.io/search?advanced=true>

Au-delà de ce site, signalons :

- le site Geneactimi car il offre une exploitation intéressante du fichier de l'INSEE. En effet, il propose de visualiser la carte de distribution d'un patronyme à travers le prisme des

Moteur de recherche matchID dans le fichier des décès de l'INSEE.

© Capture matchID

décès de 1970 à 2020. Il suffit de saisir un nom de famille pour visualiser les points de concentration des décès, puis de cliquer sur l'un d'entre eux pour accéder aux détails de l'individu. Adresse : www.geneactimi.com/genbase/map.php

- le site Acte Décès.fr car il propose une page dédiée aux Français décédés à l'étranger. Il est possible de rechercher par année (de 2010 à nos jours, voire dès 2000 en modifiant l'année au niveau de l'adresse url) ou par pays (parmi une liste de 179 États classés par ordre alphabétique). Les données source sont celles de l'INSEE et ne sont malheureusement pas exhaustives. Adresse : www.acte-deces.fr/acte-de-deces-etranger

Comment exploiter au mieux ce fichier ?

La mise à disposition de cette base de données offre des opportunités de recherches généalogiques contemporaines inouïes. Pour en tirer le meilleur profit, vous pouvez procéder ainsi, par ricochet :

- 1) collectez, soit auprès des anciens de votre famille soit à l'aide des quelques documents de moins de 100 ans qui figurent en ligne (recensements, registres matricules, presse ancienne, etc.) divers renseignements sur vos cousins éloignés : prénoms, noms, noms des conjoints, dates et lieux approximatifs de naissance, de mariage ou de décès ;
- 2) interrogez le fichier des décès de l'INSEE afin de retrouver les décès éventuels de ces cousins éloignés et de leurs conjoints. Une fois identifié un cousin recherché, ou tout du moins un bon candidat, vous disposez à présent de ses dates et lieux de naissance et de décès précis ! Si un grand nombre d'homonymes satisfont vos critères de recherche (notamment si le patronyme est fréquent et que vous ne connaissez qu'un seul des prénoms), tentez votre chance via le conjoint ou ses frères et sœurs ;
- 3) demandez en ligne une copie intégrale de l'acte de décès de chaque cousin identifié à l'étape 2 (méthode détaillée p. 33). Cet acte de décès vous permettra de confirmer la filiation supposée, de disposer de l'adresse exacte de son domicile et surtout de connaître le nom et tous les prénoms de son conjoint ;
- 4) demandez une copie intégrale de l'acte de naissance de chaque cousin identifié à l'étape 2, à condition qu'elle soit communicable (cf. p. 12). Grâce à ce document, vous pourrez confirmer la filiation supposée et déterminer la ou les dates de mariage de ce cousin ainsi que les noms et les divers prénoms de son ou ses conjoints ;
- 5) grâce à votre collecte, aux étapes 3 et 4, de tous les prénoms officiels des conjoints, associés à des lieux précis, vous pourrez certainement filtrer drastiquement les résultats parfois trop nombreux obtenus à l'étape 2 et ainsi réitérer les étapes 3 et 4 pour ces conjoints laissés préalablement de côté.



Les bases de défunts

Grâce à l'initiative de collectivités locales ou de portails généalogiques, vous pouvez trouver la trace d'un défunt, dont le nom est indexé dans une base de données des sépultures ou inhumations.

Si le fichier de l'INSEE évoqué précédemment constitue un allié précieux pour retrouver un décès postérieur à 1970, la situation se corse avant cette date. En effet, les actes de décès de moins de 100 ans ne sont pas toujours en ligne et la presse n'est diffusée sur Internet qu'avant 1952. Dans ce cas, songez à vous tourner vers les cimetières et leurs bases nominatives, qui peuvent également pallier les lacunes du fichier de l'INSEE.

Les bases de données en ligne

Il existe une multitude de bases de données nominatives destinées à recenser les tombes et leurs « occupants ». Elles peuvent être de portée communale comme nationale.

Ainsi, un certain nombre de communes ont constitué des bases nominatives des personnes inhumées dans leurs cimetières et proposent de précieux moteurs de recherche de défunt. Voici quelques exemples : Belfort, Le Havre (1794-2021), Monaco (-2021), Nantes (1867-2006), Nîmes (1853-2021), Vannes (-2021), Suresnes (-2021), Strasbourg (1837-1957). Par ailleurs, il existe deux bases de données relatives aux cimetières parisiens :

- les registres d'inhumation de 19 cimetières parisiens intra et extra-muros sont indexés ou en cours d'indexation par Geneanet. Vous pouvez interroger gratuitement la base de données résultante, consulter les registres ou voir les tombes à cette adresse : www.geneanet.org/explore/pepites-geneanet/cimetieres ;
- de son côté, Filae a mené le même travail d'indexation et l'a terminé. Il est ainsi possible, dès à présent, d'interroger la base de données associée de plus de 5 millions d'individus (après abonnement payant) : www.filae.com/recherche-genealogique/registres-journaliers-inhumation-paris-263.html

Plateforme Requiem web de recherche de défunt dans les cimetières de Vannes. © Capture Arpège



En outre, plus de 1 400 communes (y compris certaines grandes villes comme Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Strasbourg, etc.) ont choisi le logiciel Gescime pour gérer leur base de données funéraire. Cela signifie qu'elles disposent d'un moteur de recherche en ligne permettant de retrouver la sépulture d'un défunt. Grâce à ce logiciel, il est ainsi possible de retrouver les sépultures de millions de personnes ! Vous pouvez visualiser les villes et villages qui ont recours à ce logiciel via la cartographie proposée à l'adresse suivante : www.gescime.com/clients-page-1

Ces bases de données, constituées à l'échelle communale, présentent néanmoins un inconvénient de taille : elles supposent de connaître le lieu d'inhumation !

En l'absence d'une telle information, vous pouvez interroger des bases de données nationales :

- Geneanet : le site de référence des généalogistes, via son projet « Sauvons nos tombes » constitue progressivement une base de données contributive des photos de tombes et autres monuments funéraires. Cette base contient actuellement plus de 4 millions de photos pour la France dont 96 % ont été indexées ! Adresse : www.geneanet.org/cimetieres ;
- Cimetières de France : il est possible d'effectuer une recherche par patronyme ou par cimetière. De multiples critères complémentaires sont mis à disposition pour affiner la recherche (ex : département, commune, prénom, etc.). Une fois sélectionné un résultat, il est parfois possible de visualiser l'emplacement de la sépulture sur une carte. Adresse : www.cimetieres-de-france.fr/recherche ;
- CimGenWeb : ce service de FranceGenWeb met à disposition un moteur de recherche dans sa base de données, laquelle contient à ce jour 449 987 entrées. Adresse : www.francegenweb.org/cimgenweb/

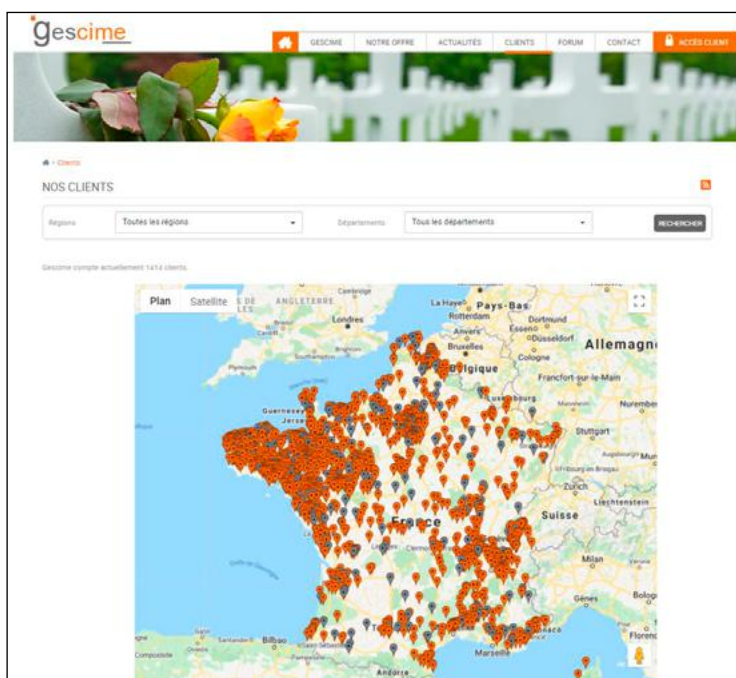
Que faire en l'absence de base en ligne ?

Si vous ne trouvez aucune sépulture en ligne, vous pouvez consulter les diverses archives funéraires, éventuellement en ligne (cf. p. 45). À défaut, contactez les services du cimetière ou de la commune ou rendez-vous sur place. En effet, la plupart des grandes villes disposent d'un service de conservation des cimetières, situé à l'entrée du cimetière. Le personnel est généralement très collaboratif pourvu que vous fournissiez un minimum d'éléments sur le défunt tels que nom, prénom, nom du conjoint, date de naissance, etc. Certaines grandes villes, comme Reims, Nantes, Strasbourg, etc. ont numérisé les registres et/ou constitué une base

de données nominative complète des personnes inhumées, listant toutes les interventions survenues par emplacement, les différents défunts qui s'y trouvent, la nature et la localisation de la concession et comprenant parfois même une photographie de la tombe ! Dans ce cas, la recherche est instantanée, même à partir d'éléments approximatifs, et nul besoin de connaître le cimetière exact puisque chaque conservatoire de cimetière peut interroger la base des autres lieux de sépulture.

Certaines villes, telles que Lorient, Dunkerque, Paris (pour le cimetière du Père-Lachaise) vont encore plus loin et proposent des bornes interactives à l'entrée de chaque cimetière, donnant directement accès à cette base informatique, et permettant ainsi à chaque visiteur de retrouver une tombe à partir du nom du défunt. D'autres communes, comme Suresnes, proposent ce service sur leur site Internet.

Dans les communes de taille modeste, en l'absence de conservatoire du cimetière, les registres sont conservés en mairie. Ils sont à rechercher en série N ou W. À savoir : seuls les registres de plus de 50 ans sont en libre accès, sur place ou en ligne. ■



Cartographie des cimetières indexés dans la base Gescime, constituée de plusieurs millions de défunts. © Capture Gescime

Cas concret : les cimetières de Reims

Voici, à titre d'exemple, les informations qui peuvent être tirées d'une base nominative d'un cimetière.

Ces renseignements m'ont été communiqués par le conservatoire des cimetières de Reims qui a constitué une base de données complète des tombes des différents cimetières de la ville. À l'entrée du cimetière, en quelques minutes et quelques clics, ces informations précieuses sur mes aïeux et ma famille éloignée m'ont ainsi été révélées :

Cimetière : Cimetière de l'Avenue de Laon

Cadastre numéro : 11967

Emplacement : 14 00099 / B E / F 5 N / 00130 (ce qui signifie canton 14, bordure est, 5^e tombe en partant du nord)

Numéro de concession : LA 100 00130

Date d'achat : 12 janvier 1949

Date d'expiration : 12 janvier 2049

Date de reprise : 13 janvier 2051

Date du dernier avenant :

Date de la concession : centenaire

Nature de la concession : pleine terre

Type de la concession : famille

Concessionnaire(s) : Mme COUTURE Charlotte née GARDE, 14 rue Emile Maupinot, 51100 REIMS

Ayant(s) droit :

- Défunte(s) : M. COUTURE Henri Julien décédé le 11 janv. 1949 à l'âge de 72 ans à REIMS inhumé le 15 janv. 1949 (cercueil) né le 01 oct. 1876 à POUILLON (MARNE)
- Mme COUTURE Charlotte Raymonde Juliette née GARDE, décédée le 23 déc. 1963 à l'âge de 85 ans à

REIMS, inhumée le 26 déc. 1963 (cercueil) née le 05 sept. 1878 à FOLEMBRAY (AISNE)

- M. BUCHET Paul Julien décédé le 26 fév. 1989 à l'âge de 82 ans à REIMS inhumé le 03 mars 1989 (cercueil) né le 30 août 1906 à VERDUN (MEUSE)
- Mme BUCHET Nelly Raymonde née COUTURE décédée le 07 avr. 1996 à l'âge de 86 ans à REIMS inhumée le 12 avr. 1996 (cercueil) née le 18 mai 1909 à LA NEUVILLETTE (MARNE)
- Mme KHAMADJ Viviane Paule née BUCHET décédée le 02 fév. 2005 à l'âge de 67 ans à REIMS (Marne) inhumée le 08 fév. 2005 (urne) née le 22 juin 1937 à REIMS (Marne)
Note : divorcée de KHAMADJ

Mandataire(s) :

Date	Opération
12 janvier 1949	Création de concession
15 janvier 1949	Inhumation COUTURE Henri Julien
26 décembre 1963	Inhumation GARDE Charlotte Raymonde Juliette
03 mars 1989	Inhumation BUCHET Paul Julien
12 avril 1996	Inhumation COUTURE Nelly Raymonde
08 février 2005	Inhumation KHAMADJ Viviane Paule décédé(e) le 02/02/2005 ;
Intervenant :	Marbrerie de l'Est ROC ECLER
08/02/2005	Travaux dépôt d'urne dans monument
Intervenant :	Marbrerie de l'Est ROC ECLER

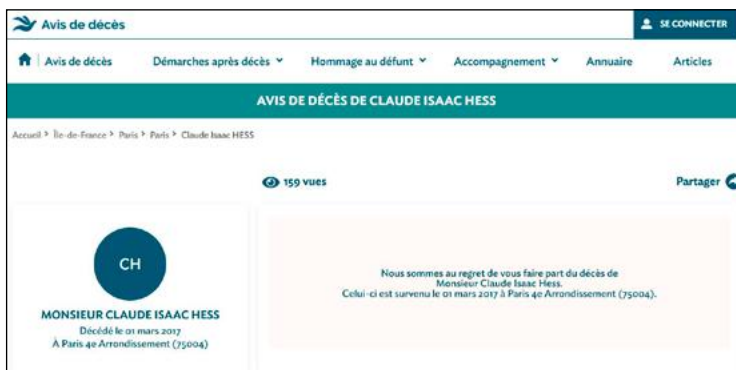
Pensez aux avis de décès

Si vous avez découvert, grâce à la base de l'INSEE qu'un de vos cousins était décédé après 2005, je vous conseille de rechercher son éventuel avis de décès sur Internet. En effet, celui-ci énonce généralement, plus ou moins précisément, les descendants du défunt, qui constituent autant de points de contacts potentiels pour poursuivre vos recherches.

Alors que nos aïeux ont publié des avis de décès dans la presse écrite, généralement locale, pendant plus d'un siècle, le début du XXI^e siècle marque un tournant. L'ère d'Internet, du « tout numérique » et de la « dématérialisation » bouleverse les habitudes ancestrales et un nombre croissant d'avis de décès sont à présent diffusés en ligne sur des sites spécialisés. Une nouvelle pratique qui facilite grandement les recherches généalogiques contemporaines ! La portée nationale de ces bases de données et les nombreux critères de recherche associés permettent en effet de retrouver une personne en quelques clics. Si les annonces en ligne apparaissent autour de 2005, elles restent anecdotiques jusqu'en 2009-2010. En comparant le nombre d'avis de décès publiés chaque année sur différentes bases par rapport au nombre annuel de décès annoncés par l'INSEE (qui varie entre 530 000 et 620 000 depuis 15 ans), j'ai pu estimer la probabilité de retrouver un avis de décès sur Internet : elle varie, de 2010 à 2021, entre 25 % et 60 % selon les années et les sites. Un pourcentage suffisamment élevé pour tenter systématiquement sa chance ! Mais quels sites consulter ? Évoquons les trois principaux.

Avis de décès

Le site *Avis de décès*, qui se présente comme « *le 1^{er} registre national des avis de décès et obsèques* », publie environ 150 000 avis de décès par an



Faire-part de décès de Claude Isaac Hess publié par « Avis de décès ». © Capture Avis de décès

depuis 2010. Vous avez donc, *grosso modo*, une chance sur quatre d'y retrouver un décès. À noter que le site semble intégrer le fichier des décès de l'INSEE depuis 2018 car le nombre d'avis publiés en ligne frôle le nombre de décès annuel total. Cette démarche, sans doute destinée à paraître plus imposant sur la toile et à améliorer le référencement du site, n'apporte néanmoins aucune valeur ajoutée pour vos recherches généalogiques par rapport à la base de l'INSEE.

Il est possible de mener une recherche sur le site par nom, nom et prénom, ville, code postal et par période de publication. Le contenu des faire-part de décès résulte évidemment du choix des familles mais est généralement assez pauvre : nom, prénom, date et lieu de décès, âge. Pour les femmes, le nom d'épouse est néanmoins un complément précieux par rapport à la base de l'INSEE pour confirmer qu'il s'agit de la personne recherchée. Adresse : www.avis-de-deces.net

Libra Memoria

Le site *Libra Memoria* comporte près de 14 millions d'avis de décès en ligne mais intègre également le fichier des décès de l'INSEE, ce qui fausse évidemment les chiffres. Le moteur de recherche, particulièrement ergonomique, propose les critères suivants : nom, prénom, période de publication, département, commune. Les avis de décès étant rédigés par les familles, leur précision (et donc leur richesse du point de vue généalogique) est très variable. Ce site présente l'avantage d'indiquer la source de l'avis de décès et les journaux dans lesquels il a été publié. Notamment, il précise si l'information est extraite du fichier de l'INSEE.

Adresse : www.libramemoria.com



Faire-part de décès de Gérard Neulat (beau-frère du précédent Claude Isaac Hess), publié dans « Libra Memoria ». © Capture Libra Memoria

Dans nos cœurs

Le site *Dans nos cœurs* présente le double avantage d'être relativement complet et riche. En effet, d'après mes calculs, la probabilité de retrouver un décès depuis dix ans fluctue entre 30 et 60 %. En outre, les faire-part sont généralement plus précis que sur les autres sites. Il est possible de rechercher un défunt par nom, nom et prénom, département, commune, période de publication, journal de parution. L'avis de décès précise – en sus des renseignements d'usage sur le défunt et la cérémonie – la date, le lieu et le journal de parution. Ainsi, dans l'exemple ci-contre, on constate que l'avis de décès de Claude Isaac Hess a été publié dans *Le Figaro*. En se reportant au « carnet du jour » de ce journal, on peut ainsi retrouver, mieux présenté, le même faire-part. Or, la présentation est capitale pour bien décoder un faire-part de décès (cf. encadré).

Adresse : www.dansnoscoeurs.fr

Mme Solange Hess,
née Neulat,
son épouse,

Catherine et Bruno
Hess-Rothey,
Emmanuel et Catherine Hess,
Laurence et Michel
Djokovic-Hess,
Olivier et Cécile Hess,
ses enfants et beaux-enfants,

Guillaume, Vincent,
Nathalie Hess,
Nicolas et Anna, Tanguy,
Noémie Djokovic,
Mathilde, Adrien Hess,
ses petits-enfants,
Alicia,
son arrière-petite-fille,

Mme Otto Edelstein,
Mme Jean Bouvat - Martin,
ses sœurs,
M. et Mme Claude Portier,
son beau-frère et sa belle-sœur,

ont la tristesse
de vous faire part du décès de

M. Claude ISAAC HESS
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

survenu
le mercredi 1^{er} mars 2017.

Selon sa volonté,
ses obsèques ont eu lieu
dans la plus stricte intimité,
au cimetière du Montparnasse,
Paris (14^e).

1, avenue Théodore-Rousseau,
75016 Paris.

**Faire-part de décès
de Claude Isaac
Hess publié sur
le site « Dans nos
cœurs » (ci-contre) et
en version originale
dans « Le Figaro »
(ci-dessus).**

tout intérêt à mener votre recherche sur un maximum de sites Internet. Par ailleurs, Filae et Geneanet indexent ces bases de données sur leurs sites respectifs et y donnent accès à leurs abonnés :

- Filae comprend à date une base de plus de 18 millions d'individus, qui peut être interrogée de cette manière : *Recherches > Recherches par sources* (dans le menu supérieur) puis *Avis de décès* au niveau de la section *État civil*. Filae précise ainsi, pour chaque avis de décès, la date et le lieu du décès ainsi que la date et le lieu de la publication du décès. Il renvoie, via un lien, vers le site spécialisé pour plus de détails ;
- Geneanet a intégré les avis de décès dans sa bibliothèque généalogique. Saisissez un nom dans le moteur de recherche prévu à cet effet puis filtrez sur le type de fonds *Avis de décès* présent à gauche des résultats proposés. En cliquant sur un résultat, vous serez directement renvoyé vers l'avis de décès correspondant, hébergé sur un site externe à Geneanet. À savoir : Geneanet dispose également d'une riche collection de plus d'1,5 million de faire-part de naissance, mariage et décès en ligne, indexée et intégrée à la base globale. Précaution tout de même : seuls les intéressés sont indexés et non les autres membres de la famille. Il peut donc être utile d'élargir vos recherches au sein du cercle familial. L'accès aux faire-part est mixte : certains sont en accès libre, d'autres réservés aux membres Premium.

Ainsi, les avis ou faire-part de décès peuvent fréquemment être retrouvés en ligne à partir de 2010, voire 2005. Dans le cas d'un décès plus ancien, il vous faudra vous tourner vers la presse locale, laquelle est en ligne pour la période antérieure à 1950, comme nous le verrons à l'article suivant. ■



Les autres sources

La famille peut avoir fait le choix d'annoncer un décès par différents intermédiaires, avec un niveau de précision différent. Vous avez donc

Décodons les canons des faire-part de décès

La rédaction d'un faire-part de décès suit un certain nombre de conventions particulièrement utiles pour les généalogistes, même si elles ont malheureusement tendance à se perdre.

La tradition veut qu'elle respecte la structure suivante :

- Conjoint (s'il est encore vivant)
- Enfants et leurs conjoints éventuels
- Petits-enfants et leurs conjoints éventuels
- Arrière-petits-enfants
- Parents (s'ils sont encore vivants)
- Frères et sœurs et leurs conjoints éventuels
- Titre éventuel, nom, prénom, grade ou décoration du défunt
- Date et lieu du décès
- Âge du défunt
- Date et lieu de la cérémonie

Le faire-part de Claude Isaac Hess est un bon exemple de respect de ces règles, si ce n'est qu'il omet de préciser l'âge.

Cette structure est à connaître car les liens de parenté ne sont pas toujours précisés à la suite des noms mais parfois à la toute fin (cf. faire-part de Marie Farrugia née Vinelli). Il est alors nécessaire de rapprocher chaque lien de parenté de chaque personne, sachant que les membres de la famille au même degré de parenté se suivent, théoriquement, avec des virgules tandis qu'un changement de parenté est normalement signalé par un point-virgule. Mais cette règle de ponctuation n'est pas toujours respectée. ■



**Faire-part de décès de Marie Farrugia
née Vinelli paru dans L'Echo d'Alger
du 26/12/1927. © Gallica**

Parcourez la presse

Naissances, mariages, décès, pensions, nominations, ventes... Il existe mille et une occasions pour que votre famille soit mentionnée dans la presse ancienne. Votre recherche en ligne sera d'autant plus facilitée par l'océrisation ou l'indexation de cette immense collection, pour une période allant au-delà de 70 ans.



Extrait de l'état civil d'Albi tiré de « La Dépêche » du 12 février 1944.
© Gallica

Depuis dix ans, de fantastiques campagnes de numérisation et d'indexation automatique de la presse ancienne ont été lancées tous azimuts par la BnF, les bibliothèques et les Archives départementales, si bien qu'il n'a jamais été aussi simple de retrouver un membre de sa famille dans les journaux d'époque. Or, ces journaux présentent l'avantage d'être généralement en ligne jusqu'en 1950.

Les rubriques d'état civil

La presse regorge, à partir du XIX^e siècle, de données d'état civil. Certains journaux locaux présentent ainsi des rubriques intitulées « état civil » qui listent les naissances, publications de

mariages, mariages et décès survenus dans les jours précédant la publication. Le contenu de ces listes nominatives est variable en fonction des journaux :

- Naissances : nom et prénom a minima, auxquels peuvent s'ajouter l'adresse ou l'identité des parents ;
- Mariages et publications de mariage : noms et prénoms de conjoints a minima et généralement leur profession et adresse, voire, rarement, l'identité des parents ;
- Décès : noms et prénoms a minima, voire âge, domicile et nom du conjoint.

Ces rubriques constituent un catalyseur de recherche incontournable puisqu'elles permettent de retrouver, rapidement et depuis chez soi, les références d'un acte d'état civil récent (antérieur à 1950), et ce, en saisissant simplement les mots-clés adaptés dans le moteur de recherche. Il suffit ensuite de commander l'acte en ligne (cf. p. 33) !

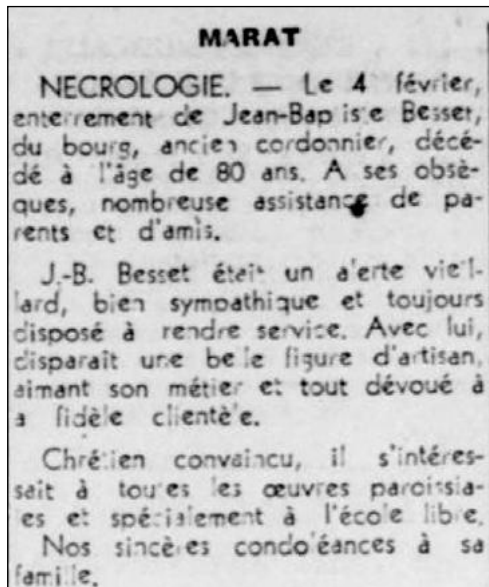
Toutefois, les annonces d'état civil en question ont tendance à porter préférentiellement sur les grandes villes. Mais ce n'est pas systématique : certains journaux « communautaires », à l'image de *L'Auvergnat de Paris* ou *La Croix de l'Aveyron*, relaient les nouvelles majeures survenues, commune par commune – telles que naissances, mariages, décès, affectations professionnelles, accidents, maladie, etc. –, ceci afin de conserver le lien entre les familles restées au pays et celles installées à Paris. Ces périodiques sont inestimables puisqu'ils n'omettent aucune commune et livrent un niveau de détail inégalé.

Enfin, songez également aux bulletins paroissiaux. Plus de 200 bulletins, datant du début du XX^e siècle, sont par exemple en ligne dans Gallica. Au-delà de figurer la vie religieuse de la communauté, ils comprennent des listes de baptêmes, mariages et sépultures ainsi qu'une rubrique nécrologie dédiée aux personnalités de la paroisse.

Les avis de décès et autres annonces

À ces listes exhaustives de naissances, mariage et décès, s'ajoutent des annonces particulières, publiées à la demande des familles : les avis de décès. Ces publications, présentées à la page précédente, sont particulièrement riches et offrent généralement l'opportunité de reconstituer la composition d'une famille à un instant donné, ou a minima, d'identifier de nouveaux patronymes associés à cette famille. Ils invitent les proches à participer à la cérémonie funéraire ou remercient, après coup, les personnes présentes aux obsèques.

Enfin, les rubriques « carnet » et « nécrologie » annoncent, à l'initiative du journaliste, les naissances, mariages et décès des personnalités locales. Les nécrologies sont l'occasion de rendre un dernier hommage au défunt et à sa famille et comprennent généralement une courte biographie.



Nécrologie de Jean-Baptiste Besset tirée du journal « Le Semeur » du 12 février 1950.
© RetroNews

Autres sources insoupçonnées

Si les rubriques précédentes sont particulièrement riches du point de vue généalogique, évitez d'y restreindre vos recherches, car il est possible de retrouver des données d'état civil dans toutes sortes d'articles de presse. Citons quelques exemples :

- les délivrances de bourses scolaires, présentes dans les publications officielles (*Journal officiel*, rapports et délibérations du conseil général, bulletin municipal, etc.), peuvent être très précises sur l'identité du boursier à l'image de celle-ci : « Neulat (Pierre-Albert), né le 8 février 1884 à Villefranche (Aveyron). Le père sous-chef d'équipe à la compagnie d'Orléans, à Souillac ; 5 enfants. – Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Martel. » ;
- les délivrances de pensions (à des fonctionnaires, à des veuves de soldats ou de fonctionnaires, etc.) peuvent informer sur la date de naissance ou de décès de l'intéressé ;
- les journaux d'annonces commerciales publient les séparations de biens et les divorces de commerçants afin d'en informer leurs créanciers ;
- les décrets de naturalisation publiés au *Journal officiel* (lequel est en ligne dans Gallica) précisent les dates et lieux de naissance des étrangers intégrés dans la nationalité française. Quand la naturalisation porte sur toute la famille, il est ainsi possible d'en connaître la composition exacte et de disposer des dates et lieux de naissance des enfants, parfois nés dans les années 1930 ou 40 et encore

vivants. Reportez-vous à la page 48 pour plus de détails ;

- les brèves peuvent, en relayant une naissance inattendue, une cérémonie de mariage, un décès hors norme lié à un accident ou à un meurtre... livrer des renseignements généalogiques inespérés.

En outre, certains articles de presse peuvent, indirectement, livrer de précieuses pistes pour vos recherches :

- les listes nominatives des médailles de la famille nombreuse délivrées, publiées dans la presse locale, révèlent le nombre d'enfants d'un couple à une date donnée ;
- les listes nominatives des enfants admis dans une école ou reçus au certificat d'études primaires permettent de retrouver la trace de membres de sa famille et d'estimer leur date de naissance ;
- les listes nominatives de souscription, de lauréats d'un concours, etc. constituent un moyen détourné de retrouver l'adresse d'un membre de sa famille perdu de vue ;
- les annonces et avis divers (objet trouvé, offre ou recherche d'emploi, ventes, publicités, etc.) peuvent livrer de précieuses adresses ;
- les annonces de ventes, et en particulier celles de ventes aux enchères ou liées à une succession, constituent souvent de véritables pépites généalogiques. En effet, y sont généralement cités les différents héritiers, leurs conjoints, leurs professions et domiciles ! Autant d'éléments qui permettent de reconstituer précisément l'arbre généalogique de la famille à un instant t et d'évaluer son niveau de fortune.

Où accéder à la presse ancienne ?

De nombreuses campagnes de numérisation et d'océrisation (i.e. indexation automatique par reconnaissance de caractère) des journaux anciens ont été entreprises par divers organismes, si bien que la matière disponible en ligne est à la fois très riche et très dispersée. Citons les principaux sites susceptibles d'héberger des journaux antérieurs à 1950.

- RetroNews : cette vitrine numérique de la Bibliothèque nationale de France, dédiée à la presse ancienne, compte à ce jour près de 2 000 titres de presse et 18 millions de pages ! L'accès aux images numérisées et le moteur de recherche simple sont gratuits mais les fonctionnalités de recherche avancée (souvent indispensables) sont réservées aux abonnés. Un onglet *Titres de presse* permet d'identifier les journaux numérisés en fonction de leur titre et de leur lieu de publication et la période en ligne. Adresse : www.retronews.fr
- Gallica : le portail numérique de la Bibliothèque nationale de France compte à date plus de 5 millions de numéros de presse et revues. Les pages comme les fonctionnalités de recherche avancée sont en libre accès. ●●●

les premiers pas

●●● À savoir : Gallica indexe en permanence les journaux de RetroNews. Autrement dit, une recherche menée dans Gallica est automatiquement étendue à RetroNews. Néanmoins, la plupart des journaux en question sont à rechercher ensuite dans RetroNews. Adresse : <https://gallica.bnf.fr>

• La Bibliothèque généalogique de Geneanet : elle permet de mener une recherche dans une base de plus de trois milliards de personnes, issue de l'indexation de centaines de milliers d'ouvrages, y compris journaux et périodiques. Cette base présente l'avantage d'indexer un grand nombre de bibliothèques en ligne : Gallica, RetroNews, Lectura Plus, Normannia... Ce rôle précieux d'agrégateur des résultats de différents sites est néanmoins modéré par la latence entre les mises en ligne de ces sites externes et celles de Geneanet. Autrement dit, il est indispensable d'effectuer des recherches dans chaque site externe pour garantir l'exhaustivité des résultats à date. L'accès au détail des résultats de la Bibliothèque généalogique est réservé aux membres Premium. Adresse : www.geneanet.org/bibliotheque-genealogie

• Les sites des bibliothèques régionales ou municipales : la plupart des grandes villes telles que Lyon, Montpellier, Toulouse, Orléans, Reims, etc., mettent à disposition leurs collections de journaux sur Internet. L'ergonomie et les fonctionnalités de recherche sont malheureusement très variables d'un site à l'autre.

• Les sites des Archives départementales : la moitié de départements environ ont en effet intégré la presse en ligne dans leurs campagnes de numérisation.

Pour mieux cerner les journaux existants à une époque donnée dans une zone géographique délimitée, vous pouvez consulter les sites suivants, qui s'efforcent de dresser un inventaire de cette ressource foisonnante :

• Le site de la BnF : très ergonomique, cette base de données recense plus de 32 000 journaux d'intérêt local, parus en France, des origines à 1944. Elle permet ainsi de rechercher un titre de presse en quelques clics et de savoir où le consulter. Autre intérêt : en sélectionnant une zone géographique (ville ou département), vous pouvez visualiser la liste des journaux publiés dans ce secteur ainsi que leur période de publication. Une bibliographie très utile pour identifier les journaux qui vous intéressent et orienter vos recherches. Le site propose plusieurs clés d'entrée et critères de recherche : accès géographique (département ou ville), année de publication, titre, mots-clés présents dans la fiche descriptive du journal (ex : illustré), le fait que le journal soit numérisé ou non. Voici quelques limites de cette base à connaître : seuls les journaux locaux (couvrant au maximum trois départements) y sont intégrés, ce qui signifie que les titres nationaux n'y figurent pas ; les journaux publiés dans les anciennes colonies (en particulier l'Algérie) ne sont

pas présents ; les revues proprement dites, telles que les revues de société savantes, ne sont pas prises en compte. Adresse : <http://presselocaleancienne.bnf.fr/accueil>

• Le site FranceArchives : il fournit la liste des archives départementales et communales présentant des collections numérisées de journaux anciens, ainsi que les liens pour accéder à leurs sites web. Adresse : <https://francearchives.fr/fr/article/27699901>

• Le gazetier universel : ce site, focalisé sur la presse d'Ancien Régime numérisée, propose 15 000 liens vers plus de 800 titres de périodiques en français des XVII^e et XVIII^e siècles. Cet index est régulièrement enrichi et s'appuie sur les numérisations menées par Gallica, Google Livres et une quarantaine d'autres sites. Adresse : <https://gazetier-universel.gazettes18e.fr/ressources-numeriques-sur-la-presse-ancienne>

Si le journal qui vous intéresse n'est pas présent en ligne, vous pouvez bien évidemment vous rendre sur place pour le feuilleter mais la recherche sera nettement plus longue... d'autant plus si vous ne disposez pas de date précise !

Comment rechercher efficacement ?

Face à une telle profusion de titres de presse, de sites web et de pages numérisées, il est essentiel de mener des recherches ciblées pour ne pas couler sous des centaines de résultats. Pour cela, je vous conseille de procéder ainsi :

- 1) identifiez les mots-clés à utiliser pour vos recherches (nom, prénom, lieu, profession, grade, titre, etc.) et les associations possibles de ces termes ;
- 2) débutez votre recherche dans les principales bases de données en ligne, à savoir Gallica, RetroNews et Geneanet, en saisissant les mots-clés sélectionnés et en les combinant à l'aide des possibilités de recherche avancée offertes. En particulier, les fonctions *Recherche par proximité* de Gallica ou *Chercher dans le paragraphe* de RetroNews permettent de réduire drastiquement le nombre de résultats ;
- 3) en l'absence de résultat pertinent, utilisez d'autres critères de recherche. Par exemple, réduisez le nombre de mots-clés mais limitez votre recherche sur une zone géographique plus précise (en sélectionnant spécifiquement un journal ou un lieu de publication) ou une période plus courte ;
- 4) même en présence de résultats pertinents, pensez à relancer votre recherche sur d'autres mots-clés, soit ceux listés a priori, soit ceux observés dans les résultats précédents ;
- 5) élargissez enfin votre recherche à d'autres sites (bibliothèques régionales, archives départementales) en fonction du secteur géographique retenu pour accéder à de nouveaux journaux locaux, peut-être absents des sites précédents. ■

Demandez un acte en ligne

C'est le sésame à obtenir pour valider tous les indices recueillis sur l'individu recherché : l'acte d'état civil. Et dans ce domaine, la France bénéficie d'une site centralisé : Service-public.fr.

Vos recherches auprès de la famille, sur Internet, dans la base de l'INSEE ou dans la presse ancienne vont ont permis d'engranger de nombreuses références d'actes. Certains de ces actes sont en ligne, d'autres non. Il s'agit à présent d'en demander des copies intégrales afin de disposer d'éléments irréfutables et de progresser par ricochet.

Quelle chance d'être en France !

Si l'acte désiré respecte les conditions de communicabilité (évoquées p. 12), vous pouvez en solliciter une copie intégrale. Les actes de décès, librement communicables sans délai, seront particulièrement précieux pour vos recherches. Or, la copie d'un acte d'état civil peut être demandée gratuitement, en ligne, sur un site centralisé (Service-public.fr) et être obtenue sous quelques jours ! Les généalogistes qui ont eu l'occasion d'entreprendre des recherches à l'étranger sauront apprécier à sa juste valeur ce niveau de service.

Demander un acte de décès en ligne

Pour demander un acte de décès, procédez ainsi :

- 1) rendez-vous à cette adresse : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359 ;
- 2) sélectionnez le type d'acte souhaité : *Acte de décès* ;
- 3) cliquez sur *Comment faire la demande ?* ;
- 4) cliquez sur le bouton *Accéder au service en ligne* ;
- 5) identifiez-vous avec France Connect (par exemple à l'aide de votre compte fiscal ou de votre compte ameli). Un formulaire en quatre étapes s'affiche ;
- 6) étape 1 : renseignez *Autre* au niveau de motif de la demande et saisissez le nom ou le code postal de la commune concernée par l'acte ;
- 7) étape 2 : laissez les informations renseignées à l'identique afin de recevoir une copie intégrale en un exemplaire ;
- 8) étape 3 : renseignez votre identité, celle de la personne concernée par l'acte et votre adresse ;
- 9) étape 4 : vérifiez les données renseignées et validez.

Vous recevrez ensuite par courrier (voire par courriel) l'acte demandé sous quelques jours.

Les limites du site

La démarche est plus délicate pour la demande d'un acte de naissance ou de mariage. En effet, le formulaire ne permet pas de demander une copie intégrale d'un acte si l'on n'est pas la personne concernée par l'acte ou un de ses ayants-droit (ascendant, descendant, conjoint, héritier, etc.). En effet, si l'on saisit *Autre* au niveau du champ *Qualité du demandeur* – ce qui constitue le cas général lors d'une recherche généalogique –, seul un extrait sans filiation peut être sélectionné. Le formulaire n'est donc pas en phase avec les directives du décret du 6 mai 2017 qui permet à tout un chacun d'obtenir une copie intégrale d'un acte de naissance ou de mariage de plus de 75 ans.

Dès lors, trois options s'offrent à vous :

- renseigner une autre valeur au niveau du champ *Qualité du demandeur*, ce qui revient à faire une fausse déclaration... ;
- poursuivre la saisie pour noter, à l'étape 4, les coordonnées de la mairie à solliciter, en prenant soin de ne pas finaliser la demande en ligne ;
- oublier le site Service-public.fr et contacter directement la mairie, par courrier, téléphone ou courriel.

Autre limite du site : ce n'est qu'après la saisie intégrale du formulaire en quatre étapes que l'on découvre parfois que la mairie en question n'est pas connectée au service... Dans ce cas, l'adresse e-mail de la mairie est indiquée et il est possible d'envoyer le récapitulatif de sa demande par mail au format PDF, afin de conserver le sentiment que la saisie précédente n'a pas été totalement inutile !

Formulaire de saisie d'une demande d'acte de décès sur le site Service-public.fr.
© Capture Service-public.fr

Cas pratique : retrouver une cousine perdue de vue

Retrouver une cousine de 90 ans, perdue de vue depuis plus de 30 ans, relève-t-il de la mission impossible ? Pas nécessairement comme le révèle cet exemple réel ! Saisissez un zeste de chance, ajoutez une bonne poignée de persévérance, passez le tout au crible des nombreux outils sous votre main et vous tenez la formule magique du parfait généalogiste contemporain.

Point de départ

Je vous propose de mettre en pratique les différents conseils prodigués jusqu'à présent au travers d'un cas concret issu de mes recherches personnelles. Petit, mon grand-père était très proche de sa cousine germaine Denise AUZOU qui avait à peu près son âge (i.e. née fin des années 20, début des années 30). Après un interrogatoire en bonne et due forme de ma part, il m'avait livré les renseignements suivants la concernant : « elle était de La-Neuville [dans la Marne] et la fille unique de René AUZOU et de la tante Gladys COUTURE. Elle avait épousé Henri ROBERT, un marbrier funéraire, et a eu



■ Mon grand-père et sa cousine Denise à la fin des années 1930. © Tony Neulat

deux filles : Josette, qui habitait Saint-Dizier [en Haute-Marne], et Francine qui habitait Reims. » Il n'avait plus de nouvelles d'elle depuis plus de 30 ans : « elle est sûrement décédée. »

Fort de ces éléments, vous pouvez vous-même débiter l'enquête depuis chez vous... ou découvrir la démarche que j'ai adoptée ci-dessous. Le chemin parcouru pour atteindre l'objectif est linéarisé dans ce récit, pour plus de concision, mais il va sans dire que la recherche réelle s'est avérée beaucoup plus buissonnante.

Analyse des éléments à disposition

En bon généalogiste, le premier réflexe est de représenter les éléments de départ sous forme d'arbre. Un bref examen des renseignements fournis laisse présager une enquête particulièrement complexe. En effet :

- cette cousine est perdue de vue depuis plus de 30 ans ;
- très âgée, elle n'a probablement pas laissé une empreinte numérique marquée. Il y a fort à parier que les réseaux sociaux (évoqués dans la troisième partie de cet ouvrage) ne seront d'aucun secours ;
- nous ne disposons d'aucune date précise ;
- les noms de famille impliqués sont particulièrement répandus, sans compter que le patronyme « ROBERT » est également un prénom ;
- l'année de naissance de cette cousine est trop récente pour permettre des recherches en ligne dans l'état civil ;
- les deux filles ont probablement adopté le nom de famille de leur mari, lequel est totalement inconnu. Retrouver leur trace s'annonce compliqué.

La première question qui surgit étant donné l'âge avancé de cette cousine est naturellement la suivante : est-elle encore en vie ? Mais avant toute chose, vérifions qu'elle ne figure pas dans un arbre généalogique en ligne.

1 - Fait-elle partie d'un arbre généalogique ?

Une recherche sur Geneanet sur les critères *Nom* : AUZOU ; *Prénom(s)* : Denise ; *Nom du conjoint* : ROBERT, même élargie aux variantes, ne donne qu'un seul résultat. Il s'agit de l'arbre généalogique d'un cousin éloigné, qui s'appuie sur mes recherches et dont les données contemporaines ne sont pas masquées. La même recherche, lancée sans nom de conjoint, livre 44 résultats, tous inappropriés et presque

REPUBLIQUE FRANÇAISE match ID Fichier des décès Recherche libre parmi 25 millions de décès depuis 1970

Recherche Appariement À propos

Recherche avancée Résultats 1 à 19 parmi 19 pour: COUTURE (F) née dans le 51 tri: score

Nom	Prénom	Genre	Naissance	Décès	Commune	Département	Pays
COUTURE Eugénie Louise			Reims 1903 - Reims 1975				
COUTURE Aline Felicie Fernande	Georges	F	Saint-Thierry 1892 - Reims 1980				
COUTURE Lucienne Marthe Jeanne			Reims 1908 - Reims 1985				
COUTURE Marie Louise Madeleine			Bezannes 1911 - Charenton-le-Pont 1994				
COUTURE Madeleine Leonie Eugénie			Bezannes 1915 - Fresnes 1994				
COUTURE Magdeleine Lucie Marie Marguerite			Reims 1926 - Eaubouffe 1999				
COUTURE Huguette Charlotte			La Neuville 1925 - Reims 2008				
COUTURE Marie Therese Gabrielle			Reims 1931 - Reims 2010				
COUTURE Denise Claire Louise			Villers-Franqueux 1920 - Fismes 2019				
COUTURE Monique Marie Fernande Lucienne			Reims 1935 - Reims 2020				
COUTURE Raymonde Berthe			Villers-Franqueux 1930 - Marquerville 1971				
COUTURE Marie Helene			Chenay 1901 - Caen 1979				
COUTURE Suzanne Marie Blanche			Reims 1919 - Reims 1993				
COUTURE Edme Jeanne Felicie			Verzenay 1902 - Rosny 1994				
COUTURE Nelly Raymonde			Reims 1909 - Reims 1996				
COUTURE Cladie Julienne			La Neuville 1906 - Manosque 2003				
COUTURE Antoinette Marcelline Zunelli			Verzenay 1911 - Reims 2009				
COUTURE Daniele Janique			Reims 1964 - Angoulême 2012				
COUTURE Colette Renee Rolande Alice			Reims 1931 - Voreppe 2020				

Commune Département Pays Recherche-fisue

tous de Seine-Maritime (berceau du patronyme AUZOU). L'ajout d'un filtre sur les départements de la Marne ou de la Haute-Marne ne renvoie aucun résultat. Les diverses combinaisons possibles des critères de recherche restent infructueuses.

Les mêmes requêtes sur Filae donnent 34 résultats, peu ou prou les mêmes : un arbre en ligne, dont le propriétaire, bien connu, n'est autre que celui de l'arbre Geneanet.

La saisie des mêmes critères sur MyHeritage propose 22 résultats dont un seul pertinent. Il s'agit de l'arbre en ligne d'un cousin, lui aussi bien identifié, dont les données découlent des miennes.

La réponse à la question initiale est donc : non. C'est à nous seuls de percer le mystère.

2 - Est-elle encore en vie ? Et son mari ?

Cette cousine, perdue de vue dans les années 1980, était donc encore en vie à cette époque. Le fichier des décès de l'INSEE, qui recense la quasi-totalité des décès survenus après 1970 nous tend donc les bras ! Or, les trois sites consultés précédemment livrent par défaut, à leurs abonnés, les résultats présents dans ce fichier et concordant avec la recherche. Force est de constater qu'aucune personne décédée ne correspondait à notre Denise. Elle est donc sûrement encore vivante !

Nota : à défaut d'abonnement, le site matchID permet d'aboutir aux mêmes conclusions en saisissant, au niveau de la recherche avancée : *Nom : AUZOU ; Prénom : Denise ; Département de naissance : 51.*

Quid de son mari ? Hélas, les différents sites consultés nous confirment, s'il est besoin, que l'identité *Henri ROBERT* est des plus banales à la lumière de leurs milliers de résultats. Un filtre dans matchID sur la commune de Saint-Dizier (Haute-Marne) propose plusieurs résultats intéressants. Mais lequel est le bon, si tant est que l'un d'entre eux le soit ?

Mention de Cladie Julienne Couture dans le fichier des décès de l'INSEE.

© Capture matchID

3 - A-t-elle laissé quelques traces sur la toile ?

Quelques brèves recherches dans les Pages blanches ont tôt fait de nous décourager. Le patronyme ROBERT est par trop répandu. Même associé à un prénom plus rare, tel que Francine, le nombre de résultats invite à envisager une autre piste, sans compter que Francine est probablement enregistrée dans l'annuaire sous le nom de son mari, voire inscrite sur liste rouge. Quelques recherches similaires sur les réseaux sociaux, et Facebook en premier lieu, nous inclinent également à passer notre chemin. Décidément, Denise résiste. Pas la moindre piste à ce stade...

Puisqu'elle échappe à notre battue, tentons d'élargir nos investigations à son cercle familial proche, et en particulier à ses parents.

4 - Quand et où sont décédés ses parents ?

Même si nous n'avons aucune certitude que ses parents soient décédés après 1970, le fichier de l'INSEE mérite d'être étudié. Débutons par la mère dont le prénom est relativement rare. Malheureusement, aucune Gladys COUTURE... Quant au père, nous sommes face à 64 candidats potentiels. Aucun n'est décédé dans la Marne. En revanche, un certain Martial Fernand René AUZOU, né le 17 septembre 1905 dans la Marne, est décédé à Saint-Dizier le 4 janvier 1990. Tiens, tiens... Ces concordances méritent que l'on se procure ses actes de naissance et de décès.

Chemin alternatif : une recherche dans matchID sur la base de ces critères : *Nom : Couture ; Genre : F ; Département de naissance : 51* livre 19 résultats, parmi lesquels figurent une certaine Cladie Julienne COUTURE, née le 12 août 1906 à La-Neuville (51) et décédée le 23 mai 2003 à Manosque (04). S'agirait-il de notre Gladys ? Aurait-elle déménagé à Manosque ? C'est fort probable. ●●●

les premiers pas

5 - Exploitions l'état civil

Forts de ces renseignements, tournons-nous vers l'acte de naissance de René AUZOU et ses précieuses mentions marginales ! Hélas, l'état civil n'est en ligne que jusqu'en 1902 sur le site des Archives départementales de la Marne... Il nous faut donc le demander en ligne sur le site Service-Public.fr. Une fois reçu, il nous confirme que nous sommes tombés juste et que l'oncle René a épousé, le 26 novembre 1927 à La-Neuville, Cladie Julienne COUTURE et non Gladys ! Grâce à ces précisions, nous retrouvons aisément le décès de Gladys dans le fichier de l'INSEE et donc ses date et lieu de naissance.

Ainsi Gladys, une fois veuve, aurait peut-être quitté Saint-Dizier pour s'installer à Manosque où elle est décédée. Pour quelle raison ? Pour se rapprocher de sa fille Denise ? Quoi qu'il en soit, la recherche des noms ROBERT ou AUZOU dans les Pages blanches, à Manosque ou alentours, reste infructueuse.

Nous savons à présent que Denise est la fille de Martial Fernand René AUZOU (1905-1990) et de Cladie Julienne COUTURE (1906-2003), mariés en 1927 à La-Neuville. Par acquit de conscience, nous récupérons tous les actes de naissance et de décès, lesquels ne fournissent aucune piste nouvelle pour retrouver leur fille. À ce stade, l'état civil a dévoilé tous ses secrets mais ils sont insuffisants. Nous avons épuisé les bases de données en ligne (généalogiques, annuaires, INSEE). Que faire ? Deux possibilités :

- soit faire un pas de côté, grâce à la technique du saute-mouton (cf. p. 22), en recherchant des cousins vivants du côté AUZOU, dans l'espoir qu'ils aient gardé contact avec leur cousine Denise. J'ai tenté cette approche dans la pratique mais, bien que j'aie retrouvé, après moults efforts, des cousins encore en vie, ceux-ci n'avaient gardé aucun lien avec Denise !
- soit procéder à un retour aux sources.

6 - Retour aux sources

Au-delà de l'état civil, quels documents puis-je consulter en ligne ? Le tableau, fourni p. 13, donne la réponse. Parmi les différents fonds appropriés à notre enquête, seuls les recensements figurent effectivement en ligne sur le site des Archives départementales de la Marne. Puisque nous savons que les parents de Denise se sont mariés en 1927 à La-Neuville, compulsions le recensement de cette commune pour l'année 1931. Fort heureusement, la commune étant de taille modeste, celui-ci ne compte que 11 pages. Eureka ! Le couple apparaît en vue 3/11 et se présente avec une petite fille Denise, née en 1930 à La Neuville. Dès lors, il nous suffit de demander son acte de naissance (puisqu'il date de plus de 75 ans) en espérant que l'employé de mairie sera tolérant vis-à-vis d'une date approximative. Après réception de l'acte, l'absence de mention marginale de décès révèle a priori, sauf oubli de report, qu'elle n'est

pas décédée. Par ailleurs, nous apprenons que son mari s'appelle Henri Léon Jules ROBERT.

7 - Son mari est-il encore vivant ?

Question légitime puisque les maris sont généralement plus âgés que leur épouse et qu'il est à présent confirmé que Denise a plus de 90 ans. La recherche sur tous les prénoms *Henri Léon Jules* sur Geneanet et Filae délivre instantanément la réponse. Henri est né le 19 janvier 1930 à Reims et décédé le 25 août 2019 à Manosque. Encore Manosque ! Il y a fort à parier que Denise y vive encore. Nous touchons au but... Malheureusement, nous ne connaissons pas son adresse précise et les 14 résultats présents dans les Pages blanches ne semblent pas correspondre. Nous pouvons toujours tenter de contacter ces 14 foyers. À moins de demander l'acte de décès d'Henri. En effet, rappelons-le, l'acte de décès fournit l'adresse précise du domicile du défunt !

8 - La chance sourit aux audacieux

Une fois l'acte reçu, le mystère est enfin percé : l'adresse tant convoitée est enfin connue ! Elle confirme que Denise est sur liste rouge puisqu'elle n'apparaît pas dans les Pages blanches. À moins qu'elle ait déménagé ou qu'elle soit à présent en maison de retraite ? Dès lors, deux options s'offrent à nous :

- écrire un courrier à l'adresse connue, au risque de ne jamais avoir de réponse ;
- utiliser la précieuse fonctionnalité, peu connue, des Pages blanches, qui permet de rechercher uniquement un lieu.

C'est évidemment cette solution qu'il faut privilégier. Je téléphone à tous les voisins de l'immeuble jusqu'à ce que l'un d'entre eux me réponde. Il me confirme que M^{me} ROBERT vit toujours à cette adresse ! Je lui transmets mon numéro et lui demande s'il peut lui laisser un message afin qu'elle me rappelle. Une heure plus tard, j'entends, pour la première fois, sa voix au téléphone.

Épilogue

Cette histoire vraie confirme que la chance sourit aux audacieux, aux persévérants et à ceux qui se lèvent tôt. En effet, Denise déménagera deux mois après mon appel. Si j'avais procrastiné davantage, je n'aurais jamais retrouvé sa trace et je n'aurais jamais eu la joie de la rencontrer. Or, grâce à elle, j'ai pu découvrir une multitude de photos de famille et d'anecdotes qu'elle seule possède et connaît, relatives à mon grand-père, mes arrière-grands-parents, mes arrière-arrière-grands-parents et même mes arrière-arrière-arrière-grands-parents ! ■



Retour aux sources

Vive les mentions marginales !	38
Parcourez les recensements	40
N'oubliez pas les registres matricules.....	42
Pistez un contemporain grâce aux listes électorales.....	44
Exhumez les archives funéraires	45
Compulsez les tables des successions et absences	46
Pensez aux dossiers de naturalisation	48
Comment jongler d'une source à l'autre ?	51

Vive les mentions marginales !

Les mentions marginales, somme toute peu utiles en généalogie ascendante, sont particulièrement précieuses en généalogie descendante contemporaine.

Les mentions marginales les plus utiles font leur apparition en marge des actes d'état civil à la fin du XIX^e siècle. Nous pouvons ainsi citer :

- l'inscription de la date du divorce, en marge de l'acte de mariage, instaurée en avril 1886 ;
- les références du mariage (date, lieu et identité du conjoint) indiquées dans la marge de l'acte de naissance à partir d'août 1897 ;
- les références du divorce ajoutées en marge de l'acte de naissance à partir de mai 1939 ;
- la date et le lieu de décès portés dans la marge de l'acte de naissance à partir de mars 1945.

Les mentions obligatoires ci-dessus constituent, lorsqu'elles sont présentes, une source de premier plan pour vos recherches généalogiques récentes.

Pourquoi une mention est absente ?

Malheureusement il arrive que les mentions n'aient pas été apposées, alors qu'on sait pertinemment qu'elles devraient exister sur l'acte ! Bien qu'obligatoires, il y a parfois eu des oublis et des dysfonctionnements dans l'envoi des actes entre administrations.

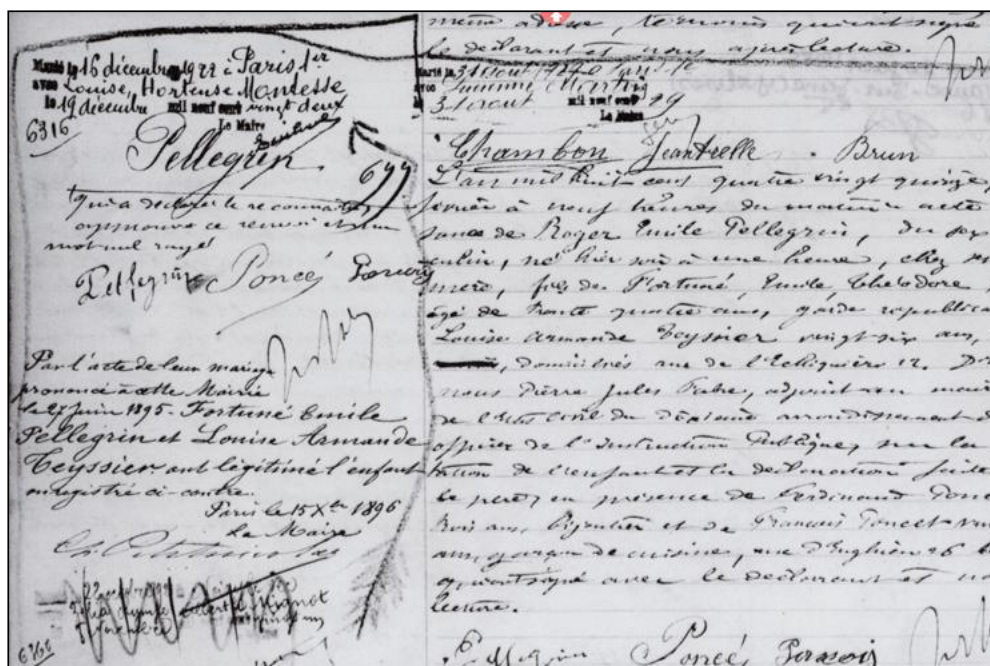
D'autres raisons peuvent également expliquer l'absence de mentions marginales manifestement manquantes :

- des événements ont été enregistrés à l'étranger et n'ont pas été transcrits au consulat de France : aucun avis n'a donc été envoyé aux mairies françaises concernées ;
- les registres d'état civil disponibles sur Internet ont été généralement microfilmés à partir des années 1950 puis numérisés. Tout événement postérieur à cette reproduction n'apparaît donc pas sur les actes, sauf en cas de renumérisation des pages modifiées.

À noter : les actes accessibles sur Internet proviennent le plus souvent de la collection des archives départementales (ou « collection du greffe »), constituée de doubles des registres communaux. Or, les registres d'état civil contenant les mentions marginales les plus complètes sont ceux de la collection communale.

Une approche par ricochets

Combinées astucieusement avec le fichier des décès de l'INSEE, les mentions marginales permettent de retrouver les dates et lieux de naissance, mariage et décès de ses collatéraux contemporains comme l'illustre le schéma ci-contre. En effet :



Nombreuses mentions portées en marge de l'acte de naissance de Roger Emile Pellegrini.

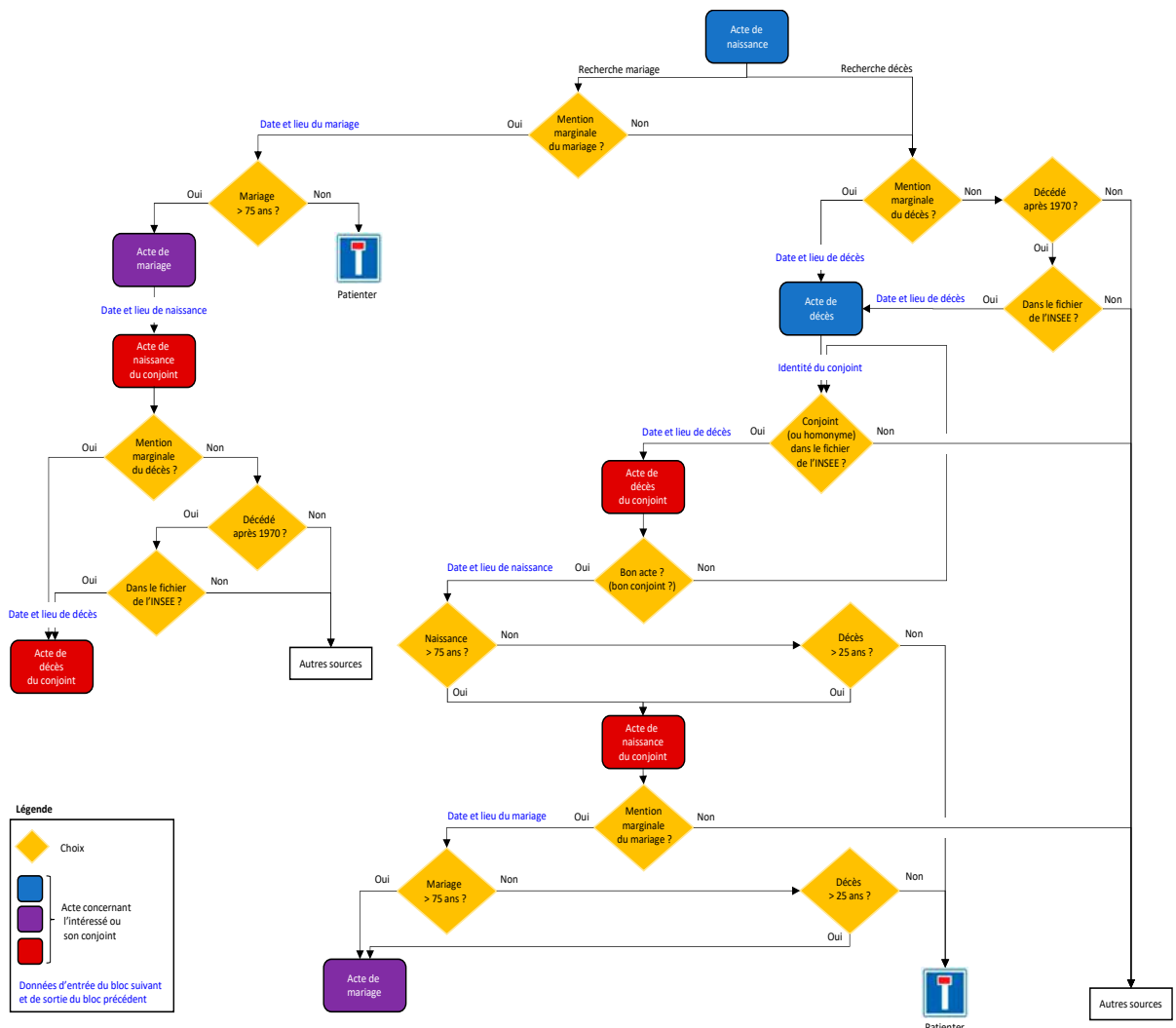
© Capture AD75

- il est possible de retrouver les références du mariage et du décès d'un cousin grâce aux mentions marginales présentes sur son acte de naissance ;
- il ne vous reste alors plus qu'à commander les actes en question (démarche expliquée p. 33) à condition qu'ils respectent les conditions de communicabilité rappelées sur le schéma ;
- en l'absence de mention marginale, vous pouvez retrouver les références d'un décès à partir du fichier de l'INSEE ;
- cet acte de décès vous livrera l'identité du conjoint ;
- en recherchant et en accédant à l'acte de décès du conjoint, vous connaîtrez alors ses date et lieux de naissance et vous pourrez commander l'acte ;
- les éventuelles mentions marginales de cet

acte de naissance vous permettront alors de déterminer les références du mariage qui vous manquaient.

Cette démarche est expliquée pas à pas à l'aide du logigramme ci-dessous. Le point de départ retenu est l'acte de naissance car il s'agit a priori de l'acte le plus récent que vous serez susceptible de consulter en ligne. Néanmoins, vous pouvez évidemment suivre la méthode proposée depuis n'importe quel acte en votre possession, en débutant de la case correspondante dans le schéma. Si vous ne disposez d'aucun acte d'état civil ou si les diverses conditions requises ne sont pas respectées, vous pouvez vous tourner vers d'autres sources pour dénicher les renseignements de départ, que nous passerons en revue dans les pages suivantes. ■

Comment rebondir d'acte en acte d'état civil grâce aux mentions marginales et au fichier des décès de l'INSEE



Parcourez les recensements

Véritables photographies quinquennales de la composition d'une famille, les recensements sont incontournables en généalogie descendante contemporaine à plusieurs titres et complètent à merveille les registres d'état civil.

Les recensements modernes, désignés également par les termes de « dénombrement » ou de « liste nominative de la population », sont institués par la circulaire du 10 avril 1836. Ils sont dressés tous les 5 ans, sauf conflit majeur : le recensement de 1871 est ainsi repoussé en 1872 tandis que ceux de 1916 et 1941 sont tout simplement supprimés. À partir de 1946, les recensements sont plus espacés.

Un contenu précieux qui n'est pas exempt d'erreurs

Les registres étaient tenus en deux exemplaires (collections communale et départementale) et se présentent sous forme de tableaux, dans lesquels chaque colonne contient un renseignement précis. Leur contenu s'est enrichi au fil du temps comme l'illustre le tableau ci-dessous,

qui récapitule les informations figurant dans tous les recensements du XX^e siècle actuellement communicables.

Malgré leur richesse, ces listes nominatives présentent quelques limites et difficultés à connaître :

- le recensement de la population est effectué selon un ordre topographique (par nom de rue ou par hameau) et non patronymique. Le registre ne comportant aucune table alphabétique, les recherches peuvent se révéler très fastidieuses, voire quasiment impossibles dans les grandes villes, si vous ignorez le domicile précis de la famille recherchée ;
- les renseignements indiqués sont déclaratifs. Il n'est donc par rare qu'ils comportent des erreurs au niveau des dates et lieux de naissance. En outre, les noms de naissance des épouses ne sont pas systématiquement indiqués. Enfin, les prénoms inscrits correspondent généralement aux prénoms usuels, lesquels peuvent totalement différer des prénoms officiels de l'état civil ! Des divergences qui peuvent sérieusement corser l'identification précise de chaque membre de la famille ;
- Il n'existe pas de recensement pour Paris avant 1926 ;

Contenu détaillé des recensements de 1901 à 1975

	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968 ⁽¹⁾	1975 ⁽¹⁾
Adresse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Résidence au précédent recensement										X	X	X
Nom de famille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prénoms	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Profession (et/ou titres, qualifications...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Patron, ouvrier, employé	X	X	X	X	X	X	X					
Position dans le ménage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Âge	X											
Année de naissance		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance		X	X	X	X	X	X	X				
Nationalité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Observations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Potentiellement en ligne								Communicable			

(1) La rubrique « année de naissance » est remplacée par « date de naissance ».

- les territoires annexés par l'Allemagne en 1870 (Bas-Rhin, Haut-Rhin, et Moselle) ne comportent pas de recensement de 1871 à 1919.

Des registres à consulter en priorité

Les recensements constituent indubitablement un allié précieux pour vos recherches généalogiques descendantes contemporaines, et ce, à plusieurs titres :

- ils permettent d'identifier exhaustivement, sauf exception, les différents enfants d'un ménage, et ce, tous les cinq ans ;
- la consultation des recensement successifs donne une vision précise de l'évolution de la famille au fil du temps. Elle permet notamment d'encadrer les dates de décès de certains membres de la famille ;
- ils livrent les dates et lieux de naissance approximatifs de chaque membre de la famille. Autant d'éléments précieux pour débiter vos recherches dans l'état civil et progresser par ricochet comme évoqué précédemment (cf. p. 14-16) ;
- la rubrique « Observations » vous permettra peut-être de découvrir quelques caractéris-

tiques insoupçonnées d'un membre de votre famille : infirmité, indigence, etc. ;

- même les registres récents peuvent être consultés puisque tous les recensements antérieurs à 1975 sont communicables ! Ce fonds, plus accessible que l'état civil, constitue donc une alternative de choix pour la période 1945-1970. Ils sont conservés en sous-série 6M aux Archives départementales ou en série F aux Archives municipales ;
- en outre, les recensements de la quasi-totalité du territoire français peuvent être parcourus en ligne sur les sites des Archives départementales, et ce, régulièrement jusqu'en 1936, voire 1946. À noter : l'initiative unique du département du Rhône qui propose en ligne le recensement de 1954 ;
- enfin, il existe divers projets pour indexer ces registres. Les recensements de 63 départements français ont ainsi été relevés par Filae et peuvent être consultés, par les abonnés sur les sites web de Filae et MyHeritage. D'autre part, Geneanet a lancé un projet « Recensements » visant à indexer les recensements de 1836 à 1936 et en particulier ceux de l'année 1921. ■

Rubrique par rubrique

Prenons l'exemple du recensement de Combrit (Finistère) en 1906. Le tableau compte alors 10 colonnes :

- **lieu-dit.** Souvent le recensement commence par le bourg puis rayonne vers les villages ou quartiers périphériques. Ici il s'agit d'un lieu particulier : le phare (de Sainte-Marine) ;
- **numéros de maison, ménage et de l'individu dans le recensement.** Attention : sauf dans le cas d'une grande ville, il s'agit le plus souvent non pas de la numérotation officielle des maisons (assez fluctuante et tardive), mais du comptage dans la liste nominative. Très souvent, maisons et foyers sont distingués les uns des autres par des accolades ou des lignes séparatrices. Ici, l'agent recenseur n'a pas pris la peine de reporter les numéros des maisons, ménages et individus ; il a par contre mentionné le

nombre d'individus dans le foyer ;

- **nom.** L'abréviation "id" est souvent utilisée pour ne pas répéter l'information ;
- **prénoms.** Là encore, les prénoms fréquents (Marie, Joseph, Jean, Baptiste) sont souvent abrégés ;
- **année de naissance ;**
- **lieu de naissance ;**
- **nationalité ;**
- **position dans le foyer, par rapport au chef de famille.** Ici, Henri Bourhis vit avec sa femme, sa fille, son gendre et sa petite-fille. Une femme peut tout à fait être chef de famille lorsqu'elle est non mariée, veuve ou séparée ;
- **profession ;**
- **employeur.** ■ **M.B.**

DESIGNATION	NUMÉROS				NOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONALITÉ	SITUATION	PROFESSION
	PAR QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU ou rue,	DES	DES	DES						
	DES	DES	DES	DES	PRÉNOMS.	de	de	LITÉ:	PAR RAPPORT	PROFESSION.
	DES	DES	DES	DES	DE FAMILLE.	NAISS.	NAISSANCE.	ou	chef de ménage.	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Phare					Bourhis Henri	1871	Marlès Finistère	id	Chef	Gardienn
					Bourhis M. Anne	1877	id	id	en foy	Ménagère
					Bourhis Marie	1879	Marlès	id	id	id
					Bourhis Jean	1879	Combrit	id	Gendre	M. jardinier
					Bourhis Henriette	1881	id	id	id	id
					Bourhis M. Anne	1881	id	id	id	id

■ Recensement de 1906, Combrit, Archives départementales du Finistère, 6 M 228. © AD29

N'oubliez pas les registres matricules

Au-delà de leur richesse intrinsèque (état civil, traits physiques, degré d'instruction, état de santé, états de services, actes de bravoure, etc.), les fiches matricules présentent un intérêt tout particulier en généalogie descendante puisqu'elles permettent de retrouver aisément la trace d'une personne.

Les registres matricules se généralisent en 1867 et succèdent aux registres de contrôle des troupes. D'abord présentés sous formes de tableaux, ils prennent la forme, en 1878, d'une fiche individuelle d'une page, identifiée par un numéro matricule. La structure de la page est bien définie et évolue peu à partir de 1878. Elle comprend différentes rubriques rappelées dans la trame page suivante.

Ce registre est dressé chaque année, par classe, lors de la vingtième année du conscrit, dans le bureau de recrutement militaire dont dépend sa commune de résidence. Des tables alphabétiques annuelles, particulièrement utiles pour les recherches, sont également tenues. Vous pourrez ainsi retrouver dans ces registres les membres masculins de votre famille nés après 1847 (voire avant dans certains départements), pour peu qu'ils aient effectué leur service militaire (car, avant 1890, un certain nombre d'exemptions étaient accordées).

Un trésor d'une concision toute militaire

Les registres matricules constituent un véritable condensé généalogique et biographique puisqu'ils fournissent les renseignements suivants :

- **État civil** : nom, prénoms, surnom le cas échéant, date et lieu de naissance, lieu de résidence, noms, prénoms et domicile des parents, parfois profession, religion (entre 1875 et 1879), nom et prénoms de l'épouse en cas de mariage, date de naturalisation le cas échéant ;
- **Description physique** : couleur des cheveux et des yeux, forme du front, du nez, de la bouche, du menton et du visage, taille, marques particulières (cicatrices, etc.) ;
- **Condition physique** : indiquée en cas d'exemption ou pendant le service si contraction d'une maladie ;
- Modalités de recrutement : numéro d'inscription, lieu de recrutement, aptitude, numéro matricule, classe de mobilisation ;

- **Degré d'instruction** : indiqué par un numéro de 1 à 5 qui fait référence aux niveaux suivants : 0 : ne sait ni lire ni écrire ; 1 : sait lire seulement ; 2 : sait lire et écrire ; 3 : possède une instruction primaire plus développée ; 4 : a obtenu le brevet de l'enseignement ; 5 : bachelier, licencié... (avec indication du diplôme) ;
- **Corps d'affectation** : différentes unités occupées pendant les trois périodes militaires : l'active, la réserve et la territoriale ;
- **États de services et mutations diverses** : ces éléments permettent de retracer le parcours militaire de l'intéressé : date de l'engagement, noms des régiments, dates de début et de fin... ;
- **Antécédents judiciaires et condamnations** ;
- **Campagnes** : auxquelles il a participé et dates de début et de fin ;
- **Blessures, citations ou décorations** : obtenues ou survenues pendant cette période ;
- **Résidences successives** : pendant le service militaire et la réserve.

Un intérêt évident en généalogie descendante

Les registres matricules présentent un certain nombre d'avantages pour des recherches généalogiques contemporaines :

- la rubrique « Résidences successives » énumère les diverses adresses précises de l'intéressé jusqu'à ses 45 ans, âge maximal de mobilisation en cas de guerre. Elle permet donc de suivre la trace d'un membre de sa famille sur plusieurs décennies et constitue un préambule intéressant à des recherches dans les recensements ou l'état civil ;
- la section « Détails des services » peut également comporter différentes adresses (à l'issue du service militaire, en cas de démobilisation...) ainsi que la mention du nombre d'enfants dans certains cas (ex : « Libéré de toute obligation militaire comme père de 7 enfants, art. 58 de la loi du 31 mars 1928 »). Elle peut également préciser les date et lieu de décès si l'intéressé est décédé avant l'âge de 45 ans ;
- les registres matricules sont faciles d'accès puisqu'ils sont en ligne pour la plupart des départements, et ce, souvent jusqu'en 1921 ;
- ils permettent de retrouver rapidement la trace d'un collatéral. En effet, les tables alphabétiques annuelles, parfois en ligne jusqu'en 1940, offrent la possibilité de rechercher très simplement un patronyme sur un secteur géographique étendu (couvrant générale-

Trame d'une fiche matricule postérieure à 1906

Identité	Numéro matricule
	Classe de mobilisation
État civil	Signalement
Numéro de tirage	Degré d'instruction
Décision du conseil de révision	Unités d'affectation
Détails des services et mutations diverses dans l'armée active	
Antécédents judiciaires et condamnations	Localités successives habitées
Campagnes Blessures, citations, décorations	
Période d'exercice dans la réserve et l'armée territoriale	Dates successives des différentes périodes militaires

Cette trame ne diffère de la trame de 1878 que par l'ajout de trois sections : « Antécédents judiciaires et condamnations », « Campagnes », « Blessures, citations et décorations ». © Tony Neulat

ment le tiers ou la moitié du département). En outre, les registres matricules ont été largement indexés, en particulier pour la période de la Grande Guerre ;

- il est possible, en l'absence de données médicales, de consulter les registres matricules de plus de 50 ans (à compter de la classe), c'est-à-dire antérieurs à la classe 1971, aux Archives départementales, en série R (ou aux Archives nationales d'outre-mer pour les anciennes colonies). Autrement dit, grâce à ce fonds, vous pouvez retracer le parcours d'un membre de votre famille né avant 1951, et ce, potentiellement jusqu'en 1996 !

Comment retrouver un registre matricule ?

Ces registres peuvent être consultés sur les sites Internet des Archives départementales. Un certain nombre de départements comportent des programmes d'indexation et il suffit parfois de saisir un nom de famille pour trouver son bonheur ! Par ailleurs, Geneanet a lancé un grand projet d'indexation des registres matricules. Enfin, citons le site Internet Grand Mémorial qui constitue un point d'entrée à plus de 8 millions de fiches matricules de poilus en permettant d'interroger simultanément plus de 94 bases de données : www.grandmemorial.fr. À défaut d'indexation, la démarche de recherche est relativement simple :

- 1) déterminez la date de naissance de votre ancêtre (ex : 1890). Si vous ne disposez que d'une date approximative, il vous faudra rechercher dans plusieurs tables successives ;
- 2) ajoutez 20 ans pour connaître l'année de sa classe et donc de son recrutement (ex : 1910) ;
- 3) déterminez son lieu de résidence approximatif lors de ses 20 ans ;
- 4) identifiez le bureau de recrutement dont dépendait son domicile ;
- 5) consultez le répertoire alphabétique de l'année et du bureau de recrutement. Cette table se présente sous la forme : Nom / prénoms / Numéro matricule / Numéro du registre (volume) ;

- 6) notez les références du registre indiquées en face de l'individu recherché : numéro matricule et numéro de volume. Attention ! Ne vous arrêtez pas au premier résultat rencontré. Il se peut qu'il y ait plusieurs homonymes pour la même classe. Pointez toutes les lignes qui conviennent ;

- 7) reportez-vous au registre matricule correspondant, dans le volume indiqué. Le numéro matricule est inscrit en haut à droite (pour les registres postérieurs à 1878).

Nota : pensez à consulter la page précédente et/ou la suivante pour les registres en ligne comportant des volets en papier. En effet, le dessous des volets fait souvent l'objet d'une numérisation supplémentaire.

Si jamais vous ne trouvez pas l'individu recherché, c'est que :

- il a peut-être été recensé un an avant ou après. En effet, à la fin des tables alphabétiques se trouvent parfois des listes complémentaires de conscrits ;
- il a peut-être été recensé ailleurs : le domicile que vous avez envisagé est peut-être erroné ;
- il est né avant 1870 et fait partie de ceux qui ont tiré un « bon numéro » ou ont été exemptés de service militaire. En effet, avant la loi Freycinet de 1889, un certain nombre d'hommes pouvaient être exemptés en raison de leur situation familiale (soutiens de famille), de leur situation professionnelle (ecclésiastiques, enseignants, élèves de grandes écoles), de leur état de santé (constitution physique trop faible), ainsi que les individus ayant tiré un « bon numéro » accordant l'exemption. Pour le confirmer, consultez les tableaux de recensement communaux répertoriant tous les garçons âgés de 20 ans résidant dans la commune ou les listes du tirage au sort cantonales, indiquant les cas d'exemption ou de réforme et les motifs afférents, lesquels sont conservés soit en mairie en sous-série 1H, soit aux Archives départementales en sous-série 1R. ■■■

Pistez un contemporain grâce aux listes électorales

Moins connues que les recensements, les listes électorales les complètent avantageusement puisqu'elles sont dressées tous les ans, sont classées dans l'ordre alphabétique des patronymes et précisent les arrivées et départs de la commune.

Créées à la Révolution, concomitamment à la proclamation du droit de vote, les listes électorales deviennent véritablement incontournables du point de vue généalogique à partir de 1848, lorsque le suffrage universel est instauré. Universel selon la définition de l'époque puisque seuls les hommes âgés de plus de 21 ans sont électeurs. Les femmes n'acquière le droit de vote qu'en 1944. Par ailleurs, les militaires de carrière sont privés du droit de vote de 1871 à 1945 et n'apparaissent donc pas sur les listes électorales pendant cette période.

La liste des électeurs recense, dans l'ordre alphabétique des patronymes, tous les citoyens autorisés à voter. Elle est dressée tous les ans, par commune, en double exemplaire : l'un est conservé par la commune tandis que l'autre est envoyé à la préfecture. Elle fournit les renseignements suivants pour chaque électeur : nom, prénom, domicile, profession, date et lieu de naissance. Contrairement aux recensements, la liste électorale n'est pas un instantané figé. Elle « vit » et est amendée chaque année : certains électeurs sont rayés de la liste communale (décès, déménagement, condamnation) et sont listés dans le tableau rectificatif des « retranchements » tandis que d'autres sont ajoutés et listés dans le tableau des « additions ». Au bout de trois ans, la liste électorale est intégralement refondue.

Les atouts

Par conséquent, les listes électorales constituent une source de premier choix pour retrouver un membre de sa famille à partir de renseignements très limités : une date et un lieu. En effet, elles permettent de :

- retrouver aisément, grâce au classement alphabétique, la trace d'un membre de sa famille ;
- suivre l'évolution géographique (et même sociale grâce aux professions indiquées) de ce cousin, que ce soit en « descendant » ou en « remontant » à partir du point d'ancrage connu, c'est-à-dire en consultant les listes électorales des années postérieures ou antérieures,

ainsi que leurs tableaux rectificatifs de retranchements ou d'additions ;

- identifier son adresse précise à une date donnée et donc de poursuivre ses recherches dans les recensements ;
- connaître sans effort ses date et lieu de naissance précis ;
- déterminer ses date et lieu de décès précis, même si celui-ci est survenu il y a moins de 75 ans et que les registres d'état civil ne sont pas en ligne pour cette période ;
- pallier les éventuelles lacunes de certains registres (état civil, recensements).

Où les consulter ?

Les listes électorales, dressées en deux exemplaires, sont conservées :

- aux Archives départementales : en série M avant 1940 puis en série W ;
- aux Archives communales : en série K.

Elles sont communicables après un délai de 50 ans, à l'exception de la liste électorale en cours et non révisée dont la consultation est libre et immédiate. Il suffit d'être électeur et de s'engager à ne pas en faire un usage purement commercial.

Malgré leur intérêt généalogique évident, les listes électorales se font rares sur la toile. Seule une poignée d'Archives départementales mettent à disposition des listes électorales du XX^e siècle sur leur site : Ain (1890-1939), Eure-et-Loir (1914-1959), Paris (1921-1939) et Somme (1830-1939). Précisons que le fichier des électeurs de Paris de 1921 à 1939 couvre les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne ; il ne concerne que les électeurs admis ou radiés pendant cette période. Il est intégralement indexé sur Geneanet.

Par ailleurs, le projet « Listes électorales » de Geneanet permet d'étoffer quelque peu la liste des départements suivants : Seine-Maritime, Haute-Vienne, Val d'Oise.

Enfin, certaines Archives municipales de grandes villes ont pris l'initiative de numériser leurs collections de listes électorales et de les proposer à la consultation sur leur site. Citons par exemple : Angers, Avignon, Besançon, Brest, Châtenay-Malabry, Lorient, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Quimper, Saint-Denis, Saint-Etienne. ■■■

Exhumez les archives funéraires

Pour trouver un décès, une piste supplémentaire s'offre à vous : les archives funéraires. La variété des registres rassemblés dans ce fonds multiplie les chances de trouver la trace d'un défunt.

La recherche d'un décès antérieur à 1970 peut poser quelques difficultés puisque le fichier de l'INSEE n'est d'aucune aide. Si tant les bases nominatives des cimetières que les tables de succession et absences abordées précédemment n'ont donné aucun résultat, songez à consulter les registres funéraires.

Une grande variété de registres

Apparues à la Révolution, les archives funéraires sont riches de multiples registres :

- **les registres de convois et transports de corps** : sous forme de tableaux, ils listent, au jour le jour, les transports des défunts, depuis leur mise en bière jusqu'à leur lieu de sépulture, pris en charge par le service municipal des Pompes funèbres ;
- **les registres d'inhumations** : ils énumèrent les inhumations survenues au jour le jour ;
- **les registres de concessions funéraires** : ils recensent les ventes de concessions accordées par la ville aux particuliers ;
- **les dossiers de concessions** : ils sont constitués des contrats de vente, par la ville, d'un emplacement de cimetière à un particulier, pour une durée déterminée ;
- **les matrices cadastrales des cimetières** : elles permettent de suivre les mutations de propriété des concessions funéraires.

À ces registres principaux peuvent s'ajouter d'autres registres plus anecdotiques, tels que les brouillards de concessions (brouillons des registres de concessions), les registres de lignes (recensement des acquéreurs de concession par ligne, ou allée, de concession), les dossiers individuels de funérailles (très riches mais rarement conservés) ou les registres d'exhumation.

Le contenu diffère évidemment d'un registre à l'autre, mais aussi en fonction des époques et des communes. Voici les renseignements communs à ces différents registres : date du décès approximative (déduite de la date du convoi funéraire ou d'inhumation), noms et prénoms du défunt, âge ou date de naissance, lieu d'inhumation et parfois son domicile.

La plupart de ces registres respectant un ordre chronologique, des tables alphabétiques leur sont heureusement associées. Grâce à ces tables, il est ainsi possible d'identifier rapidement la date d'un décès contemporain... à condition de connaître le lieu du décès ou de l'inhumation. À défaut de registre, il ne vous reste plus qu'à vous tourner vers les cimetières, leurs tombes et leurs éventuelles bases nominatives.

Comment chercher ?

Certaines Archives municipales ont numérisé leurs archives funéraires et les mettent à disposition en ligne. Citons à titre d'exemple : Paris (1804-1970), Saint-Denis (1883-1918), Lyon (1876-1970), Brest (1807-2008), Lorient (1845-1970), Landerneau (1829-1947), Nantes (1867-1971), Romans-sur-Isère (1897-1944), Strasbourg (1837-1957). À défaut, contactez les services de conservation des cimetières ou des communes ou bien rendez-vous sur place, comme expliqué page 26.

Pour mener votre recherche, procédez comme suit :

- 1) estimez le lieu d'inhumation de l'individu concerné : il s'agira probablement de son lieu de résidence ou bien du lieu de décès ou d'inhumation de son conjoint ;
- 2) estimez une fourchette de date pour le décès ;
- 3) compulsez les répertoires alphabétiques de convois funéraires éventuellement en ligne, année après année, lesquels vous permettront, en cas de pêche fructueuse, de déterminer la date précise d'inhumation ;
- 4) reportez-vous alors aux registres de convois afin d'identifier le cimetière d'inhumation ;
- 5) une fois connus la date d'inhumation et le cimetière, tournez-vous vers les registres d'inhumation ;
- 6) consultez ensuite les tables alphabétiques des concessions puis les registres de concessions associés.

L'ordre des étapes précédentes suppose que vous puissiez avoir accès à tous les types de registres. Dans le cas contraire, sautez l'étape sans registre. La recherche dans les registres est relativement aisée puisqu'ils sont généralement bien tenus, écrits avec une graphie moderne et classés chronologiquement.

Point de vigilance : les femmes sont généralement enrégistrées sous leur nom de naissance, mais parfois sous leur nom d'épouse. ■

Compulsez les tables des successions et absences

Comment retrouver un décès survenu avant 1970, en l'absence de fichier de l'INSEE ? La quête peut s'avérer délicate, d'autant plus si vous n'avez aucune idée du lieu du décès. Heureusement, les tables des successions et absences sont à votre disposition !

Les tables des décès, successions et absences font partie des fonds de l'Enregistrement créé en 1791. Elles sont établies dans un but fiscal précis : recenser les décès afin de contrôler la perception des droits de succession. Elles voient le jour, sous leur forme moderne, en 1825 et remplacent cinq tables issues du contrôle des actes d'Ancien Régime. Établies pour faciliter la recherche dans les registres de l'Enregistrement, elles énumèrent, pour une période et une zone géographique données, les défunts ou absents dans l'ordre alphabétique de leur patronyme (initiale seulement) puis chronologiquement. Les fonds de l'Enregistrement et les tables associées disparaissent en décembre 1969 avec l'absorption de la Régie de l'Enregistrement par l'administration des impôts.

Un condensé généalogique

Les tables des successions et absences comprennent généralement les renseignements suivants pour chaque défunt ou absent :

- Numéro d'ordre ;
- Nom ;
- Prénoms ;
- Profession ;
- Domicile ;
- Âge (puis date de naissance à partir de 1945) ;
- Éventuellement, lieu de naissance à partir de 1865 ;
- Lieu du décès ;
- Date du décès ;
- Statut marital (célibataire, marié, veuf) ;
- Nom et prénoms du conjoint le cas échéant ;
- Noms, prénoms, domiciles et degrés de parenté des héritiers ;
- Éventuellement, désignation sommaire des biens délaissés (nature, consistance, localisation et valeur) ;
- Le cas échéant, dates des procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés, de tutelle et curatelle, de l'inventaire (et montant des biens), de vente de meubles (et montant associé), de testament, de renonciation à succession ;
- Classe d'inhumation ;
- Date et numéros des déclarations de successions, dons ou legs ;
- Le cas échéant, date du certificat d'indigence ou de carence (attestant que le défunt ne possédait aucun actif) ;
- Observations diverses.

Table des successions et absences du bureau de Limogne-en-Quercy (46) pour la période 1933-1950. © AD46

N° 62. — Octobre 1922.					TABLE des Successions et Absences.	
BUREAUX DÉCÈS OU DÉCLARÉS ABSENTS (ALPHABÉTIQUEMENT)					RENSEIGNEMENTS DIVERS	
ORDRE	NOM	PRÉNOM	PROFESSION	ÂGE	LIÉE ou ABS. (à l'acte)	DATE ou DÉCÈS
1	Neulat	Simone	z.p.	7	Beaugard	23.2.22
2	Neulat	Jean B ^e	culteur	36	Lauriac	4.4.1922
3	Neulat	Rogée	agriculteur	67	Lauriac	17.1.22
4	Neulat	Simone	cult.	24	Suzanne	25.10.22
5	Neulat	Joseph Elie	cult.	66	Lauriac	19.8.22
6	Neulat	Eugène	cult.	80	Beaugard	24/10/22
7	Neulat	Joseph Jean B ^e	charbonnier	40	Villeneuve	10.11.22
8	Neulat	Jean	cult.	70	Lauriac	7.1.23
9	Neulat	Alice ou Elise ou Elisse Maria	z.p.	1896	Limogne	17.4.51

REMARKS	DATES ET NUMÉROS des successions ou absences	OBSERVATIONS
1	23.2.22	
2	4.4.1922	
3	17.1.22	
4	25.10.22	
5	19.8.22	
6	24/10/22	
7	10.11.22	
8	7.1.23	
9	17.4.51	

Vous l'aurez compris, ces tables sont incontournables, tant comme palliatif aux sources habituelles (état civil, registres notariaux) que comme catalyseur pour vos recherches puisqu'elles permettent de retrouver aisément les références d'un acte d'état civil ou notarié sur une zone géographique étendue, de l'ordre du canton (le bureau d'enregistrement). Elles sont particulièrement utiles pour :

- déterminer la date et le lieu de décès d'un individu avant 1970, même et surtout s'il est décédé loin de son domicile ;
- déterminer ou estimer la date et le lieu de naissance de cet individu ;
- valider le nombre exact de descendants d'un collatéral grâce aux héritiers mentionnés ;
- retrouver très rapidement les références d'un acte notarié (testament, inventaire après décès, vente...) même si l'on ignore l'identité du notaire qui l'a retenu.

Comment chercher ?

Les tables de successions et absences sont conservées aux Archives départementales en sous-série 3Q. Elles sont librement communicables jusqu'en 1969. Par ailleurs, elles sont en ligne pour une soixantaine de départements. Pour retrouver le décès d'un individu, procédez comme suit :

- 1) déterminez son dernier lieu de résidence connu (à l'aide de l'état civil, du registre matricule ou des recensements) ;
- 2) déterminez la plage temporelle du décès (à l'aide des registres précédents, en consultant les actes le concernant ou relatifs à ses enfants) ;
- 3) identifiez le bureau de l'Enregistrement auquel est rattaché le lieu probable du décès pour la période considérée. Pour cela, divers supports sont disponibles en ligne ou en salle de lecture, qui indiquent, pour chaque commune, son bureau de rattachement en fonction des périodes. Ces outils, généralement incorporés à l'inventaire de la sous-série, se présentent soit sous forme de carte, soit sous forme de tableaux ;
- 4) consultez la table des successions et absences adéquate en vous reportant à la lettre appropriée, à savoir l'initiale du patronyme de naissance recherché ;
- 5) parcourez, pour la lettre concernée, le registre ligne à ligne pour la période déterminée.

La recherche dans ces tables est donc particulièrement aisée : écriture moderne, approche alphabétique puis chronologique, registre regroupant plusieurs communes... La seule difficulté réside dans l'utilisation de nombreuses abréviations qui ne sont pas forcément évidentes à décoder (cf. encadré). ■

Quelques abréviations à connaître

AC :	actes civils
ACP :	actes civils publics
Adj Jud :	adjudication judiciaire
AJ :	actes judiciaires
ANI :	actif non imposable ou actif non identifié
App. des scellés :	aposition des scellés
Aut. Viv. :	auteurs vivants (dans le cas d'enfants mineurs)
AV :	auteurs vivants (dans le cas d'enfants mineurs)
CAROM :	caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs
Cat :	certificat
Cd :	certificat demandé
CE :	caisse d'épargne
CNE :	caisse nationale d'épargne
Cont Indtes :	contributions indirectes
Dec 5/143 :	sommier des découvertes volume 5 folio 143
Decl :	déclaration de succession
D° ou Don :	donation
Don part :	donation partage
E ou Enreg. ou Enr. :	enregistré
Epx :	époux
F6c127 (folio 6 case 127) :	références au sommier du répertoire général
FNS :	fonds national de solidarité
HD :	hors délai
Im :	immeubles, immobilier
Ind ou Indce :	indigence
Inv. :	inventaire
IR :	impôt sur le revenu
IRPP :	impôt sur le revenu des personnes physiques
M :	meubles, mobilier
Mob :	meubles, mobilières
Not :	notoriété
PAA :	plus d'actif apparent
Ppt :	propriété
Pv Mv :	père et mère vivants (dans le cas d'enfants mineurs)
PV :	procès-verbal
R ou Roi :	renvoi
Ren ou renonc :	renonciation
RN° ou RN :	renvoi au numéro
SC :	succession close
SDC :	sans domicile connu
SN :	société nationale
Sson Extre :	succession extérieure n° (lorsque la succession est déclarée dans un autre bureau)
SSP :	sous seing privé
Test. :	testament
Test. olog. :	testament olographe
TD :	terrain donné
TV :	terrain vendu

Pour plus de détails, voir : www.genealanille.fr/blog/2020/12/20/abreviations-et-tables-de-successions

Pensez aux dossiers de naturalisation

Si la famille étudiée est d'origine étrangère, consultez absolument les dossiers de naturalisation éventuels car ils livrent notamment la composition précise du cercle familial du ou des naturalisés (parents, enfants, frères et sœurs).

Depuis 1789, tout étranger résidant en France et désireux de devenir français doit constituer un dossier de demande de naturalisation. Il était, jusqu'en 1945, adressé en deux exemplaires :

- le premier à destination de la préfecture du département de résidence, qui émet son avis vis-à-vis de la demande ;
- le second adressé au ministère de la Justice. Moins complet que le premier, il comprend néanmoins en sus une lettre de demande de naturalisation à l'attention du ministre ainsi qu'une copie d'acte de mariage (dans le cas d'un couple).

Si la demande est validée, la nationalité est accordée par décret, publié au *Bulletin des Lois* de 1814 à 1931 et au *Journal officiel* depuis 1924.

À savoir : le fonds ne débute qu'en 1803.

Un concentré généalogique inespéré

Le dossier de demande de naturalisation est d'une telle richesse qu'il est, paradoxalement, plus simple de reconstituer la biographie d'un ancêtre étranger que français !

Riche de plusieurs dizaines de pages (allant de 20 pages dans le cas d'un dossier d'enfant ou d'un dossier antérieur aux années 1930 jusqu'à 80 pour un dossier familial postérieur), il est constitué d'un questionnaire sur la situation du postulant et de diverses pièces justificatives afférentes.

Le questionnaire détaillé, de quatre puis huit pages à partir des années 1940, délivre les informations suivantes :

- état civil des postulants : noms, prénoms, date et lieu de naissance, filiation, profession, domicile, nationalité au moment de la demande ;
- identité de leurs enfants mineurs : prénoms, dates et lieux de naissance, domiciles ;
- identité de leurs parents : dates et lieux de naissances, domiciles ;

J. C. La présente Notice ne doit jamais être remise à l'intéressé

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Région de Oujda

DEMANDE

RENSEIGNEMENTS sur une Demande de Naturalisation (à produire en double exemplaire)

État-Civil des Postulants (Marié, veuf ou célibataire)

MARI		FEMME	
Nom	CAMPOY	GARCIA	
Prénoms	José	Isabel	
Né à	BENI SAF (Dept. d'Oran)	CARTHAGENE (Province de Murcie) Espagne	
le	10 DECEMBRE 1896	10 FEVRIER 1901	
Fils de	Manuel et de Maria CHICA	Fille de Vicente GARCIA et de Joséfa ORTEGA	
Profession	Mécanicien	sans	
Domicile	Oujda (Maroc)	Oujda (Maroc)	
Rue	du Docteur Roux	du Docteur Roux	
Nationalité actuelle	Espagnole	Espagnole	

Enfants mineurs

1	Gaston, Joseph, Marié, le 17 NOV. 1929	à Oujda	résidant à Oujda
2	Claude, Josette, née le 10 MAI 1933	à Oujda	résidant à a°
3	Lucienne, née le 20 JUIN 1937	à Oujda	résidant à a°
4	né, le	à	résidant à
5	né, le	à	résidant à
6	né, le	à	résidant à

Ascendants

Indiquer la date et le lieu de naissance (1)	du père du postulant	15 JUIN 1854 à MO-	résidence actuelle	Décédé
	de la mère du postulant	10 MAI 1862 à MOTHIL	TRIL (Esp.)	FES, Rue Ct. Prokos
	du père de la postulante	20 DEC. 1874 à CARTHAGENE	(Espagne)	MERKES, sans adresse connue
	de la mère de la postulante	10 MARS 1873 à CARTHAGENE	(Espagne)	Décédée

(1) Ces renseignements sont très importants à connaître, surtout lorsque les candidats sont nés en France.

Première page de la fiche de renseignements d'un dossier de naturalisation. AN, cote 19770897/178, dossier n° 41269 X 38.

© Archives nationales

- identité de leurs frères et sœurs : dates et lieux de naissances ou âges, professions, domiciles ;
- résidences successives en France ;
- moralité et antécédents judiciaires ;
- situation militaire ;
- degré d'intégration et d'instruction ;
- utilité sociale ;
- situation financière (salaire, montant du loyer, charges...) ;
- observations ;
- avis quant à la demande.

Voici la liste des principales pièces justificatives :

- une page de garde indiquant le numéro de dossier, la date d'enregistrement, l'identité du demandeur, le département de résidence ;
- un bordereau d'envoi des diverses pièces constitutives du dossier : lettre de demande, acte de mariage, certificat de résidence, actes de naissance, extrait du casier judiciaire, etc. ;
- une lettre de demande de naturalisation, d'une à deux pages, à l'attention du ministre (uniquement dans le cas d'un dossier adressé au ministère de la Justice) ;
- un extrait de l'acte de naissance du candidat, généralement accompagné d'une traduction, et ceux de son conjoint et de ses enfants éventuels ;
- un certificat de résidence attestant du domicile du demandeur et de sa date d'arrivée dans la commune ;
- des déclarations de résidences successives ;
- une attestation de service militaire s'il a été effectué dans le pays d'origine (uniquement pour les hommes) ;
- un extrait de casier judiciaire français du demandeur et de son conjoint et la demande de transmission relative par le Garde des sceaux au Procureur de la République ;
- un extrait de feuilles d'imposition justifiant de la situation financière du postulant ;
- des attestations des employeurs successifs en France ;
- un certificat de « non juif » pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- un certificat médical (pour les dossiers postérieurs à la Seconde Guerre mondiale) ;
- une copie de l'acte de mariage si le demandeur est marié (uniquement dans le cas d'un dossier adressé au ministère de la Justice) ;

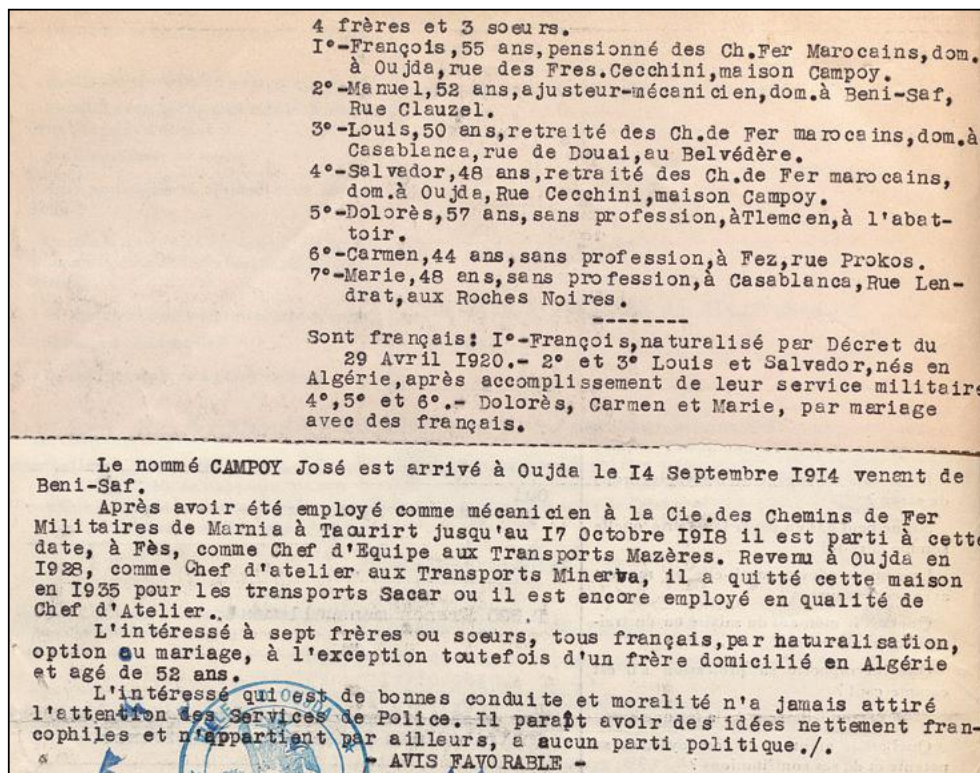
• parfois une photo d'identité à partir des années 1940 ;

• la décision du préfet quant à la naturalisation. Les dossiers de naturalisation sont de vraies mines d'or, en particulier pour des recherches généalogiques contemporaines car :

- ils donnent à voir toute la composition de la famille, comme l'illustrent les images en exemple, puisque l'identité, les dates et lieux de naissance ou les âges, les professions et domiciles des parents, des enfants et des frères et sœurs des intéressés sont consignés dans le formulaire de demande de naturalisation ;
- les références aux éventuels dossiers ou décrets de naturalisation des autres membres de la famille permettent de rebondir d'un dossier de naturalisation à l'autre et d'affiner la description de la famille ;

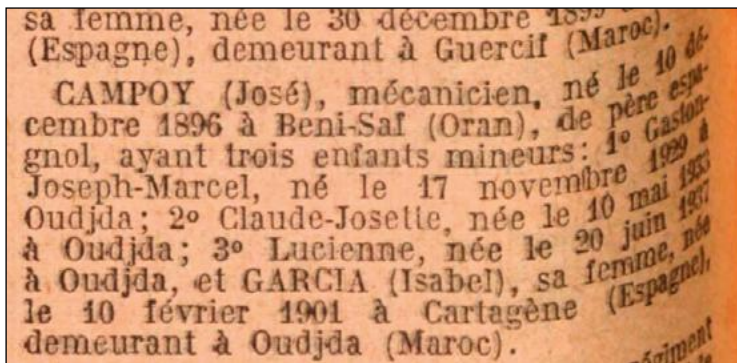
• le délai de communication des dossiers n'est que de 50 ans à compter de la date du décret (sachant que pour un dossier plus récent, une demande de dérogation peut être formulée à la Direction des Archives nationales). Ces dossiers permettent ainsi d'identifier des cousins contemporains, potentiellement encore vivants, et d'accéder à des dates de naissance et de mariage particulièrement récentes, voire aux copies intégrales de ces actes ! Or, ces actes peuvent dater de moins de 75 ans, ce qui n'est pas sans soulever quelques incohérences par rapport aux délais de communicabilité de l'état civil...

Vigilance tout de même : les renseignements présents dans le questionnaire reposent sur les déclarations des postulants. Ils sont donc souvent approximatifs, quant aux âges, dates et lieux de naissance, voire erronés. À titre d'exemple, j'ai constaté au cours de mes recherches qu'un demandeur déclarait ●●●



Indication des différents frères et sœurs de l'étranger en voie de naturalisation. AN, cote 19770897/178, dossier n° 41269 X 38.

© Archives nationales



●●● ne pas avoir de frère et sœur alors qu'il en avait sept ! Veillez donc à considérer ces informations comme des pistes et prenez le temps de les vérifier.

Un dossier à consulter aux Archives

Les deux exemplaires du dossier de demande de naturalisation sont conservés en des lieux différents :

- le premier, adressé au préfet et plus complet, est conservé aux Archives départementales (AD), en série M avant 1940 et W après 1940 (lorsqu'il a été conservé) ;
 - le second, adressé au ministère de la Justice, est à rechercher aux Archives nationales (AN), site de Pierrefitte-sur-Seine, en série BB11 avant 1930 et en série X, DX ou 8X après 1930.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre aux Archives nationales, sachez qu'il est possible de demander une reproduction du dossier, moyennant un prix forfaitaire de 18 € dans le cas d'une naturalisation par décret et de 7 € pour une naturalisation par déclaration (montant qui n'est pas systématiquement facturé dans la pratique).

Comment retrouver un dossier de naturalisation ?

L'accès au dossier de naturalisation peut s'apparenter à un jeu de piste pour les non-initiés. C'est pourquoi ce sujet a fait l'objet d'un dossier complet dans le numéro 255 de *La Revue française de généalogie*. Grosso modo, quatre étapes sont généralement nécessaires pour accéder au Graal :

- 1) trouver la trace de la naturalisation : date de la déclaration ou du décret ;
- 2) obtenir le numéro de dossier ;
- 3) déterminer la cote du carton où se trouve le dossier ;
- 4) commander la cote en question ou un extrait de cote dans la Salle des inventaires virtuelle (SIV) des Archives nationales.

Étape 1 : vous pouvez retrouver les références du décret de naturalisation via diverses sources en ligne : Filae (pour les abonnés), le *Journal officiel* dans Gallica à partir de 1924 ou Geneanum. À savoir : à partir de 1948, le décret du *Journal officiel* précise le numéro de dossier, ce qui permet de s'affranchir de l'étape 2.

Décret de naturalisation de José Campoy et sa famille dans le Journal officiel du 28 mai 1939, p. 6824. © Gallica

Étape 2 : consultez le texte du décret de naturalisation en ligne dans la SIV afin d'obtenir le numéro de dossier (indiqué dans la marge, sous la forme 22921 X 40 par exemple). À savoir : les dossiers de naturalisation sont indexés dans la SIV pour les périodes 1814-1891 et 1913-1930, si bien qu'il est possible d'accéder directement au numéro de dossier en saisissant un « nom, prénom » dans le moteur de recherche. Adresse : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_057397

Étape 3 : consultez l'inventaire de la série, lequel est disponible en ligne dans la SIV, afin de déterminer la cote à commander (sous la forme BB/11/1380 avant 1930 et 19770895/100 ensuite).

Adresses :

- Inventaire jusqu'en 1930 : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_054009
- Inventaire à partir de 1931 : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_057189

Étape 4 : demandez une autorisation pour un extrait de cote dans la SIV, après connexion à votre espace personnel.

Que faire en cas de recherche infructueuse ?

Si vos recherches n'aboutissent pas, plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

- l'individu recherché n'a jamais été naturalisé car il n'en a pas fait la demande, voire a décliné la nationalité française. Consultez d'autres sources ou recherchez les dossiers de naturalisation d'autres membres de la famille ;
- l'individu n'a jamais été naturalisé car sa demande a été refusée. Dans ce cas, recherchez les dossiers de naturalisation d'autres membres de la famille ou faites une demande d'aide de recherche aux Archives nationales dans la SIV ;
- l'individu est devenu automatiquement français. Par exemple, les femmes étrangères épousant un Français acquéraient la nationalité de leur mari avant la loi de 1927. De même, les enfants nés en France de parents étrangers devenaient automatiquement français après la loi de 1889, sauf à décliner la nationalité française ;
- l'individu a pu être naturalisé, alors qu'il était enfant, en même temps que ses parents (il faut alors rechercher le dossier de ses parents) ;
- l'individu a pu être naturalisé par déclaration, par exemple pendant sa minorité, à la demande de son père. Il n'y a alors pas de décret. Dans ce cas, vous pouvez faire une demande d'aide de recherche aux Archives nationales dans la SIV ;
- l'individu a pu être naturalisé à l'occasion d'un décret de naturalisation collectif (ex : les juifs d'Algérie en 1870, les Alsaciens-Lorrains en 1914).

Comment jongler d'une source à l'autre ?

Au fil des pages précédentes, chaque registre clé a été présenté, décortiqué et apprécié individuellement. Mais ce n'est qu'en associant savamment chacun de ces ingrédients qu'ils révéleront toutes leurs saveurs.

Comment mener des recherches généalogiques contemporaines en l'absence de registres d'état civil en ligne ? En exploitant astucieusement les sources connexes en ligne et en jonglant entre elles. Le schéma (présenté page suivante), quelque peu effrayant de prime abord mais particulièrement efficace, récapitule la démarche à adopter pour rebondir avec brio d'une source généalogique à l'autre.

Le chemin à suivre

Chaque source est représentée par un cercle dont la couleur varie en fonction de la nature de l'événement auquel elle se réfère (naissance, mariage, décès, autre). Ces différentes sources sont disposées en cercle. Les flèches modélisent le chemin à suivre pour rebondir d'une source à l'autre et précisent les renseignements nécessaires pour cela, sachant que celles situées à l'intérieur du cercle formé par les sources se rapportent toutes à l'individu étudié tandis que celles situées à l'extérieur (en pointillé) permettent de basculer sur un nouveau membre de la famille (conjoint ou enfant) et de débiter une nouvelle itération. Ce schéma peut être exploité sous deux angles :

- 1) vous choisissez une source comme point de départ (document en votre possession). Les flèches qui la quittent pointent vers les registres ou bases de données à consulter pour poursuivre votre recherche ;

- 2) vous choisissez une source comme point d'arrivée (document que vous souhaitez détenir). Les flèches qui la pointent vous indiquent les registres ou bases de données qui peuvent vous permettre d'y accéder.

Un exemple d'utilisation

Supposons que vous disposiez de l'acte de naissance d'un collatéral, né par exemple en 1900, par ricochets successifs :

- 1) vous pouvez aisément commander ses actes de mariage et de décès, pour peu que l'acte comporte des mentions marginales ;
- 2) vous pouvez également retrouver son registre matricule, en considérant qu'il a été recruté l'année de ses 20 ans, soit en 1920. Celui-ci livrera ses résidences successives jusqu'en 1945 ;
- 3) grâce à ces renseignements, reportez-vous aux recensements. Vous découvrirez alors les noms, années (voire dates exactes) et lieux de naissance de sa femme et de ses enfants ;
- 4) demandez alors leurs actes de naissance ;
- 5) en consultant le fichier des décès de l'INSEE pour chacun d'entre eux, vous obtiendrez leurs dates et lieux de décès (s'ils sont décédés) ;
- 6) commandez alors leurs actes de décès, lesquels préciseront les identités de leurs conjoints, information jusque-là inconnue pour les enfants. Et ainsi de suite. ■


Légende et abréviations du schéma

 Source relative à une naissance

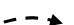
 Source relative à un décès

 Source relative à un mariage

 Source relative à un autre événement

 Lien pour rebondir d'une source à l'autre pour l'individu ciblé

 Lien pour rebondir vers le conjoint (à l'extérieur du cercle)

 Lien pour rebondir vers un enfant (à l'extérieur du cercle)

JO..... Journal Officiel

BL..... Bulletin des lois

d..... Date

l..... Lieu

C..... Conjoint

N..... Naissance

M..... Mariage

D..... Décès

Inh... Inhumation

V/D... Vivant / Décédé



Les réseaux sociaux

Quel réseau social dans quel cas ?	54
Le « hot reading » et le « working wall »	56
Comment cartographier des réseaux ?.....	58
Facebook : le réseau social incontournable	60
Copains d'avant : une alternative souvent précieuse	64
Twitter : quand les gazouillis en disent long	66
LinkedIn : le réseau professionnel de référence	67
Et pourquoi pas Viadeo ?	69
Les répertoires d'entreprises et de dirigeants	70
Google : astuces pour affiner vos recherches	74
Découvrez des cousins grâce aux tests ADN	75
Cas pratique : reconstituer une descendance contemporaine	78
Le plus beau reste à découvrir	82

Quel réseau social dans quel cas ?

Apparus il y a une quinzaine d'années pour la plupart, les réseaux sociaux fourmillent de renseignements généalogiques, parfois bien cachés. Vers lequel se tourner en priorité en fonction de votre cas de figure ? Voici un récapitulatif sommaire.

La panoplie des sources à votre disposition pour retrouver vos cousins éloignés est très étendue (comme nous avons pu le constater dans la partie précédente) : cercle familial, bases de données généalogiques, annuaires, registres officiels du XX^e siècle, presse ancienne... À tous ces outils s'ajoute une nouvelle catégorie de banques de données individuelles : les réseaux sociaux. Comment se repérer dans ce flot d'informations instantanées et ces profils aux codes particuliers ?

Des moteurs de recherche spécifiques

Pour vous orienter au mieux, des moteurs de recherche spécifiques se sont développés. Ils passent au crible fin un large éventail de réseaux sociaux afin de vous aider à retrouver une personne donnée. Même si ces moteurs de recherche ne sauraient se substituer à une recherche fine dans un réseau social particulier, ils constituent une première étape intéressante. Citons-en quelques-uns :

- **Social-searcher** : ce moteur de recherche en anglais vous permet de retrouver un individu de votre choix, via l'onglet *Users*, au sein de cinq réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Vimeo, Dailymotion. Pour cela, il suffit de saisir un nom, un prénom et un nom, un nom d'utilisateur, un pseudo... Les premiers résultats sont affichés gratuitement mais il faut s'abonner pour accéder à la liste complète. Vous pouvez également rechercher une personne via ses mentions (onglet *Mentions*), cette fois dans onze sources dont le Web et Twitter. Une fois la recherche lancée, vous pouvez la limiter à une source en particulier.
- **PeekYou** : grâce à ce moteur de recherche américain, vous pouvez retrouver une personne dans les archives publiques américaines (*public records*), l'annuaire américain ainsi que dans divers réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Pinterest, MySpace, Flickr. Bien que le design du site soit plus basique, les listes y sont plus complètes.

LinkedIn



JDN
viadeo

Copains d'
intern @ avant
ute

- **Spokeo** : ce moteur de recherche en anglais explore plus de 120 réseaux sociaux à partir du mot-clé saisi (prénom et nom ou simplement un nom). Il faut néanmoins déboursier 1 à 2 \$ pour accéder à la liste des résultats.

Des profils ciblés

La sélection des réseaux sociaux étudiés dans ce guide (pages suivantes) répond à deux critères principaux :

- 1) le caractère populaire et transgénérationnel du réseau social, ceci afin de garantir leur représentativité de la population et donc une probabilité élevée de trouver la personne ciblée. Les réseaux sociaux émergents, en particulier chez les jeunes générations, ne sont pas abordés, pour cette raison. En outre, les cousins les moins âgés ne sont généralement pas les plus intéressants du point de vue généalogique ;
- 2) la quantité et la qualité des données individuelles proposées, le but étant de retrouver des personnes, de les identifier avec certitude et de cerner leur réseau familial, la disponibilité d'informations précises sur l'utilisateur concerné est indispensable.

Le tableau récapitulatif ci-contre, conçu comme un pense-bête, livre les premières clés de recherche dans les réseaux sociaux en fonction du profil de la personne ciblée, de vos éléments de départ et de vos attentes. Il s'agit de tendances globales qui peuvent ne pas être vérifiées pour une personne donnée. Par exemple :

- un individu de 80 ans peut être inscrit à un réseau social de même qu'un trentenaire a le droit d'être sur Copains d'avant... mais c'est relativement rare ;
- les informations listées ne seront pas nécessairement disponibles sur le profil consulté, chaque utilisateur étant libre d'être plus ou moins précis le concernant ;
- les coches liées à la prise de contact ne signifient pas que Facebook et LinkedIn sont les seuls moyens d'entrer en contact avec un cousin éloigné... mais ce sont ceux qui présentent le meilleur taux de réponse.

Pour plus de précisions, je vous invite à vous reporter aux pages dédiées à chaque réseau social. ■

Principaux réseaux sociaux et leur intérêt selon vos besoins

Réseau social	Facebook	Copains d'avant	Twitter	LinkedIn	Viadeo
Âge de la personne ciblée 15 ans 25 ans 35 ans 45 ans 55 ans 65 ans 75 ans					
À privilégier si vous disposez des informations suivantes	Nom/Prénoms Ville de résidence Nom d'entreprise Établissements scolaires	Nom/Prénoms Renseignements datant de l'enfance	Nom/Prénoms	Nom/Prénoms Nom d'entreprise	Nom/Prénoms Nom d'entreprise
À privilégier si vous recherchez les informations suivantes	<ul style="list-style-type: none"> - Relations familiales et amicales - Situation amoureuse - Ville de résidence - Dates clés - Nom de jeune fille - Centres d'intérêts - Parcours scolaire et/ou professionnel - Coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de naissance ou d'épouse d'une femme - Date de naissance - Situation familiale et nombre d'enfants - Villes de résidences successives pendant l'enfance - Parcours scolaire, voire professionnel - Centres d'intérêt - Amis voire famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité quotidienne & centres d'intérêt - Connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées - Ville approximative de résidence - Année de naissance approximative - Zones de résidences successives - Parcours professionnel voire scolaire - Centres d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations professionnelles - Zones de résidences successives - Parcours professionnel voire scolaire
À privilégier pour entrer en contact	✓			✓	

Le « hot reading » et le « working wall »

Couramment employée par les mentalistes, le « hot reading » consiste à collecter un maximum d'informations sur une personne, à son insu, avant de la contacter afin de favoriser l'échange. Quant au « working wall », il permet de relier les informations collectées. Deux techniques complémentaires parfaitement adaptées à la recherche de cousins contemporains.

La collecte d'un maximum d'informations

La recherche généalogique contemporaine nécessite de contacter de nombreux cousins éloignés, qui, hormis le lien familial distendu, sont de parfaits inconnus. Or, qui dit inconnu dit méfiance de la part de votre interlocuteur ! Par conséquent, tout l'enjeu est d'inspirer confiance dès le premier échange, que ce soit par téléphone ou par message (cf. p. 17). Comment ? En recueillant un maximum de renseignements préalables sur la personne ciblée et sa famille : noms, prénoms des parents,

frères et sœurs et enfants, âges approximatifs, lieux de résidence, etc.

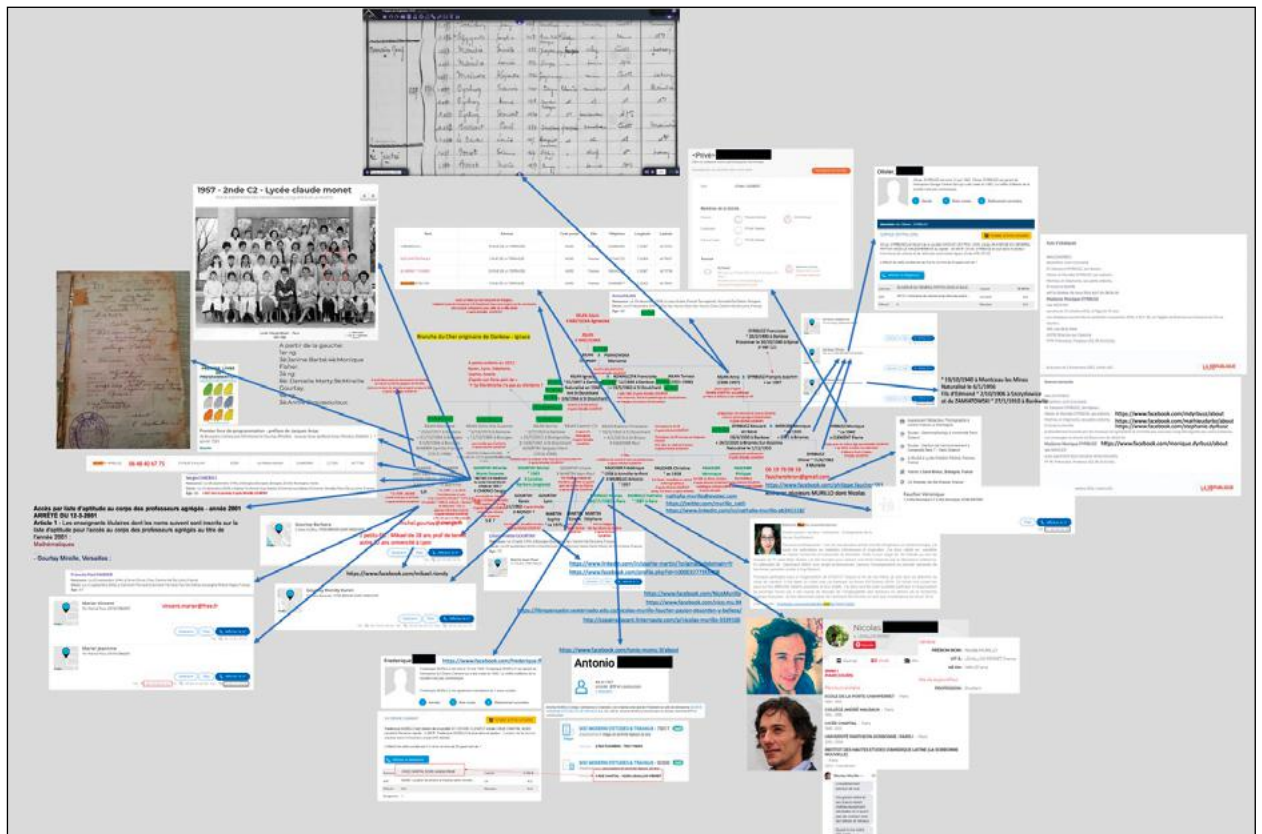
Grâce à la lecture à chaud, ou « hot reading », votre interlocuteur ne sera plus un inconnu pour vous et, réciproquement, vous n'apparaissez pas comme un parfait étranger pour lui puisque vous êtes si bien renseigné. Vous parviendrez ainsi à créer un premier lien imperceptible dès le premier échange.

Dans cette optique, Internet est votre allié ! Il n'a jamais été aussi simple de se renseigner sur une personne grâce aux nombreux outils en ligne : moteurs de recherche tels que Google, annuaires (de particuliers, de professionnels, d'entreprises), réseaux sociaux (Facebook, Copains d'avant, LinkedIn, etc.), autant d'outils qui seront présentés en détail par la suite.

Mais encore faut-il disposer de certains éléments de départ ! Listez toutes les informations en votre possession sur le cousin ciblé :

- identité précise : prénom, nom de famille usuel, nom de naissance, date et lieu de naissance approximatifs ;

« Working wall » d'une reconstitution familiale. © Tony Neulat



- coordonnées actuelles ou anciennes (adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, etc.) ;
- établissements scolaires fréquentés, diplômes ;
- métiers, entreprises fréquentées, gérance d'entreprise ;
- photos (même anciennes) ;
- centres d'intérêts ;
- cercle social (famille proche, amis, collègues).

Nul besoin, évidemment, de disposer de tous les renseignements énumérés dans cette liste pense-bête ! Quelques éléments, les plus précis possibles, suffisent pour entamer des recherches, qui, si elles sont fructueuses, vous permettront de glaner les données manquantes... lesquelles constitueront de nouveaux points de départ pour de nouvelles recherches en ligne. Pour collecter ces quelques renseignements initiaux, interviewez les différents membres de votre famille proche (cf. p. 14). Vous débuterez ensuite vos recherches sur le site le plus adapté au regard des informations à votre disposition et de l'âge de la personne recherchée, comme évoqué à l'article précédent.

Le « working wall », un outil précieux en phase exploratoire

Les logiciels de généalogie constituent de merveilleux outils pour compiler et stocker une grande quantité de données généalogiques, associer des événements à des individus et rattacher des médias à des événements ou des individus. Mais ils reposent sur un socle fondamental : l'arbre généalogique et les liens établis entre les individus de l'arbre. Que faire en phase exploratoire lorsque les individus étudiés ne sont pas rattachés à votre famille avec certitude ? Comment procéder lorsque l'on ne dispose que d'un réseau familial embryonnaire et non d'un arbre généalogique proprement dit ? Dans ce cas, je réalise des « working wall » virtuels également appelés « boards » ou murs d'images. De quoi s'agit-il ? Les passionnés de séries policières, telles que *Homeland*, les ont déjà vus à l'écran. Il s'agit de représenter sur un mur l'ensemble des documents, des parties prenantes, des indices à disposition et de les relier entre eux (cf. image ci-contre). Dans le cadre de recherches généalogiques, vous pouvez procéder ainsi :

- 1) positionnez au centre les cousins potentiels identifiés en prévoyant un bloc par personne ;
- 2) indiquez leurs relations éventuelles en reliant les blocs par des traits (plus de détails page suivante) ;
- 3) associez à chacune de ces personnes (blocs) tous les renseignements collectés sur la toile ou auprès de la famille : photo d'identité, photo de classe, profil Facebook, numéro de téléphone et adresse d'après les pages blanches, lien URL vers un profil LinkedIn, avis de décès en ligne, article de journal, extrait d'un recensement, etc. Pour ce faire,

reliez, par une flèche, le renseignement ou le document à la personne afférente.

Une telle représentation présente de nombreux avantages :

- elle est visuelle ;
- elle est dynamique et itérative : il est aisé d'ajouter, à tout moment, un nouveau document ;
- il est possible d'associer tout ce qu'on veut à une personne : un bloc texte avec des renseignements divers et variés, un lien URL, un numéro de téléphone, une photographie, une capture d'écran d'un registre, d'un profil Facebook ou de Societe.com, etc. comme l'illustre le mur d'images présenté en exemple ;
- elle est très simple à constituer. Par exemple, depuis le site web consulté, il suffit de copier le texte ou d'effectuer une capture d'écran, de coller le résultat dans le « wall » à côté de la personne concernée et de les relier par une flèche ;
- elle est extensible à l'infini en étirant les flèches et les documents associés.

Un tel mur d'images peut être réalisé très simplement dans Powerpoint, en veillant à connecter les flèches aux blocs de part et d'autre. En effet, en procédant ainsi, la flèche s'étirera automatiquement lorsque vous déplacerez l'un des deux blocs. Seule limite de Powerpoint : la taille du mur, qui n'est pas infinie, puisqu'elle est limitée à la taille de votre écran et à la valeur minimale du zoom (10 %). Pour disposer de « working walls » infinis et de davantage de possibilités, vous pouvez recourir à des logiciels spécialisés. ■■■

Les logiciels de « tableau blanc »

Il existe de nombreux logiciels pour disposer de « tableaux blancs virtuels » infinis. Développés afin de faciliter le travail collaboratif et les sessions à distance de « brainstorming » et de « design thinking » (encore des anglicismes !), ces logiciels ont été démocratisés grâce à la pandémie de Covid-19. Ils permettent de partager en temps réel des documents, des images, des vidéos, des liens, des notes, voire des diagrammes. Dans le cas d'une recherche généalogique contemporaine, la dimension collaborative ne présente pas de réel intérêt (quoi que... si vous travaillez entre cousins). En revanche, toutes les autres fonctionnalités répondent parfaitement au besoin de disposer d'un mur virtuel infini sur lequel placarder toutes les informations dénichées sur la toile.

Parmi les logiciels les plus répandus, citons les outils américains Miro, Mural, Stormboard et les outils français Draft et Klaxoon. La plupart de ces logiciels disposent d'une version gratuite bridée (avec un seul tableau blanc par exemple). Les versions payantes sont généralement à moins de 10 € par mois, ce qui représente tout de même un certain budget pour une utilisation purement généalogique. ■■■

- Miro : <https://miro.com/fr/>
- Draft : <https://draft.io/fr>
- Klaxoon : <https://klaxoon.com/fr/>
- Mural : www.mural.co/
- Stormboard : <https://stormboard.com/>

Comment cartographier des réseaux ?

Que ce soit au cours de votre enquête dans les réseaux sociaux ou lors de l'analyse de vos correspondances génétiques, il vous faudra étudier attentivement les relations entre diverses personnes afin de reconstituer le maillage familial. Mais comment représenter, visuellement, toutes ces relations ? Voici deux propositions.

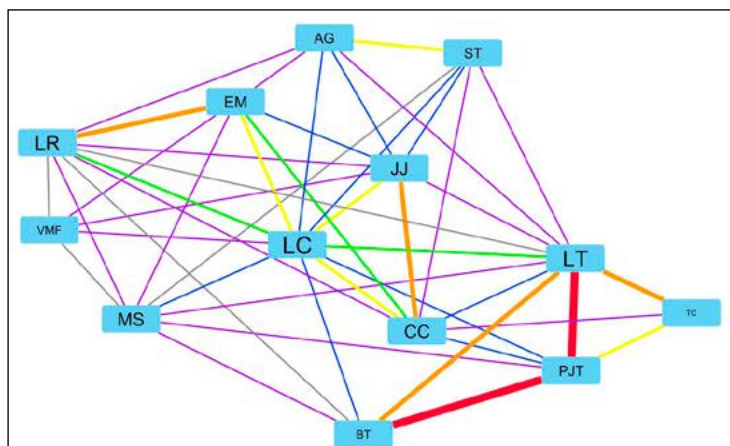
Les réseaux sociaux permettent non seulement de glaner de nombreux renseignements sur un cousin éloigné mais aussi de découvrir, directement ou indirectement, ses relations appelées tantôt « amis », « copains » ou « réseau ». Or, parmi ces connaissances figurent souvent des membres de la famille, qu'il s'agit alors de relier les uns aux autres.

Autre angle d'attaque, même besoin : la généalogie génétique (cf. p. 75). À l'issue d'un test ADN, vous découvrirez nombre de « matchs » ou correspondances génétiques. Comment identifier alors le lien de parenté, en particulier en l'absence d'arbre en ligne ? L'analyse des différentes correspondances génétiques que vous partagez avec un cousin génétique donné vous permettra d'identifier le lien de parenté précis ou, à défaut, la branche commune, par « triangulation » et/ou « clusterisation » (cf. infra). Là encore, la matérialisation visuelle de toutes ces relations est essentielle pour tirer des conclusions.

Dans ces deux cas, la démarche sera la même : 1) choisissez un cousin dont le réseau (correspondances génétiques ou connaissances) est, si possible, visible ;

Représentation d'un réseau sous forme de toile d'araignée à l'aide du logiciel Cytoscape. Seules les initiales des personnes sont indiquées pour des questions de confidentialité.

© Capture Cytoscape



- 2) analysez les relations de chaque membre de son réseau (ses contacts au 2^e degré) afin de retrouver, d'une part des noms familiers ou récurrents et d'autre part des « nœuds ». Les « nœuds » sont les personnes, idéalement au 1^{er} degré du cousin ciblé, qui apparaissent à de multiples reprises au sein des contacts au 2^e degré, donnant l'impression que le réseau converge vers elles ;
- 3) représentez au mieux les relations entre toutes ces personnes du réseau, à l'aide d'une toile d'araignée ou d'un « cluster » ;
- 4) une fois le maillage familial reconstitué, contactez certaines des personnes qui y figurent pour en apprendre davantage. Votre ciblage sera fonction du réseau social, du profil de la personne et des informations mises à disposition en ligne comme nous le verrons tout au long de ce guide.

Représentation sous forme de toile

Au cours de votre phase exploratoire, consistant à naviguer au sein du réseau étudié en sautant de relation en relation, la représentation sous forme de toile d'araignée (cf. image ci-dessous) est, de mon point de vue, la plus simple et la plus intuitive. Pour cela, vous pouvez procéder comme suit :

- 1) munissez-vous de la plus grande feuille possible (A3 voire A2) et notez au centre le cousin ciblé ;
- 2) notez tout autour de lui ses connaissances familiales identifiées (à partir de leur nom), en veillant à laisser un certain espace entre chaque connaissance et lui mais aussi entre les connaissances entre elles. Symbolisez chaque relation par un trait ;
- 3) analysez ensuite la page d'une de ses connaissances et notez ses connaissances familiales nouvelles ainsi que ses relations avec des connaissances familiales déjà identifiées ;
- 4) analysez la page d'une seconde connaissance, d'une troisième, etc.

Assez rapidement, le maillage familial se dégagera et certains îlots se détacheront peut-être. Si votre feuille s'apparente à un plat de spaghetti, c'est que vous avez bien travaillé ! Vous pouvez alors le reconstituer proprement, soit à la main, soit informatiquement avec Powerpoint par exemple, soit à l'aide d'un logiciel gratuit tel que Cytoscape (cf. encadré).

% ADN partagé	JJ	CC	LC	EM	LR	AG	ST	LT	PJT	BT	TC	MS	VFM
JJ	100	15,3	3,8	2	1,1	1,9	1,6	1,2	0	0	0	0	0,9
CC	15,3	100	4,3	2,7	1,2	0	1,1	2,1	1,9	0	0,9	0	0
LC	3,8	4,3	100	3,5	2,7	2,2	2,2	3,3	2,3	1,5	0	1,9	1,3
EM	2	2,7	3,5	100	27,4	0,6	0	0	0	0	0	0,8	1
LR	1,1	1,2	2,7	27,4	100	0,8	0	0,3	0	0,2	0	0,9	0,3
AG	1,9	0	2,2	0,6	0,8	100	3,7	0,5	0	0	0	0	0
ST	1,6	1,1	2,2	0	0	3,7	100	0,5	0	0	0	0,2	0
LT	1,2	2,1	3,3	0	0,3	0,5	0,5	100	49,7	21,6	14,5	0,9	0
PJT	0	1,9	2,3	0	0	0	0	49,7	100	49,1	5,4	0,7	0
BT	0	0	1,5	0	0,2	0	0	21,6	49,1	100	0	0,7	0
TC	0	0,9	0	0	0	0	0	14,5	5,4	0	100	0	0
MS	0	0	1,9	0,8	0,9	0	0,2	0,9	0,7	0,7	0	100	0,3
VFM	0,9	0	1,3	1	0,3	0	0	0	0	0	0	0,3	100

Représentation du même réseau sous forme de cluster. Seules les initiales des personnes sont indiquées pour des questions de confidentialité.

© Tony Neulat

Représentation sous forme de « cluster »

Il existe une autre modélisation possible d'un réseau particulièrement intéressante. Il s'agit de représenter les différentes personnes connectées entre elles sous la forme d'un tableau à double-entrée (cf. image ci-dessus). La réalisation d'un tel tableau est très simple et peut être effectuée à la main ou dans un tableur de type Excel. Il suffit de lister toutes les personnes identifiées au sein du réseau en attribuant une ligne par personne, ce qui constitue la première colonne du tableau. Une fois la liste complète, recopiez-la en colonne en respectant le même ordre. Vous disposez à présent d'un tableau carré dans lequel vous pouvez jouer à la bataille navale : « la personne de la troisième ligne est-elle en relation avec la personne de la septième colonne ? ». Si c'est le cas, vous pouvez compléter la case G3 du tableau, soit en y insérant une coche, une croix ou en la coloriant. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez l'indiquer avec un signe tel que « - » ou « 0 » ou une autre couleur (je ne recommande pas de la laisser vide car vous ne saurez pas si cette case est sans relation ou en attente d'analyse de votre part). Ce type de modélisation présente plusieurs avantages :

- elle est très simple à mettre en œuvre et ne nécessite aucun outil spécifique ;
- elle est compacte ;
- elle peut être enrichie aisément (il suffit d'ajouter des lignes et des colonnes) ;
- elle offre la possibilité de préciser la nature de la relation, qui peut être indiquée dans la case à l'intersection entre les deux personnes en question. Ainsi, dans le cas d'une analyse génétique, vous pouvez indiquer le pourcentage d'ADN partagé entre les deux personnes, comme dans l'image proposée. Le tableau peut être colorié automatiquement à l'aide d'une mise en forme conditionnelle dans Excel, en fonction de la nature de la relation. Dans l'exemple proposé, la case est coloriée selon une échelle allant du rouge

(minimum) au vert (maximum) en fonction du pourcentage d'ADN en commun entre deux matches.

Cette représentation permet d'identifier des « clusters », c'est-à-dire des noyaux durs de relations qui sont presque toutes connectées entre elles, et même des sous-clusters. Pour que ces îlots ressortent encore davantage, vous pouvez réorganiser parallèlement l'ordre des lignes et des colonnes pour rapprocher les unes des autres les personnes visiblement très interconnectées. ■■■

Le logiciel Cytoscape

Cytoscape offre de nombreuses possibilités de modélisation de réseau. Pour cela, vous pouvez :

- soit élaborer directement votre réseau dans l'outil en créant des nœuds (*nodes*), i.e. les personnes, et des relations (*edges*) entre elles à l'aide d'un clic droit ;
- soit en important un fichier Excel (ce que je recommande).

Pour ce faire, il suffit de préparer un fichier Excel avec trois colonnes : Nœud source (i.e. personne 1) / Nœud cible (i.e. personne 2) / Type d'interaction, puis de l'importer en sélectionnant : *File > Network > Network from file*.

Une fois votre réseau importé, vous pouvez sélectionner la manière de le représenter à l'aide de l'onglet *Layout*. De nombreuses représentations sont proposées. Voici mes préférées : *Prefuse force directed* ; *Edge-weighted Spring Embedded* ; *Degree circle sorted*.

Vous pouvez ensuite paramétrer la manière d'afficher les relations (couleur, épaisseur, trait en pointillé, etc.) pour matérialiser la force d'une relation (pourcentage d'ADN partagé par exemple) ou sa proximité (parent/enfant vs cousin germain par exemple).

Même si Cytoscape n'est pas toujours intuitif, il offre de multiples fonctionnalités très intéressantes. À tester donc ! Ce logiciel est gratuit mais il n'existe qu'en version anglaise. ■■■

<https://cytoscape.org>

Facebook : le réseau social incontournable

Avec ses milliards d'utilisateurs, Facebook n'est-il pas une gigantesque banque de données individuelles ? Dès lors, pourquoi ne pas l'exploiter à des fins généalogiques ? Mais encore faut-il savoir lire entre les lignes et dénicher habilement les précieuses informations, souvent bien cachées...

Au-delà de son immense popularité, Facebook présente l'avantage de toucher toutes les tranches d'âge. Même les personnes âgées (de 70 ans ou plus), moins friandes de réseaux sociaux, sont susceptibles de disposer d'un compte, ne serait-ce que pour échanger avec leur famille ou se tenir informées. Quant aux plus jeunes, même s'ils se tournent souvent vers des réseaux sociaux plus récents, ils ont systématiquement un profil Facebook. Par conséquent, le spectre des profils d'utilisateurs est très étendu, tant en termes d'âges que de visibilité des données.

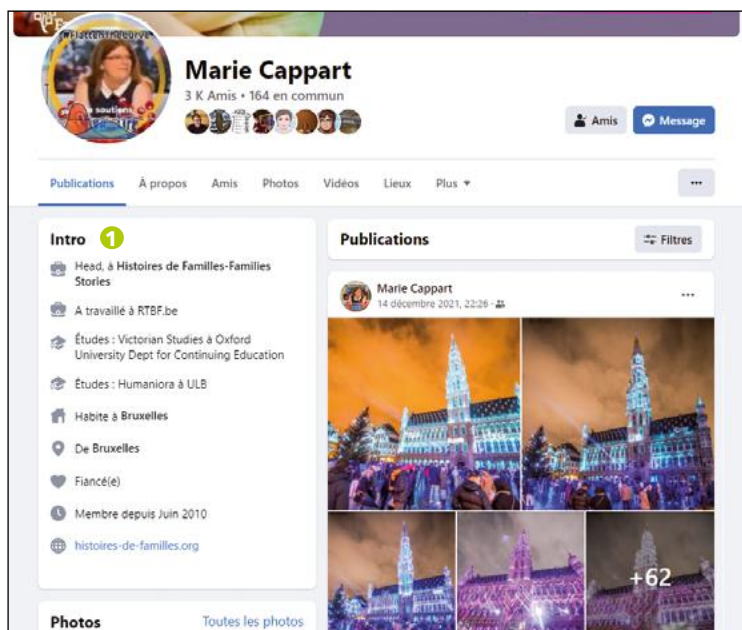
Une mine d'informations... souvent masquées

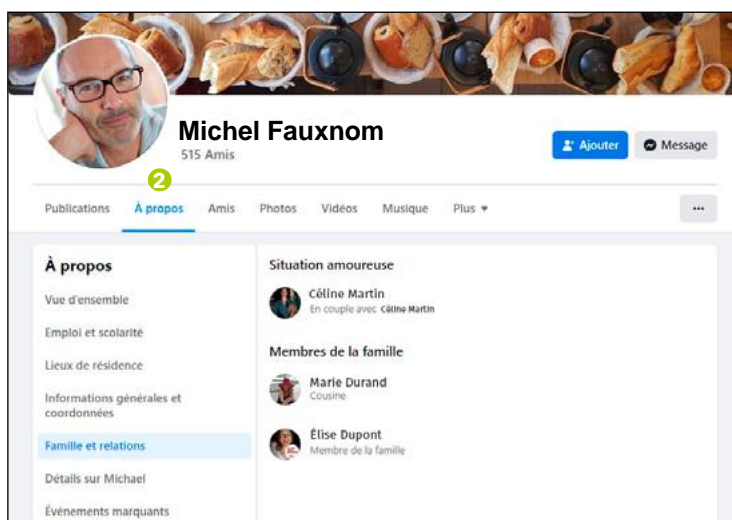
Le profil d'un utilisateur Facebook est susceptible de comporter de nombreux renseignements qui peuvent être directement visibles sur la page d'accueil au niveau de la zone « Intro » ①. Ils sont issus de l'onglet À

Exemple de profil utilisateur. © Facebook

propos ②, lequel peut comporter quelques éléments supplémentaires. Voici un tour d'horizon de cet onglet et de ses rubriques :

- **Vue d'ensemble** : il s'agit d'un récapitulatif des informations essentielles présentes dans les autres rubriques ;
 - **Emploi et scolarité** : vous pouvez y trouver la liste des établissements scolaires fréquentés et la période associée, ainsi que la liste des emplois successifs occupés, avec pour chacun, la période et l'entreprise correspondante. Cette rubrique peut donc constituer un mini-CV qui vous permettra, par exemple, de rebondir vers des réseaux sociaux professionnels ;
 - **Lieux de résidence** : les différentes villes où a vécu l'utilisateur en question peuvent être listées à ce niveau, ainsi que sa ville d'origine ;
 - **Informations générales et coordonnées** : cette section, fréquemment vide, peut comporter des coordonnées précieuses telles qu'un lien vers un site web, une adresse courriel, etc. ;
 - **Famille et relations** : un titre prometteur pour les généalogistes ! C'est ici que vous pourrez connaître la situation amoureuse de la personne (célibataire, marié, divorcé, etc.), retrouver le nom d'un conjoint et la date de l'union ainsi que les noms de divers membres de la famille et leur lien de parenté. Ce sont les profils Facebook des personnes en question qui sont ici affichés. Il est donc possible de cliquer sur leurs noms pour accéder à leur profil et poursuivre les recherches au sein de la famille ;
 - **Détails sur** : cette rubrique peut comporter toutes sortes de renseignements et en particulier le nom de naissance au niveau du paragraphe « Autres noms » ;
 - **Événements marquants** : vous pouvez découvrir à ce niveau différentes dates clés dans la vie de la personne concernée : une date d'anniversaire, d'union, de diplôme, de déménagement, de prise de fonction, etc.
- Au-delà de ces informations individuelles, vous pouvez dénicher une multitude de renseignements supplémentaires à l'aide :
- des publications : elles sont révélatrices des centres d'intérêt de la personne mais aussi riches d'enseignements au travers des commentaires et réactions qu'elles suscitent ;
 - des photos : consultez en particulier les photos de famille et d'intérieur de maison ;
 - des amis : c'est en analysant avec attention les relations de chaque profil Facebook que





vous pourrez reconstituer le réseau familial, première ébauche de l'arbre généalogique, en jonglant entre les profils.

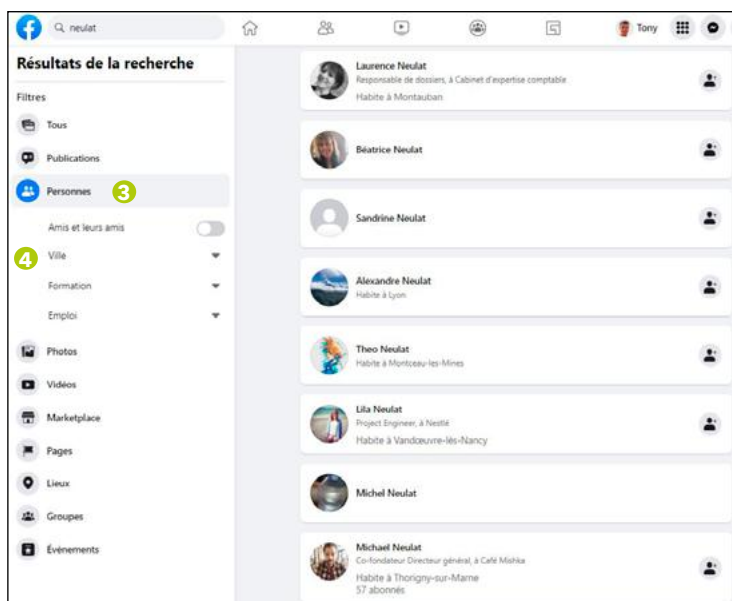
La quantité des informations disponibles est bien évidemment très variable d'un profil à l'autre, en fonction de l'activité de l'utilisateur (fréquence des publications), du niveau de complétude des renseignements saisis (les champs proposés par Facebook n'étant pas obligatoires) et surtout du paramétrage du profil. En effet, chacun est libre de définir quelles informations il souhaite rendre publiques (i.e. accessibles à tous) ou privées (visibles uniquement par ses amis).

Comment retrouver un profil particulier ?

Pour accéder au profil Facebook tant convoité, il s'agit de le chercher efficacement. Or, le moteur de recherche proposé est pour le moins minimaliste. Saisissez simplement le prénom et le nom de la personne désirée et...

Section « À propos » d'un profil utilisateur.
© Facebook

Moteur de recherche et filtres associés.
© Facebook



priez pour ne pas couler sous des dizaines de résultats ! Si vous ciblez une femme, c'est généralement sous son nom d'épouse qu'il faudra la rechercher. Une fois lancée la recherche, vous pouvez l'affiner à l'aide des filtres à gauche et en particulier :

- en n'affichant que les « Personnes » ③ ;
 - en renseignant le nom d'une ville, d'un établissement scolaire ou d'une entreprise ④ (autant d'éléments qui peuvent être découverts grâce à d'autres réseaux sociaux tels que Copains d'avant, Viadeo ou LinkedIn abordés dans la suite de cet ouvrage).
- Ces filtres peuvent être précieux mais ne sont valables que si la personne recherchée a effectivement complété ces informations au niveau de sa section *À propos*, cas de figure qui n'est pas le plus fréquent.

Face à de nombreux résultats, plusieurs options s'offrent à vous :

- les consulter patiemment les uns après les autres (en espérant que l'individu recherché figure effectivement parmi eux) ;
- rechercher un établissement scolaire ou une entreprise fréquentés par la personne ciblée. Celle-ci peut en effet être mentionnée sur la page de cette institution, dans une de ses publications ou l'avoit commentée ;
- relancer votre enquête en ciblant une relation proche de la personne recherchée, au sein de sa famille ou de ses amis (cf. exemple p. 22), dont les noms et/ou prénoms sont, si possible, peu répandus.

À l'inverse, il est possible qu'aucun résultat ne corresponde à votre recherche, en particulier si le sujet de votre enquête utilise un pseudonyme. Tentez alors cette astuce : saisissez directement, dans la barre supérieure, l'adresse URL composée de ses nom et prénoms, sous cette forme : **www.facebook.com/prénom.nom** En effet, les utilisateurs Facebook ne pensent pas systématiquement à la modifier lorsqu'ils masquent leur identité. Sinon, élargissez, là encore, votre investigation à son cercle familial ou amical.

Ainsi, retrouver le profil Facebook d'un cousin éloigné suppose fréquemment de procéder par ricochet et de suivre les étapes suivantes :

- 1) dresser la liste des relations (familiales, amicales) de ce cousin ;
- 2) identifier les quelques personnes dont les noms et/ou prénoms sont peu courants ;
- 3) rechercher leur profil Facebook ;
- 4) analyser les profils identifiés avec certitude et en particulier ceux qui sont les plus « ouverts ». Il s'agit des profils dont une grande partie est publique et en particulier la section *Amis*. Ce sont ces « maillons faibles » qui vous permettront de vous introduire dans le cercle familial et de collecter toutes sortes d'informations généalogiques tel un hacker dans un système informatique. D'expérience, j'ai pu observer quelques tendances : ce sont souvent les personnes les plus âgées (dépassées par le paramétrage Facebook) et les plus jeunes (peu soucieuses de protéger leur vie pri- ●●●

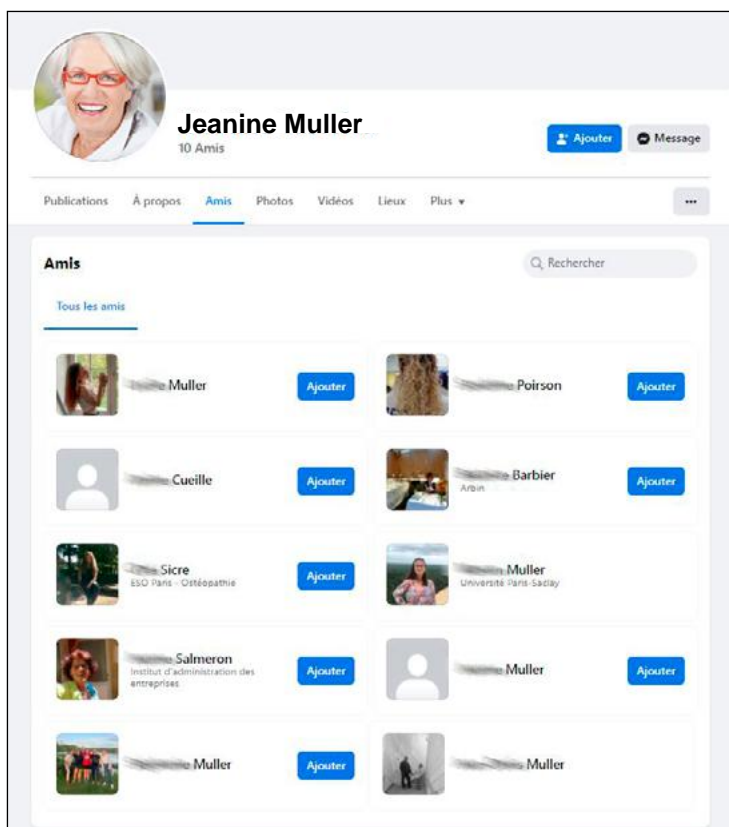
les réseaux sociaux

●●● vée) qui offrent ce type de profil. Par ailleurs, les profils des personnes âgées présentent généralement le second avantage de comporter peu d'amis, lesquels se résument souvent à la famille ;

5) reconstituer le réseau familial, éventuellement graphiquement (cf. p. 58), en analysant les relations émergées de chaque profil (au sein des onglets *À propos* et *Amis*) ou immergées (cf. paragraphe suivant). Si la section *À propos* indique quelques relations, le lien de parenté sera précisé, ce qui constitue une aubaine pour le généalogiste. Vigilance tout de même : certains associent un lien de parenté fictif tel que frère/sœur ou cousin/cousine à leurs amis les plus proches. La section *Amis* vous permet également d'identifier la famille de l'intéressé grâce à quelques astuces :

- recherchez les différents membres de la famille en utilisant le moteur de recherche en haut à droite de la section « Amis » ;
- comment retrouver les filles ? En effet, les femmes mariées, généralement enregistrées au nom de leur mari, ne ressortiront pas à l'étape précédente, ni leurs enfants. Dans ce cas, recherchez leur prénom. Puis parcourez attentivement la liste des amis et identifiez les récurrences de certains noms. Statistiquement, si un individu connaît plusieurs personnes avec le même patronyme, il y a fort à parier qu'elles sont de sa famille ;
- dans tous les cas, la recherche par mot-clé, basé sur le début du prénom, mérite d'être exécutée car un certain nombre d'utilisateurs

Exemple caractéristique d'une section « Amis » d'une personne de plus de 70 ans : peu d'amis, quasiment tous de la famille. © Facebook



Facebook trafiquent leur nom de famille mais conserve leur véritable prénom.

En synthèse, ciblez les cousins aux noms peu courants et idéalement les seniors. En effet, la découverte du profil Facebook d'un cousin âgé est souvent la promesse d'une belle récolte généalogique puisque l'analyse de ses quelques relations permettra non seulement de reconstituer le réseau familial mais d'accéder aux profils des différents membres de la famille parfois difficiles à retrouver directement.

Savoir lire entre les lignes

En sus des informations visibles, des renseignements complémentaires, plus discrets, peuvent être dénichés. Efforcez-vous donc, chaque fois, d'analyser en profondeur le profil Facebook, et ce, d'autant plus s'il est particulièrement verrouillé. Voici quelques astuces :

- pensez à regarder l'adresse URL du profil car elle peut être précieuse. En effet, certaines personnes utilisent des pseudonymes pour masquer leur identité. Mais ils ne songent pas systématiquement à modifier l'adresse URL qui reste sous la forme initiale « prénom.nom » ! Elle permet alors de lever toute ambiguïté. Autre cas de figure : il arrive qu'une femme, une fois mariée, modifie son identité en adoptant le nom de son mari sans faire évoluer son adresse URL. Celle-ci permet alors de disposer de son nom de jeune fille. Enfin, certaines personnes ajoutent d'autres renseignements personnels tels que leur année de naissance dans l'adresse URL ;
- décryptez les pseudonymes. Les logiques sous-jacentes à la création des pseudonymes ne sont pas infinies : pseudonyme choisi totalement différent de l'identité de l'intéressé et donc introuvable si vous n'êtes pas proche de lui ; prénom + nom légèrement modifié ; prénom + nom dépouillé de ses voyelles (ex : « nlt » pour « neulat ») ; prénom + nom totalement différent ; début du prénom + nom ; prénom scindé en deux tel que, par exemple, « Nath Ali » ; cas plus rare, prénom et nom inscrits dans l'ordre inverse des lettres. La connaissance de ces règles peut vous aider à intuitionner un pseudonyme pour élargir vos recherches, voire valider un pseudonyme parmi une liste d'amis sur un profil ;
- exploitez les années d'étude indiquées pour estimer l'âge de la personne à un ou deux ans près ;
- analysez les photos disponibles et leur date de publication pour évaluer l'âge de la personne ;
- consultez en priorité les photos de famille, aisément reconnaissables. Elles sont particulièrement utiles pour confirmer des liens de parenté à l'aide des « tags », des réactions et des commentaires associés et ainsi relier des profils entre eux au sein de la même famille. À défaut de commentaires, tâchez de déterminer les liens de parenté en fonction des écarts d'âge et comparez les visages des membres de la famille aux photos d'autres profils Facebook ;

Cas concret : comment entrer en contact avec un cousin ?

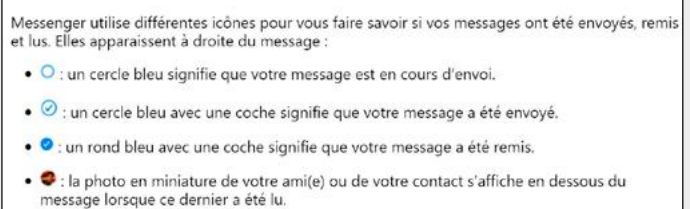
Le mode de communication, via Messenger, est très pratique. Toutefois, il peut sembler intrusif à certains. Par ailleurs, votre démarche peut générer une suspicion légitime. En conséquence, veillez à expliquer, rassurer et appâter à l'aide d'un message de ce type :

- expliquez votre démarche : « *Bonjour, je me permets de vous contacter car je fais des recherches généalogiques* » ;
- rassurez en fournissant des éléments précis qui prouvent que vous n'êtes pas un imposteur ou un arnaqueur : « *Je pense que nous sommes cousins si vous êtes bien le fils/la fille de ___ et le petit-fils/petite-fille de ___* » ;
- montrez votre enthousiasme et rassurez encore : « *Je serais ravi d'échanger avec vous sur la famille afin de pouvoir compléter l'arbre généalogique (ce ne sera pas long)* » ;
- appâtez : « *Je peux bien sûr partager avec vous le résultat de mes recherches. Je dispose de quelques photos de votre (grand-père/arrière-grand-père/...) si cela vous intéresse. À bientôt* ».

Une fois votre message envoyé, vous n'aurez malheureusement pas de réponse dans la plupart des cas. Non pas que les personnes contactées manquent de courtoisie mais plutôt pour des questions de conception et de paramétrage liés à Facebook. En effet,

les messages d'inconnus n'apparaissent pas dans la boîte de réception Messenger. Ils sont généralement directement classés dans les « invitations par message » ou les « spams ». Des rubriques que personne ne consulte spontanément... Dans la pratique, seuls les utilisateurs de l'application Messenger sur leur téléphone reçoivent une notification qui les alerte d'un nouveau message. De ce fait, j'ai constaté que le taux de réponse est directement corrélé à l'âge de l'interlocuteur : plus la personne contactée est jeune, plus le taux de réponse est élevé.

Comment savoir si votre message a bien été vu et lu ? À l'aide de l'icône située en bas à droite de votre message (voir la signification de l'icône ci-dessous). Si la photo de votre interlocuteur apparaît, c'est que votre message a été lu. Sinon, c'est qu'il n'a pas été vu et qu'il ne le sera probablement jamais. ■■■



■ Signification des icônes liées aux messages Messenger. © Facebook

- passez les commentaires au crible fin à la recherche de mots-clés : « Papa », « Maman », « frère », « sœur », « cousin », « anniversaire », etc. ;
 - exploitez les réactions des publications. Même une page de prime abord totalement verrouillée (« Intro » vide, amis privés, publications privées, photos masquées) peut livrer quelques secrets pour peu que les publications relatives aux modifications de « photo de couverture » ou de « photo de profil » soient publiques. En effet, dans ce cas, vous pouvez visualiser les commentaires et les réactions (« J'aime », « J'adore », etc.). Scrutez qui commente, à la recherche de noms connus, puis cliquez sur les profils en question. Parmi ces profils figurera peut-être le « maillon faible », ou plutôt le « cousin accueillant », qui vous permettra de pénétrer dans le réseau familial. À défaut de nom connu, recherchez les prénoms caractéristiques des personnes âgées. En effet, si une personne âgée figure parmi les amis Facebook d'une personne jeune, on peut raisonnablement penser qu'elle fait partie de sa famille.
- Si malgré vos efforts, le profil privé reste insondable, vous pouvez contacter la personne en question (cf. encadré) ou demander à devenir son ami (démarche qui risque néanmoins de laisser perplexe votre interlocuteur s'il ne

vous connaît pas). Enfin, il est toujours possible, et somme toute aisé, de créer un faux compte Facebook et de vous faire passer pour quelqu'un d'autre afin d'entrer en relation avec cette personne. Mais je n'en dirai pas plus sur cette technique que la morale réprouve.

Points forts et points faibles

J'espère vous avoir convaincu du fait que Facebook est une source généalogique incontournable :

- ce réseau social est d'une grande exhaustivité et représentativité : il touche quasiment toute la population et toutes les classes d'âge ;
 - il comporte une multitude de renseignements individuels, globalement à jour ;
 - il permet d'entrer en contact avec une personne en toute simplicité ;
 - la potentielle visibilité des relations permet de reconstituer tout le maillage familial, en jonglant d'un profil à l'autre.
- Néanmoins, il n'est pas exempt de limites :
- rançon de la gloire : la moindre recherche nominative renvoie souvent des dizaines de résultats ;
 - le moteur de recherche d'une personne laisse (volontairement ?) à désirer ;
 - le taux de réponse via Messenger reste faible. ■■■

Copains d'avant : une alternative souvent précieuse

Aujourd'hui boudé, en particulier par la jeune génération, Copains d'avant ne doit pas être négligé car il peut comporter des renseignements précieux, souvent difficiles à trouver par ailleurs.

Disons-le clairement : le premier réflexe des lycéens n'est pas de s'inscrire sur Copains d'avant ! Progressivement supplanté par des réseaux sociaux plus récents et plus modernes tels que Facebook, le profil des utilisateurs de Copains d'avant est corrélé à l'histoire du réseau social. Créé en 2001, il compte en 2008 plus de dix millions d'inscrits et est le premier réseau social en France. S'inscrivent alors en priorité les Français de la tranche d'âge 20-50 ans... lesquels ont aujourd'hui entre 40 et 70 ans.

Malgré sa perte de vitesse, il n'en restait pas moins en 2016 le troisième réseau social français du point de vue du nombre d'inscrits. Un rang qui justifie pleinement d'y pousser vos recherches puisque la probabilité d'y trouver un membre de votre famille est élevée. Même si la plupart des renseignements disponibles ne sont pas de toute fraîcheur, ils peuvent se révéler précieux.

Un concentré de renseignements personnels

Le profil d'un utilisateur comporte, en sus d'une photo d'identité et d'une brève description, deux sections principales, *Parcours* et *À propos*, lesquelles sont elles-mêmes subdivisées en différentes parties :

- **Parcours scolaire** : il récapitule les établissements fréquentés, leur localisation (ville) et la période des études associée.
- **Parcours entreprise** : il permet de connaître les différentes expériences professionnelles de l'intéressé : ses métiers, entreprises, localisations et périodes d'exercice. Ces informations sont intéressantes car elles permettent souvent de faire le lien avec un profil LinkedIn ou Viadeo ;
- **Général** : prénom, nom de famille, voire nom de naissance pour les femmes (entre parenthèses), ville de résidence, date de naissance. L'association du nom d'épouse et du nom de naissance à ce niveau est particulièrement précieuse pour relancer des recherches sur le nom d'épouse. La ville de résidence, si elle est

encore valable, offre une piste de recherche dans l'annuaire ;

- **Ma vie aujourd'hui** : professions, situation familiale, nombre d'enfants. Ces informations, évidemment intéressantes du point de vue généalogique, sont à relativiser car elles ne sont peut-être pas « d'aujourd'hui » ;
- **Mes goûts et passions** : le profil peut contenir toutes sortes de centres d'intérêt (loisirs, musique, sports, lecture, voitures, animaux, etc.) ;
- **Voyages** : une carte du monde représente les pays où la personne concernée est allée ou rêve d'aller.

Évidemment, toutes les rubriques ne sont pas nécessairement renseignées. Le niveau de détails dépend de chaque utilisateur.

En outre, il existe d'autres onglets qui peuvent s'avérer utiles :

- **Photos** : diverses photos, en particulier de classe, peuvent avoir été ajoutées à ce niveau ;
- **Copains** : cette section permet de visualiser les relations de la personne observée, lesquelles sont parfois catégorisées (amis, famille, connaissances, relations pro). Si un cousin contacté ne répond pas via la messagerie interne du site (cas fréquent), vous pouvez tenter votre chance auprès de ses « copains ».

Exemple de profil utilisateur. © Copains d'avant

Aurelie ROY (DUPONT)
• NIMES
+ Ajouter

Journal Profil Photos Copains

PARCOURS

Parcours scolaire

Collège Catholique Lamartine - Aix les bains
1992 - 1996

Lycée Saint-Joseph - Avignon
1996 - 2000

Faculté De Médecine Grange-blanche - Lyon
2000 - 2002

Institut De Formation En Soins Infirmiers.croix-rouge - Nimes
2002 - 2005

Parcours entreprise

HOPITAL CAREMEAU - infirmiere en oncologie-hematologie (Autre) - Nimes
2005 - maintenant

A PROPOS

Général

Prénom Nom : Aurelie ROY (DUPONT)
Vit à : NIMES, France
Née le : 13 juil. 1981 (40 ans)

Ma vie aujourd'hui

Profession : infirmiere
Situation familiale : marié(e)
Enfants : 1

Mes goûts et passions

Loisirs

Goûts musicaux

Comment en tirer le meilleur parti ?

Avant toute chose, il est nécessaire de s'inscrire. Si vous souhaitez protéger votre vie privée, vous pouvez renseigner un minimum d'informations, exactes ou non. Une fois inscrit, vous disposez d'un moteur de recherche avancée (cf. image), qui présente différents critères intéressants :

- Prénom ;
- Nom d'usage ;
- Nom de naissance (à ne renseigner que pour les femmes ; pour les hommes il faut impérativement saisir le patronyme au niveau du critère « nom d'usage ») ;
- Année de naissance (exacte ou approximative, de 1 à 5 ans près) ;
- Ville (il s'agit de la ville de résidence « actuelle » et non de la ville où la personne a pu vivre, étudier, travailler) ;
- Entreprise fréquentée.

Il est également possible de mener une recherche par établissement (scolaire, entreprise, association, service militaire, vacances) à l'aide des champs suivants :

- Type d'établissement ;
- Nom de l'établissement ;
- Ville ;
- Département ;
- Pays.

Vous pourrez ainsi visualiser les différents « copains d'avant » associés à ces établissements. Attention, la base comprend souvent des doublons et un même établissement peut être enregistré sous différents libellés.

Le site Copains d'avant s'avère un allié précieux :

- si vous recherchez un(e) cousin(e) perdu(e) de vue depuis l'enfance, dont vous ignorez le devenir (profession, résidence actuelle, nom d'épouse, etc.). En effet, les éléments à votre disposition, tels que le parcours scolaire, la date de naissance ou le nom de naissance, sont généralement indiqués sur la fiche utilisateur. Ils vous permettront de confirmer que le profil sous vos yeux correspond bien au cousin recherché. À l'aide des autres renseignements présents (photo, nom d'épouse, métier, ville de résidence, etc.), vous pourrez en savoir plus sur votre cousin et poursuivre vos recherches sur d'autres réseaux sociaux ou dans l'annuaire ;
- si vous peinez à retrouver le profil Facebook de votre cousin éloigné. Le moteur de recherche de Copains d'avant, plus précis, vous permettra peut-être de dénicher sa fiche sur le site. Dès lors, à l'aide des renseignements indiqués, vous pourrez peut-être affiner votre recherche dans Facebook. Autre option : notez l'identité des personnes présentes dans l'onglet *Copains* de Copains d'avant, analysez leur fiche puis recherchez leur profil Facebook. Par ricochet, le profil Facebook de votre cousin apparaîtra peut-être parmi les amis du profil Facebook de ces « copains d'avant » ;

- pour collecter davantage de renseignements sur un cousin dans une approche de « hot reading » (cf. p. 56), obtenir une photo d'identité ou rebondir vers d'autres réseaux sociaux tels que, par exemple, LinkedIn ou Viadeo grâce aux renseignements scolaires et professionnels indiqués.

Points forts et points faibles

Copains d'avant présente plusieurs points forts :

- ce site constitue une banque de données riche de plusieurs millions de Français de 40 à 70 ans ;
- c'est un des moyens les plus efficaces de retrouver en ligne la date de naissance d'une personne vivante. En effet, cette information figure rarement sur les autres sites ;
- il présente un moteur de recherche plus fin que celui des autres réseaux sociaux.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que :

- les données présentes sont rarement à jour ;
- les personnes contactées via la messagerie interne répondent très rarement. Recherchez plutôt les profils Facebook associés aux personnes retrouvées via ce canal et contactez-les via Messenger (cf. p. 63) ;
- l'omniprésence des publicités rend la navigation assez pénible ;
- à l'issue d'une recherche, le nombre de résultats obtenus n'est pas affiché. Il faut cliquer sur le bouton *Plus* pour visualiser les dix résultats suivants... et l'impression de devoir cliquer indéfiniment sur ce bouton peut rapidement nous gagner. ■■■

Cas concret : à la recherche d'Aurélie

Imaginons que je recherche une cousine éloignée : Aurélie Dupont, née en 1981 et originaire d'Aix-les-Bains.

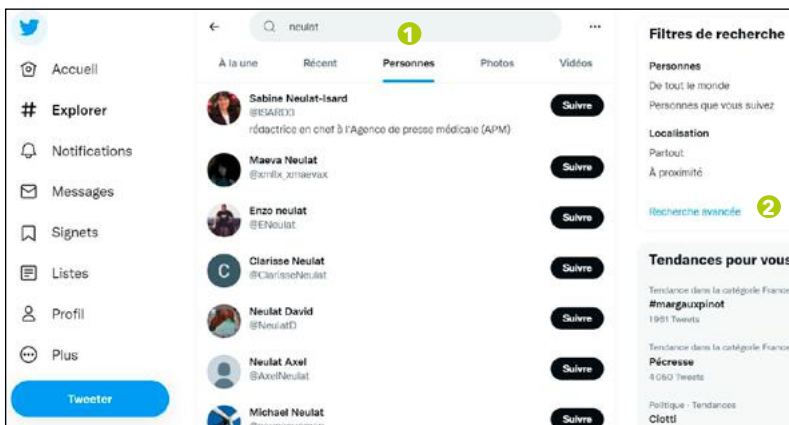
La recherche de son profil Facebook au nom d'Aurélie Dupont n'a rien donné. Et pour cause : elle est certainement enregistrée sous son nom d'épouse...

En revanche, je suis plus chanceux sur Copains d'avant puisque j'y découvre qu'elle est devenue infirmière, réside à Nîmes et a épousé un M. Roy dont elle a eu au moins un enfant (cf. image). Voilà des éléments prometteurs pour reprendre mes recherches sur Facebook. Hélas, Facebook compte un grand nombre de profils au nom d'Aurélie Roy... Laquelle est la bonne ? L'application d'un filtre sur la ville ne fournit aucun résultat pertinent.

Faisons un pas de côté en partant du principe suivant : « *les amis de mes cousins sont mes amis* ». En effet, Aurélie Roy (Dupont) est reliée à six « copines » sur Copains d'avant. Recherchons-les sur Facebook ! Plusieurs sont aisées à retrouver et à identifier avec certitude grâce aux photos mais ne sont pas amies d'Aurélie sur Facebook. La dernière est la bonne. Le profil de Sophie Coblon compte bien une certaine Aurélie Roy parmi ses amis. Euréka ! Malheureusement, le profil est absolument verrouillé... Mais il présente tout de même une photo et je dispose à présent d'un moyen de la contacter ! ■■■

Twitter : quand les gazouillis en disent long

Malgré des profils d'utilisateurs plus laconiques que sur Facebook ou Copains d'avant, Twitter n'en est pas moins une source intéressante : vous pouvez y pister les faits et gestes d'une personne donnée, à travers ses tweets ou ses mentions.



Lancé en 2006, Twitter est un réseau social de microblogage (comme son nom l'indique puisqu'il signifie « gazouillis » en anglais), destiné à partager en temps réel des informations brèves. En 2020, il compte, en France, 12 à 17 millions d'utilisateurs selon les études. L'audience est particulièrement jeune puisque 41 % des utilisateurs français sont âgés de 18 à 24 ans et que la part des utilisateurs âgés de plus de 55 ans est inférieure à 10 %. Enfin, 60 % des utilisateurs sont des hommes.

Il est possible de retrouver un certain nombre de données individuelles sur Twitter. Néanmoins, contrairement aux autres réseaux sociaux, c'est essentiellement par l'analyse des publications (tweets) que vous récolterez des renseignements utiles sur une personne. Les tweets sont en effet publics par défaut, et donc visibles par tous, sauf si l'utilisateur a fait le choix de les protéger.

Comment en tirer le meilleur parti ?

Pour retrouver un cousin éloigné, saisissez un prénom et un nom, ou simplement un nom, au niveau du moteur de recherche situé en haut à droite. Par défaut, la recherche de ce mot-clé est effectuée dans l'ensemble du site : profils, tweets, photos, vidéos, etc. Vous pouvez limiter

Recherche d'une personne dans Twitter : moteur de recherche en partie haute, onglet « Personnes » pour n'afficher que les individus, filtres et recherche avancée à droite. © Twitter

vos recherches aux utilisateurs en cliquant sur l'onglet *Personnes* ①. Par ailleurs, vous avez la possibilité d'affiner votre recherche à l'aide de la *Recherche avancée* ② située en partie droite, sous le bloc des filtres de recherche. La recherche avancée propose ainsi de nombreux critères : les mots-clés, avec la possibilité de créer des logiques de filtrage ; les hashtags ; la langue ; les comptes Twitter ; les dates de publication des tweets.

Analysez ensuite attentivement le profil trouvé afin de vérifier qu'il s'agit bien de la personne ciblée : soit à l'aide de sa photo, de sa localisation géographique (si elle est visible), de sa courte biographie (si elle est renseignée), de ses centres d'intérêts (via ses tweets et ses abonnements), sinon à l'aide de ses abonnés ou abonnements. En effet, des membres de sa famille peuvent figurer dans sa liste d'abonnés ou d'abonnements, lesquels permettront de confirmer son identité et de poursuivre les recherches sur leur profil. Néanmoins l'analyse de ces listes peut se révéler fastidieuse si elle comporte des milliers de personnes car la fonctionnalité CTRL+F n'est pas opérationnelle dans Twitter.

Vous pouvez également envoyer un message à ce cousin retrouvé, sous certaines conditions restrictives :

- si vous avez cliqué sur « Suivre » ce cousin ;
- si ce cousin a choisi de recevoir des messages privés de n'importe quel utilisateur.

Points forts et points faibles

Voici quelques points forts de ce réseau social pour vos recherches :

- large et fréquente utilisation, en particulier chez les plus jeunes ;
- possibilité de voir les relations d'une personne ;
- possibilité de retrouver la trace d'une personne, même si elle ne figure pas dans Twitter, à travers les tweets qui la mentionnent ;
- opportunité de mieux cerner les centres d'intérêts et l'activité d'une personne donnée, même sans être connecté à elle.

Néanmoins, le site comporte quelques faiblesses de taille :

- l'utilisation de pseudonymes ne facilite pas les recherches ;
- les profils d'utilisateur sont généralement très pauvres ;
- nombre d'utilisateurs sont peu actifs, sans abonné ou sans abonnement.

LinkedIn : le réseau professionnel de référence

Bien qu'il s'agisse d'un réseau professionnel, ce qui réduit son audience à la population active par rapport à Facebook par exemple, LinkedIn représente une source essentielle pour retrouver une personne sur Internet. En effet, le nombre colossal d'inscrits et le recours à des identités réelles, et non à des pseudonymes, en fait un allié précieux.

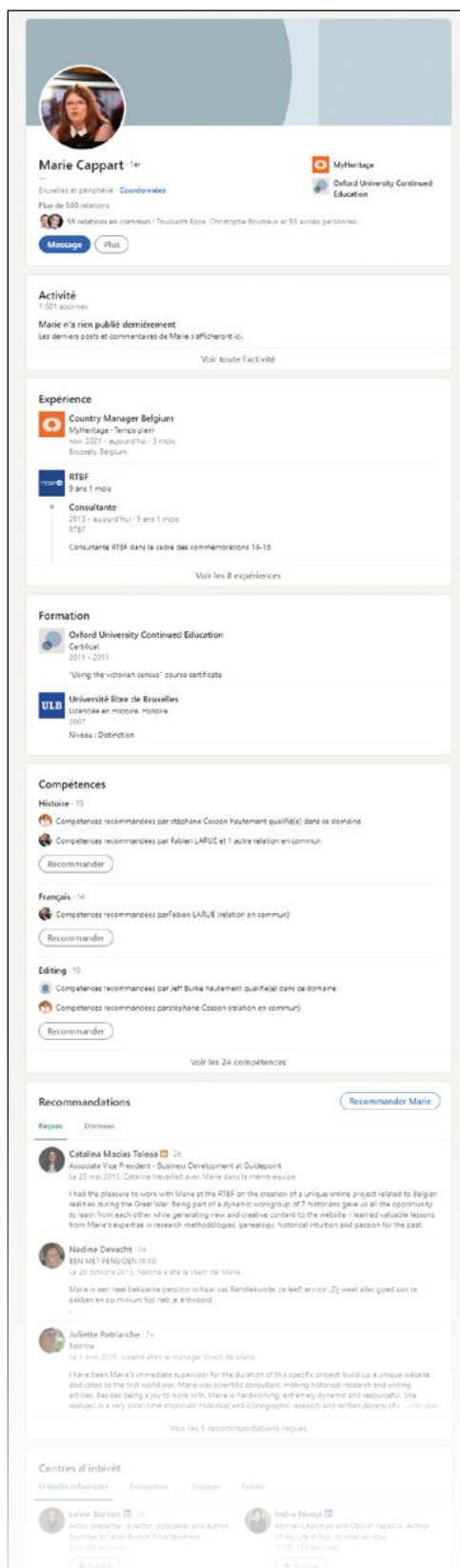
Lancé en 2003, le réseau social américain a mis en ligne sa version française fin 2008. LinkedIn est aujourd'hui le premier réseau social professionnel au monde avec plus de 790 millions d'inscrits dont 23 millions en France. La majeure partie de la population active française (évaluée à 30 millions de personnes) possède donc un compte LinkedIn, ce qui en fait une source de premier plan pour des recherches généalogiques contemporaines.

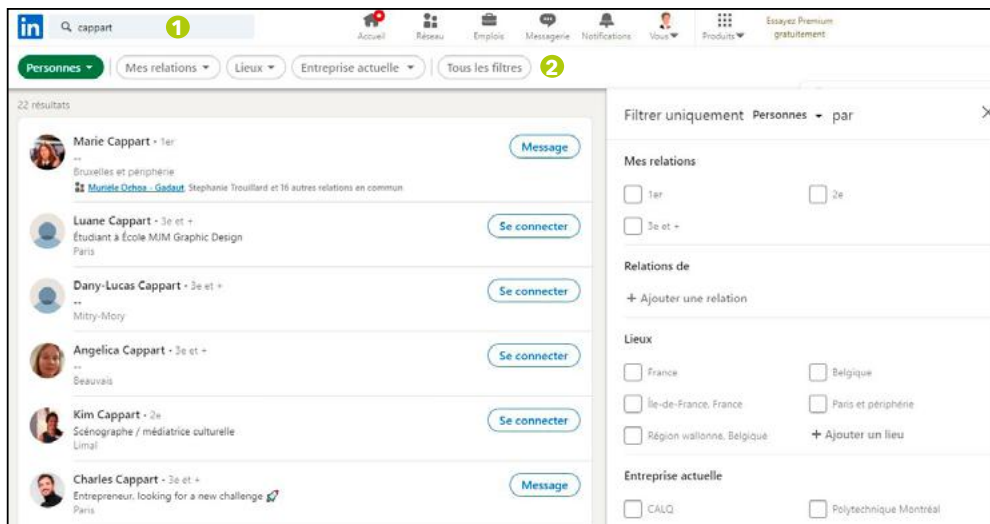
Un gisement incroyable de données personnelles

Le profil d'un utilisateur constitue une manne d'informations le concernant : photo d'identité, localisation géographique, métiers, formations, coordonnées éventuelles, centres d'intérêt, etc. Il est divisé en plusieurs parties :

- **Partie supérieure** : cette rubrique de présentation comprend photo d'identité (optionnelle), nom et prénom, localisation géographique, métier, nombre de relations professionnelles, entreprise actuelle, principal établissement scolaire fréquenté. Le lien *Coordonnées* permet d'ouvrir une fenêtre parfois très riche et susceptible de divulguer de nombreux renseignements tels que lien vers le site web, numéro de téléphone, adresse e-mail et date d'anniversaire ;
- **Activité** : cette section permet de visualiser toutes les actions réalisées par la personne sur LinkedIn lors des 90 jours précédents : publications, réactions (« aime », « soutient », etc.) et commentaires ;
- **Expérience** : sont précisées à ce niveau les différentes professions exercées et pour chacune l'intitulé de poste, le nom de l'entreprise, la période associée et les missions exécutées ;
- **Formation** : figure ici la liste des établissements scolaires fréquentés avec pour chacun le diplôme obtenu et la période associée ;

Exemple de profil utilisateur. © LinkedIn





- **Compétences et recommandations** : cette rubrique permet de visualiser les compétences de la personne étudiée et surtout certaines de ses relations professionnelles qui la recommandent ;
- **Recommandations** : comme la rubrique précédente, celle-ci donne à voir les relations professionnelles du profil au travers des recommandations reçues et données ;
- **Centres d'intérêt** : cette section affiche les profils d'entreprises ou de personnes auxquels la personne ciblée est abonnée.

Comment en tirer le meilleur parti ?

Le moteur de recherche global de LinkedIn, basique au premier abord, s'avère relativement puissant ❶. En effet, le mot-clé saisi est recherché dans tout le profil : nom de la personne, profession, nom de l'entreprise, nom de ses contacts, etc. Vous pouvez ainsi cibler votre recherche sur une personne (prénom et nom), un nom de famille, une entreprise, un établissement scolaire, une fonction, etc. Les résultats – qu'il s'agisse de personnes, emplois, posts ou groupes – qui comportent les mots-clés saisis seront alors affichés. Une fois lancée la recherche, vous pouvez filtrer les résultats à l'aide des menus situés dans le bandeau supérieur ❷. Dans le cadre d'une recherche de personne, vous pouvez notamment filtrer sur un lieu ou une entreprise.

En exploitant au mieux le profil consulté, vous pouvez dénicher de nombreux renseignements sur votre cousin potentiel :

- ses coordonnées (si elles sont indiquées) et a minima sa ville ou région de résidence ;
- ses localisations géographiques successives approximatives d'après l'implantation des entreprises fréquentées ;
- son âge approximatif à l'aide de l'année de son baccalauréat, voire sa date d'anniversaire au niveau des coordonnées ;
- ses centres d'intérêts grâce à la section du même nom mais aussi et surtout au travers de son activité récente sur le site ;
- ses connaissances, parmi lesquelles figurent

peut-être des membres de sa famille. En effet, même si les relations ne sont pas affichées contrairement à Viadeo (cf. page suivante), il est possible d'en identifier un certain nombre à l'aide des rubriques *Compétences et recommandations* et *Recommandations* mais aussi et surtout via son activité : les personnes qui suscitent des réactions de la part de votre cousin et, réciproquement, les personnes qui réagissent aux publications de votre cousin. Enfin, vous pouvez entrer en contact avec la personne identifiée via LinkedIn :

- soit directement en écrivant un message si vous êtes membre Premium ;
- soit en vous connectant à elle.

Points forts et points faibles

LinkedIn comporte de nombreux avantages généalogiques :

- base de données très complète : la majeure partie de la population active française y est enregistrée ;
- les personnes sont généralement enregistrées par leurs vrais noms et prénoms contrairement à d'autres réseaux sociaux. Ce réseau permet donc souvent d'associer une personne bien identifiée à une photo et une localisation géographique, deux clés de croisement essentielles avec les données présentes sur d'autres réseaux sociaux ;
- le profil est généralement riche et à jour. Les nombreux renseignements qui y figurent constituent un gisement de mots-clés à associer à l'identité de la personne pour poursuivre ses recherches sur Internet ;
- LinkedIn permet d'entrer aisément en contact avec la personne identifiée ;
- après Copains d'avant, LinkedIn est la meilleure source pour estimer, à un an près, l'année de naissance d'une personne.

LinkedIn présente néanmoins quelques limites :

- les relations ne sont pas visibles contrairement à d'autres réseaux sociaux ;
- ces connexions appartiennent plus rarement au cercle familial que sur Facebook. ■■■

Et pourquoi pas Viadeo ?

Si LinkedIn est de loin le réseau professionnel majoritaire, Viadeo constitue une source complémentaire intéressante, tant par son ancienneté que par le profil des inscrits.

Initialement appelé Viaduc, Viadeo est un réseau social professionnel français créé en 2004. Il occupe la première place du podium en France pendant de nombreuses années jusqu'à ce que le réseau américain LinkedIn l'emporte. La plupart des profils en ligne ont été créés entre 2005 et 2015. Le site compte 7,5 millions de membres en 2018 et 45 % des inscrits sont issus de TPE et PME, contrairement à LinkedIn qui fédère davantage les cadres supérieurs. Par conséquent, Viadeo peut s'avérer complémentaire, car il comprend des données souvent plus anciennes, de profils différents.

Quels renseignements ?

La navigation, perturbée par l'abondance des encarts publicitaires, n'est pas sans rappeler celle de Copains d'avant. Néanmoins, le site peut livrer maintes informations individuelles :

- identité et coordonnées : photographie, localisation professionnelle (ville), localisation personnelle (ville), adresse courriel, numéro de téléphone ;
- compétences professionnelles ;
- expérience professionnelle : liste des emplois occupés, des entreprises associées et leur localisation, des missions exercées et la période afférente ;
- formations : liste des établissements scolaires fréquentés et leur localisation, diplômes obtenus, période concernée.

La richesse du profil est évidemment variable d'un individu à l'autre.

Par ailleurs, le site comporte un onglet Réseau ¹ qui permet de visualiser les connaissances professionnelles de l'intéressé, ce qui peut s'avérer utile pour confirmer l'identité d'une personne.

Comment en tirer le meilleur parti ?

Viadeo propose deux modes de recherche afin de retrouver soit une personne, soit un établissement (i.e. entreprise). La recherche par entreprise ne semble opérante que si l'intéressé a complété correctement son profil en l'associant à une entreprise déjà enregistrée. La recherche par personne propose quatre critères : prénom, nom d'usage, nom de naissance, entreprise fréquentée.

Si vous retrouvez la personne recherchée, son profil livrera la plupart du temps des renseignements complémentaires à d'autres réseaux sociaux. La photographie présente vous aidera souvent à valider qu'il s'agit de la bonne personne. À défaut, une expérience professionnelle ou un diplôme peut permettre de lever le doute. Estimez l'âge de l'individu consulté grâce aux dates indiquées pour ses diplômes, et en particulier, son baccalauréat. Les noms des entreprises et des établissements scolaires fréquentés constituent autant de mots-clés à associer à l'identité du cousin recherché pour affiner votre recherche dans Google ou d'autres réseaux sociaux.

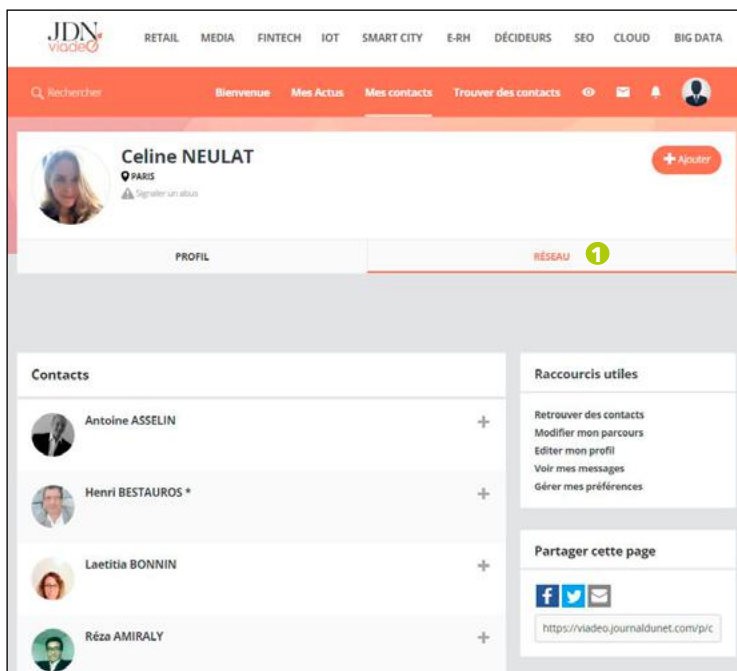
Points forts et points faibles

Viadeo présente quelques avantages par rapport à LinkedIn :

- le réseau, à savoir les connaissances professionnelles d'une personne, est visible ;
- le profil peut contenir des informations plus anciennes et complémentaires ;
- les inscrits présentent des catégories socio-professionnelles différentes ;
- les profils sont en français alors que ceux de LinkedIn, plus international, sont parfois en anglais.

Néanmoins, le nombre d'inscrits est très inférieur. Les profils sont souvent très succincts ou anciens et ne comportent que rarement des photos d'identité.

Visualisation du réseau d'un profil.
© Viadeo



Les répertoires d'entreprises et de dirigeants

Au-delà des réseaux sociaux et autres bases en ligne évoquées précédemment, pensez à consulter les annuaires d'entreprises et de dirigeants. En effet, ils constituent une source complémentaire incontournable si votre cousin est gérant d'une entreprise ou exerce une profession libérale.

Peut-être que le cousin recherché exerce une de ces nombreuses professions non salariées qui nécessitent la création d'une entreprise ? En effet, pour peu qu'il soit agriculteur, artisan, artiste, restaurateur, médecin, consultant à son compte, gérant d'une entreprise commerciale, d'une société immobilière et que sais-je encore, votre cousin a dû créer son entreprise et l'enregistrer officiellement. En effet, les personnes physiques, exerçant en tant qu'auto-entrepreneur, commerçant, artisan ou profession libérale, comme les personnes morales (entreprises de type SA, SARL, SNC, EURL, SCI, etc.) sont toutes identifiées officiellement par un numéro unique à 9 chiffres, le numéro SIREN, attribué par l'INSEE. Il en résulte une gigantesque base de données, riche de 31 millions d'établissements

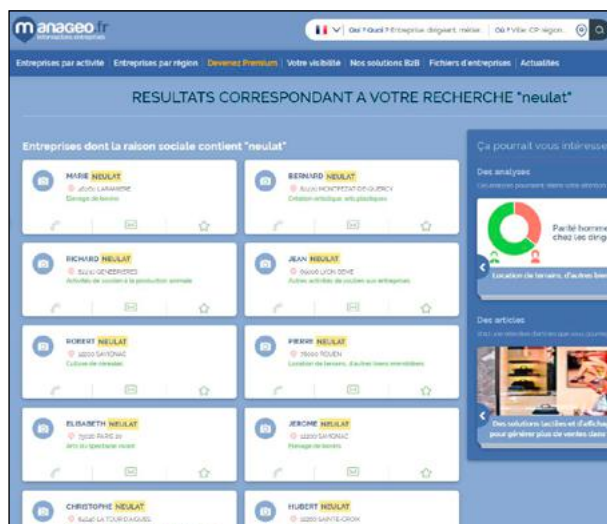
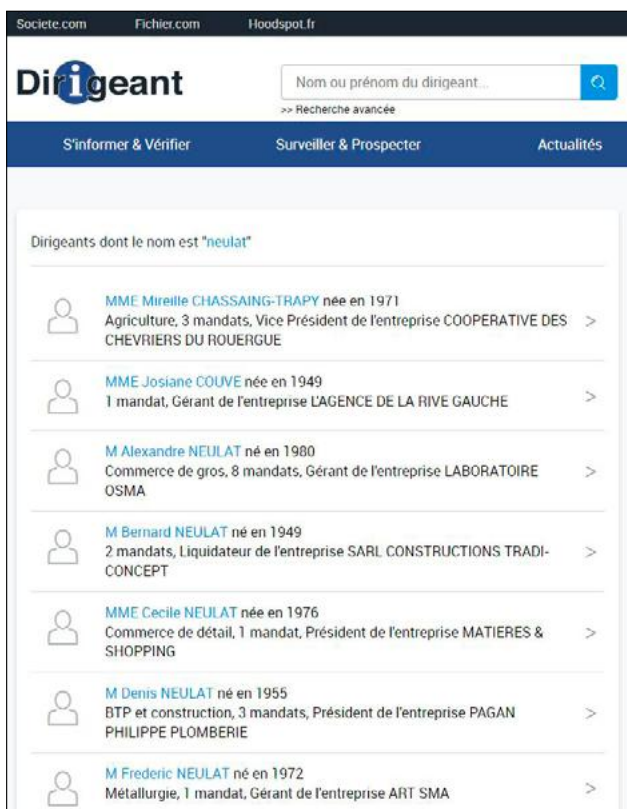
Liste de dirigeants sur le site Societe.com.
© Societe.com

(dont 12 millions actifs), dénommée Sirene® qui répertorie l'ensemble des entreprises françaises, leurs établissements et leurs dirigeants. Un précieux filon pour nos recherches généalogiques.

Quels répertoires en ligne consulter ?

Malheureusement, les bases officielles fournies par l'INSEE ou l'État, qu'il s'agisse de Sirene® ou de l'Annuaire des Entreprises, n'offrent qu'une seule clé de recherche : celle des entreprises. Vous pouvez certes rechercher une entreprise par son nom, son SIRET, son SIREN ou sa localisation géographique mais il n'est pas possible d'interroger la base à partir du nom de son dirigeant. Heureusement, divers répertoires en ligne proposent cette option et répondent ainsi parfaitement à notre besoin : retrouver la trace d'un individu sur Internet. Citons les principaux :

• **Societe.com.** Le site se présente ainsi : « Leader depuis 20 ans sur l'information légale, juridique et financière gratuite des entreprises françaises. Chiffre d'affaires, résultat, bilan, recherche parmi 10 millions d'entreprises : la base de données la plus complète du marché, mise à jour quotidiennement ». La recherche avancée, accessible en partie haute, offre plusieurs possibilités : « Recherche d'entreprise », « Recherche d'établissement », « Recherche de dirigeants ». La recherche par dirigeant comporte trois champs : nom, prénom, année de naissance. À savoir : il est également possible de rechercher une entreprise en ne saisissant



Liste d'entreprises dénommées Neulat dans Manageo.fr.
© Manageo.fr

que le nom du dirigeant. Dans ce cas, ce ne sont pas des fiches de dirigeants qui s'afficheront mais des fiches d'entreprises dont le nom du dirigeant correspond. Adresse : www.societe.com ;

• **Infogreffe.** Ce site est moins exhaustif que le précédent car il ne comprend que les entreprises commerciales, déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), et exclut, de facto, les autres entreprises telles que les professions libérales. Il propose, via la recherche avancée, deux options de recherche : par entreprise ou par dirigeant (nom, prénom, année de naissance). Les résultats s'affichent ensuite sous la forme d'un tableau d'une grande clarté. Adresse : www.infogreffe.fr ;

• **Verif.** La recherche avancée de ce site propose de nombreux critères de recherche : numéro de SIREN, code APE, nom de l'entreprise, nom du dirigeant, prénom du dirigeant, adresse, code postal, département, région. Adresse : www.verif.com ;

• **Manageo.** Ce site propose, via son moteur de recherche globale, de retrouver une entreprise, en fonction de son nom, de son activité, du nom de son dirigeant, de sa localisation géographique (ville, code postal, région). Les résultats s'affichent de manière très visuelle, sous forme de vignettes, et selon trois catégories : « entreprises dont la raison sociale contient... », « entreprises dont le nom du dirigeant contient... », « entreprises fermées dont le nom contient... ». Adresse : www.manageo.fr

Si ces différents sites proposent un niveau de détails sensiblement identique, le nombre de résultats varie d'un site à l'autre, d'où l'intérêt d'en consulter plusieurs.

Quels renseignements généalogiques contiennent-ils ?

Ces divers sites délivrent une multitude d'informations :

• sur l'entreprise : date de création, forme juridique, dénomination de l'entreprise, adresse

Tableau récapitulatif issu d'infogreffe.fr qui permet d'accéder aisément à son entreprise. © Infogreffe

DIRIGEANT	DÉNOMINATION	ADRESSE	SIREN/SIRET	DOCUMENTS OFFICIELS	AUTRES ESPACES
MISLAT Alexandre Lucien	SANA	618 ROUTE DES CONDAMNÉS 97203 SAINTE-ANNE	885 238 740 80018 RCS LUYER Sigeo social		
MISLAT Priscille Michèle	ABY SHIA Immobilier ABY SHIA	7088 INDUSTRIELLE LA SALLE BRUNOS PERRE DE COURETTE 71200 SAINT-VALLIER	576 547 500 88013 RCS Sigeo social		
MISLAT Pascal Emilian Jean	LES EPARGNES	22 BOULEVARD ARISTIDE BRISARD 97203 SAINTE-ANNE	886 986 170 80018 RCS LUYER Sigeo social		
MISLAT Alexandre Lucien	LABORATOIRE OSMIA DISTRIBUTION	118 VOIE SONNARD 97201 CAUPETTES	846 487 847 80014 RCS LUYER Sigeo social		
Mislat Gregory	LF RYENNE SAVIE	128 BOULEVARD RASPAIL 70000 ANGERS	403 861 380 RCS ANGERS Sigeo social		
MISLAT Jeanne Paul Marie	CUMA DE NAVIGIAC	CENTRE DE PROMOTION DE 12288 VILLEPAROISE DE ROUBIGNE	842 474 847 80013 RCS ROUBI Sigeo social		

postale, capital social, numéro et codes divers (SIREN, SIRET, TVA, NAF ou APE), effectif de l'entreprise, établissements associés (actifs et fermés) et période d'activité de chacun, etc.

• sur le dirigeant : nom, tous les prénoms, année de naissance dans le cas d'un dirigeant d'une entreprise commerciale.

Sur ce dernier point, les différents sites ne se valent pas et sont complémentaires :

- le site Infogreffe permet, par exemple, d'associer au premier coup d'œil un dirigeant à son entreprise grâce au tableau des résultats qui présente côte à côte les prénoms et noms du dirigeant et la dénomination de l'entreprise. Les autres sites n'offrent pas cette visibilité. En revanche, l'accès à la fiche détaillée du dirigeant est payant ;
- l'année de naissance du dirigeant n'est visible gratuitement que sur Societe.com ;
- l'ensemble des prénoms du dirigeant ne sont affichés que sur Manageo et Infogreffe ;
- le numéro de téléphone n'est généralement pas visible gratuitement mais peut être retrouvé aisément par ailleurs (via les Pages jaunes notamment).

Comment rechercher en pratique ?

En synthèse, je vous recommande d'adopter la démarche suivante afin de trouver des cousins inconnus ou perdus de vue par le biais de leur activité professionnelle :

- 1) effectuez une recherche par dirigeant dans les répertoires en ligne précités ;
- 2) collectez diverses informations complémentaires sur l'entreprise dans les bases officielles (Sirene® ou L'Annuaire des Entreprises), en menant une recherche par entreprise ;
- 3) si l'entreprise est encore active, recherchez ses coordonnées dans les Pages jaunes à l'aide du nom et de l'adresse de l'entreprise obtenues. En effet, cet annuaire livrera l'activité précise de l'entreprise, ses numéros de téléphone et de fax, voire les liens vers son site web et ses comptes Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, etc. ;
- 4) recherchez les éventuelles mentions de l'entreprise dans le BODACC, s'il s'agit d'une entreprise commerciale (cf. encadré pages suivantes).

À l'issue de cette démarche, si elle est fructueuse, vous aurez donc collecté les informations suivantes sur un cousin éloigné :

- nom et prénoms ;
- année de naissance ;
- métier exercé et période associée ;
- adresses approximatives successives en fonction des adresses des établissements ;
- numéro de téléphone si l'entreprise est encore en activité ;
- date de reconversion ou de départ en retraite, à l'aide de la date de cessation d'activité de l'entreprise.

Autant d'éléments qui vous permettront d'entrer en contact avec lui, voire d'entamer de nouvelles recherches sur d'autres réseaux sociaux tels que LinkedIn ou Viadeo.

Avez-vous pensé au BODACC ?

The screenshot shows the BODACC.fr website interface. At the top, there is a search bar with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and buttons for 'Se connecter' and 'Créer votre compte'. Below the search bar, the BODACC.fr logo is displayed, along with the text 'Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales'. The main content area shows a search result for 'Modifications et mutations diverses' for 'Bodacc B n°20210157 publié le 13/08/2021'. The details of the announcement include: 'Annonce n° 1324', 'n°RCS : 393 396 973 RCS Paris', 'Dénomination : NEWTOWN SQUARE', 'Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique)', 'Capital : 1508000 EUR', 'Administration : Directeur général partant : Neulat, Grégory ; Directeur général partant : Descorhand, Christophe', 'Adresse du siège social : 128 boulevard Raspail 75006 Paris', and 'Commentaires : modification survenue sur l'administration'. There is a button to 'Téléchargez le témoin de publication' and a link to 'Voir la fiche de renseignement sur l'entreprise "NEWTOWN SQUARE" au Registre du commerce sur le site InfoGreffe'.

Exemple d'annonce commerciale publiée au BODACC.

© Bodacc.fr

Qu'est-ce que le BODACC ?

Le *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (BODACC) assure la publicité des actes enregistrés au registre du commerce et des sociétés (RCS) ainsi que de certaines annonces civiles. Bulletin annexe au *Journal officiel*, il entre officiellement en vigueur en 1968 et succède ainsi au *Bulletin officiel des ventes de fonds et faillites* créé en 1907. Il paraît cinq fois par semaine.

Que peut-on y trouver ?

Depuis 1986, le BODACC est publié en trois parties : le BODACC A, le BODACC B et le BODACC C. Les deux premières sont les plus intéressantes du point de vue généalogique :

- BODACC A comprend les actes de ventes et cessions (y compris associées à des successions), de créations d'établissement, d'immatriculations, de préventions des difficultés des entreprises et procédures collectives (en cas de difficultés financières), d'annonces diverses ;
- BODACC B publie les avis relatifs aux modifications, tant des personnes physiques (changement de dirigeant par exemple) que morales (changement de dénomination par exemple), ainsi que les radiations du registre du commerce et des sociétés (i.e. cessations d'activité) ;
- BODACC C recense les avis de dépôts des comptes des entreprises qui permettent d'apprécier la santé financière de la société.

Le BODACC constitue donc un véritable journal de bord d'une entreprise puisqu'il publie tous les actes clés de la vie de l'entreprise (création, annonces, modifications, extension éventuelle avec la création d'établissements, santé financière, vente, cession ou radiation). Par ailleurs, il donne à voir, à travers son prisme, des éléments de la vie de ses dirigeants :

fonctions occupées et périodes associées, lieux de résidence approximatifs, départs en retraite ou reconversion. Autant d'éléments pour retrouver la trace d'un cousin éloigné et ses coordonnées professionnelles.

Comment rechercher ?

Tous les actes enregistrés au RCS depuis le 1^{er} janvier 2008 sont accessibles en ligne. Le moteur de recherche comprend de nombreux critères ¹ relatifs aux mots-clés de l'annonce, à sa catégorie, sa date de publication, sa référence de publication, le département du dépôt de la formalité. Je vous recommande de renseigner, tout simplement, le nom recherché au niveau du champ *Mots clés* puis d'ajouter des filtres pour réduire le nombre de résultats si nécessaire. À savoir : il est possible d'enregistrer votre recherche et de créer une alerte automatique, après avoir créé un compte gratuit.

Une autre possibilité particulièrement intéressante s'offre à vous grâce à *L'Annuaire des Entreprises*. En effet, une fois identifié le nom de l'entreprise dont votre cousin est dirigeant, rendez-vous sur ce site et recherchez l'entreprise en question grâce à sa dénomination, son SIRET ou son SIREN. Depuis la fiche de l'entreprise, vous pourrez alors visualiser la liste des annonces publiées au BODACC qui lui sont associées ². Vigilance tout de même : seules les dix annonces les plus récentes semblent être affichées sur ce site.

Et avant 2008 ?

- Pour un avis publié entre 1982 et 2007, vous pouvez contacter le service éditorial du BODACC : www.bodacc.fr/contact
- Pour un avis antérieur à 1982, contactez le greffe du tribunal de commerce du département où se trouve le siège social de l'entreprise.

Critères sélectionnés

1

Enregistrer vos critères ou créer une alerte

Mots clés

RCS ou RM

Dénomination

Catégorie d'annonce

Catégorie d'annonce

Type d'annonce

Date de publication au Bodacc

Après le Avant le

Référence de publication

Édition du bulletin

N° du bulletin N° de l'annonce

Département de dépôt de la formalité

Tous les départements

Ain (01)

Alsace (02)

Alsace (03)

Alpes-de-Haute-Provence (04)

Effacer le formulaire

Nombre d'annonces trouvées : 71

Pages : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Date de publication

19/11/2021

Années publiées au Bodacc

Nom, prénom : NEULAT, Marçal

n°RCS : 304 388 895 RCS Poitiers

Catégorie d'annonce : Prévention des difficultés des entreprises ou Procédures collectives

Département : 86

Annonce déposée au : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE POITIERS

Références de publication : BODACC A n°20210225 du 19/11/2021, annonce n°3809

> Voir l'annonce n°3809 du Bodacc A n°20210225

13/08/2021

Dénomination sociale : NEWTOWN SQUARE

n°RCS : 393 396 973 RCS Paris

Catégorie d'annonce : Modifications

Département : 75

Annonce déposée au : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Références de publication : BODACC B n°20210157 du 13/08/2021, annonce n°1324

> Voir l'annonce n°1324 du Bodacc B n°20210157

05/08/2021

Dénomination sociale : LF LES GRANDS PALAIS

n°RCS : 844 687 483 RCS Paris

Catégorie d'annonce : Modifications

Département : 75

Annonce déposée au : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Références de publication : BODACC B n°20210151 du 05/08/2021, annonce n°2540

> Voir l'annonce n°2540 du Bodacc B n°20210151

29/07/2021

Dénomination sociale : L'AVENIR SANTE

n°RCS : 901 601 583 RCS Paris

Catégorie d'annonce : Créations

Département : 75

Annonce déposée au : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Moteur de recherche dans le BODACC.

© Bodacc.fr

L'Annuaire des Entreprises

Rechercher un nom, un SIRET ou un SIREN

A propos

Sarl neulat vehicules industriels (NVI)

UNITE LEGALE - 312 990 427 **cessée**

in t w f

L'unité légale Sarl neulat vehicules industriels (NVI) est une Société à responsabilité limitée (sans autre indication) créée le 1 janvier 1978 et fermée le 30 juin 2020, dont le siège est domicilié au 21 allasud, 82000 Montauban. Cette entité possède 4 établissement(s).

Informations générales Justificatif d'immatriculation Dirigeants Annonces Conventions collectives

Annonces BODACC

Cette entité possède 10 annonces publiées au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), consolidé par la DILA. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page de cette entreprise sur le site du BODACC :

Publication	N°	Détails	Lien
17/11/2020	n° 4261	Radiations BODACC B n°20200223 publiée au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN	<input type="button" value="Consulter"/>
14/08/2020	n° 5150	Dépôts des comptes BODACC C n°20200157 publiée au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN Comptes annuels et rapports de l'exercice clos le 2019-12-31	<input type="button" value="Consulter"/>
13/08/2019	n° 8522	Dépôts des comptes BODACC C n°20190155 publiée au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN Comptes annuels et rapports de l'exercice clos le 2018-12-31	<input type="button" value="Consulter"/>
06/03/2019	n° 3950	Ventes et cessions BODACC A n°20190046 publiée au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN , dont l'activité a commencé le 01/02/2019	<input type="button" value="Consulter"/>
01/08/2018	n° 3258	Dépôts des comptes BODACC C n°20180139 publiée au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN Comptes annuels et rapports de l'exercice clos le 2017-12-31	<input type="button" value="Consulter"/>

2

Annonces BODACC associées à une entreprise dans « L'Annuaire des Entreprises ».

© L'Annuaire des Entreprises

Cas particuliers

Sachez que vous pouvez également récupérer des renseignements précieux sur un cousin dans deux cas rares :

- 1) s'il a fait l'objet d'une procédure de surendettement : un avis de rétablissement personnel est alors publié dans le BODACC ARP. Il est accessible en ligne pendant deux mois. Il fournit les renseignements suivants : nom, prénoms, date de naissance, département de résidence, date de publication de l'avis. Divers critères de recherche sont proposés : nom, prénom, date de naissance ou année de naissance, département de résidence. Le département étant un champ obligatoire, cela ralentit nettement les recherches. Tant pour cette raison que pour la faible durée de mise en ligne de l'annonce, je vous recommande de créer une alerte sur le site ;

- 2) s'il existe, le concernant, un avis de succession acceptée à concurrence de l'actif net ou un avis d'envoi en possession. Les premiers sont en ligne depuis le 1^{er} octobre 2009 tandis que les seconds sont publiés sur le site depuis le 1^{er} novembre 2017. Néanmoins, la probabilité de retrouver un membre de votre famille est très faible, d'autant plus que la saisie des noms, prénoms et année de naissance sont obligatoires, ce qui bannit une recherche patronymique. ■■■

- BODACC : www.bodacc.fr
- Pour plus de détails, reportez-vous au site du BODACC : www.bodacc.fr/Bodacc/Mieux-connaître-le-Bodacc#2008
- L'Annuaire des Entreprises : <http://annuaire-entreprises.data.gouv.fr>

Google : astuces pour affiner vos recherches

Pour retrouver une personne sur Internet, quoi de plus naturel que de se tourner vers le moteur de recherche dominant, Google ? Néanmoins, mieux vaut maîtriser quelques techniques pour ne pas crouler sous des milliers, voire millions, de résultats.

Google est évidemment le point de départ de toute recherche, y compris généalogique. Ses nombreuses fonctionnalités intelligentes, permettant d'affiner la recherche et de limiter drastiquement le nombre de résultats, méritent d'être connues.

Les astuces à connaître

- **La recherche exacte** : l'ajout de guillemets autour des mots-clés saisis permet de rechercher l'expression exacte. Ainsi, la saisie "Aurélie Neulat" ne renverra que les pages web présentant ces deux mots côte à côte et dans cet ordre. Autrement dit, les pages comportant, par exemple, les mentions Aurélie Couderc... Jean Neulat seront exclues mais également, et c'est plus ennuyeux, celles présentant l'expression Neulat Aurélie.
- **Le joker** : le caractère spécial * permet de remplacer n'importe quel mot ou suite de mots. Par exemple, la requête "Aurélie * Neulat" permet d'inclure les pages au sein desquelles un prénom supplémentaire ou un nom d'épouse se serait intercalé (ex : Aurélie Émilie Neulat ou Aurélie Rey (Neulat)).
- **L'utilisation des « et » et « ou »** : l'opérateur logique *et*, à saisir en anglais sous la forme AND, permet de préciser que seules les pages comportant tous les mots-clés sélectionnés sont à afficher (ex : Aurélie AND Neulat). L'opérateur logique *ou*, à renseigner en anglais sous la forme OR, est, quant à lui, beaucoup plus permissif puisqu'il affiche toutes les pages contenant l'un des mots-clés choisis. Par exemple, la saisie Aurélie OR Neulat propose toutes les pages comportant soit le mot Aurélie, soit le mot Neulat, soit les deux. Ces deux opérateurs logiques deviennent vraiment intéressants lorsqu'ils sont combinés. Par exemple : (Aurélie AND Neulat) OR (Aurélie AND Marty).
- **L'exclusion de mots** : si la recherche effectuée renvoie maintes pages parasites comportant fréquemment le même terme inapproprié, il est possible d'exclure des résultats

toutes les pages Web qui le contiennent en le précédant d'un signe -. Par exemple, si vous recherchez Aurélie Marty (Neulat) et qu'un certain nombre de pages Internet proposées concernent Aurélie Couderc (Neulat), vous pouvez saisir Aurélie Neulat -Couderc.

- **Le ciblage d'une période** : pour n'afficher que les résultats compris entre les années A et B, il suffit d'ajouter les années A et B séparées par deux points (et non trois), sous la forme A..B, aux termes de votre recherche (par exemple : Aurélie Neulat 2010..2021).
- **La recherche dans un site spécifique** : il suffit d'ajouter à vos mots-clés, le terme *site:* (sans espace entre *site* et *:*) suivi de l'adresse URL de la page d'accueil. Par exemple : *neulat site:copainsdavant.linternaute.com*. Cette fonctionnalité est particulièrement pratique pour explorer un réseau social dont le moteur de recherche laisse à désirer. ■

Cas concret : la recherche d'une lointaine cousine

Mettons ces astuces en pratique à travers un exemple : la recherche d'une lointaine cousine, Colette Couture, dont on sait simplement qu'elle a travaillé il y a une trentaine d'années au Conseil général du Val d'Oise. La simple saisie de Colette Couture renvoie plus de 4 millions de résultats apparents, ce qui n'a rien de surprenant puisque Couture est également un nom commun.

Grâce à la saisie "Colette Couture", le nombre de résultats s'effondre puisque Google ne propose plus que sept pages de résultats. Les premiers résultats proposés étant relatifs à la marque Colette Couture Création, il est possible de les exclure ainsi : "Colette Couture" -création.

On peut affiner davantage la recherche en saisissant : "Colette Couture" -création AND Val d'Oise. Une dizaine de pages pertinentes s'affichent alors, dont le profil LinkedIn de la personne recherchée. En les analysant, on y découvre notamment sa date et son lieu de naissance, son nom d'épouse (Neulat), sa résidence approximative actuelle, son parcours professionnel, le titre d'un de ses ouvrages, son appartenance à l'AFIGESE et plusieurs photos. Autant de renseignements qui suggèrent de nouveaux mots-clés pour relancer la recherche.

On peut entamer des recherches complémentaires en saisissant par exemple "Colette * Neulat" OR "Neulat * Colette" ou bien visualiser son activité récente à l'aide de la recherche Colette Neulat 2020..2021. ■

les réseaux sociaux

●●● Ainsi, grâce à la généalogie génétique, vous pouvez non seulement identifier des cousins par le simple fait qu'ils détiennent des segments d'ADN communs avec vous, mais également estimer votre degré de parenté en fonction du pourcentage d'ADN partagé. Par conséquent, la réalisation d'un test ADN s'apparente à une tombola comportant de nombreux lots gagnants : des cousins plus ou moins proches, inconnus au bataillon, surgissant par la magie de la génétique, à la seule condition qu'ils aient réalisé, comme vous, un test génétique.

Points de vigilance : rappelons que les tests généalogiques génétiques sont interdits en France. Par ailleurs, ces tests peuvent révéler des parentés insoupçonnées et, *de facto*, remettre en cause des filiations officielles parfois très proches. Il faut donc garder à l'esprit que ces tests peuvent être annonciateurs de mauvaises nouvelles et de secrets de famille.

Quels tests réaliser ?

Parmi les différents tests génétiques possibles (chromosome Y, ADN mitochondrial, autosomal), privilégiez le test autosomal dans une optique de recherche de cousins vivants. En effet, puisqu'il analyse, pour sa part, l'ensemble de vos chromosomes (non sexuels), il maximise vos chances de découvrir des segments de chromosomes communs avec une tierce personne. De nombreux laboratoires commercialisent en France des tests autosomaux tels que FamilyTreeDNA, 23andMe, MyHeritage. Étant donné que le test FamilyTreeDNA est très peu répandu en France et à un prix plus élevé, je vous conseille d'opter pour les tests 23andMe ou MyHeritage sachant que :

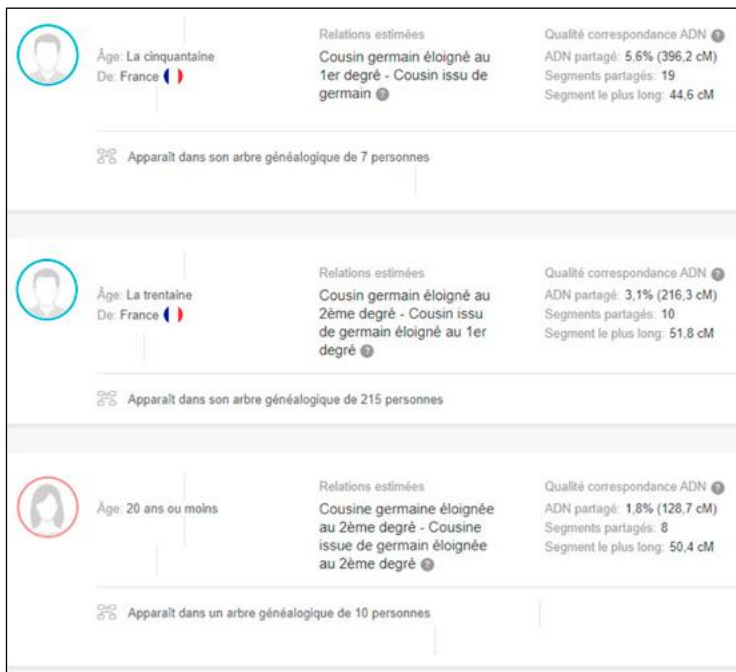
- le test 23andMe est plus cher mais plus complet puisqu'il analyse le chromosome X et livre les haplogroupes paternels et maternels. Par ailleurs, les résultats de ce test peuvent être importés sur le site MyHeritage. Néanmoins, il faut le commander sur un site anglophone et les résultats sont fournis en anglais ;
- le test MyHeritage est nettement plus abordable, disponible en français, mais moins complet. En revanche, la base d'utilisateurs est de loin la plus conséquente au niveau européen. C'est donc sur ce site que vous découvrirez le plus grand nombre de cousins génétiques.

Qui tester ?

Tout membre de votre famille, majeur et volontaire, constitue un bon candidat :

- majeur afin de s'assurer de son entière responsabilité et de sa capacité juridique à prendre cette décision ;
- volontaire car vous devez recueillir son accord écrit afin de disposer de son test, exploiter son ADN et diffuser ses résultats.

Par ailleurs, il est préférable de tester plusieurs membres de sa famille. En effet, c'est par comparaison et croisement de données que les tests génétiques se révéleront particulièrement



Extrait d'une liste de correspondances dans MyHeritage.

© Tony Neulat

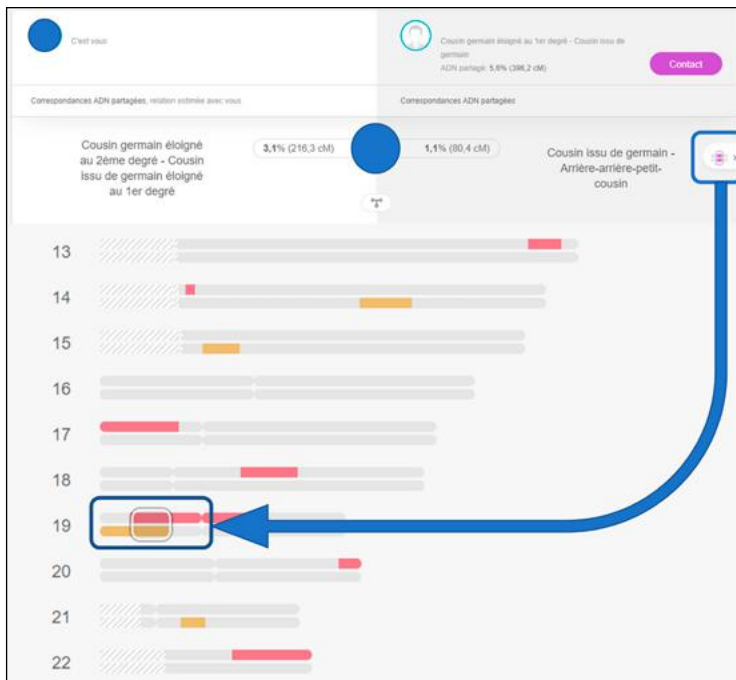
instructifs. Plus vous disposerez de données, plus vos analyses seront fines.

Toutefois, les coûts des tests n'étant pas négligeables, il est difficile de multiplier les tests à l'infini. Je vous conseille donc de prioriser ainsi votre campagne de tests :

- ciblez les personnes âgées et/ou situées à des générations élevées dans votre arbre généalogique. En effet, elles ne sont pas éternelles et leur ADN est caractéristique d'une branche donnée. Moins « dilué » que le vôtre, leur ADN permet en outre d'identifier davantage de cousins génétiques ;
- testez au moins un membre de chaque branche de votre arbre généalogique. Cela vous per-

Visualisation d'une triangulation dans MyHeritage.

© Tony Neulat



Détails de la relation estimée

L'analyse de l'ADN que vous partagez avec cette correspondance ADN indique les relations possibles suivantes: **Cousine issue de germain, Cousine germaine éloignée au 2ème degré, Cousine germaine éloignée au 1er degré.**

Nous les avons marqués sur le schéma ci-dessous pour votre commodité.

Il est possible d'exclure certaines de ces relations en utilisant des informations généalogiques comme l'année de naissance ou le pays de naissance par exemple.



Le lien de parenté, estimé à partir du pourcentage d'ADN partagé, est représenté sous forme d'arbre sur le site MyHeritage. Cette fonctionnalité bien pratique est disponible en cliquant sur la bulle « ? » présente au niveau de la correspondance génétique. © Tony Neulat

mettra d'associer chaque cousin génétique découvert à une branche particulière par croisement.

Comment identifier et rattacher vos cousins génétiques ?

Quel que soit le test retenu, tous les sites fournissent, à l'issue de l'analyse de votre ADN, une liste de « correspondances génétiques » ou de « matchs génétiques », c'est-à-dire de cousins, plus ou moins proches, qui partagent avec vous un certain pourcentage d'ADN (ou nombre de centimorgans : cM).

Autant de contacts potentiels pour enrichir votre généalogie contemporaine !

Tout l'enjeu est alors d'estimer leur degré de parenté, d'entrer en contact avec eux, et d'identifier les ancêtres communs.

1) Estimez le degré de parenté : il peut être estimé, en fonction du pourcentage d'ADN partagé, à l'aide du graphique proposé. Néanmoins, le degré de parenté n'est pas univoque. Par exemple, si vous partagez 6,25 % d'ADN avec un parent génétique, vous pouvez tout aussi bien être le cousin germain d'un de ses parents que le fils d'un de ses cousins germains. C'est votre écart d'âge qui vous permettra d'exclure certaines possibilités de liens de parenté.

2) Entrez en contact avec un cousin génétique : malheureusement, la tâche est souvent ardue, et ce, pour de nombreuses raisons : si le cousin n'est plus abonné au site, s'il ne consulte pas la messagerie interne du site, s'il n'est pas intéressé par la généalogie et a simplement effectué le test par curiosité, etc. Pour contourner cet obstacle, retrouvez sa trace sur les réseaux sociaux et contactez-le par ce biais. Prenez également certaines pré-

cautions lors de la prise de contact, comme évoqué p. 17.

3) Identifiez vos ancêtres communs : cette mission est à votre portée si le pourcentage d'ADN partagé est supérieur à 0,8-1 %. En deçà, les chances de réussite s'amenuisent drastiquement. La difficulté de la tâche dépend de nombreux facteurs : présence d'un arbre en ligne, réponse à vos messages, niveau d'intérêt et de connaissances de votre interlocuteur vis-à-vis du sujet, nombre de personnes testées au sein de votre famille afin d'identifier la branche commune par recoupements, etc. Pour ce faire, recherchez les « triangulations » et les « clusters » parmi vos correspondances génétiques. Il y a triangulation lorsque trois correspondances génétiques partagent un même segment d'ADN, hérité d'un ancêtre commun. Les triangulations, très facilement identifiables dans MyHeritage (cf. image page précédente) permettent ainsi de prouver des liens de parenté et de rattacher plusieurs cousins génétiques à une même branche. L'identification de clusters, plus délicate, est également proposée par MyHeritage mais peut être réalisée plus précisément à la main, comme expliqué p. 58.

Enfin, il ne tient qu'à vous d'enrichir votre liste de cousins génétiques en téléchargeant vos données génétiques brutes (au format .csv) depuis le site du laboratoire et en les déposant sur d'autres sites tels que MyHeritage, GEDmach ou Geneanet. Des cousins supplémentaires surgiront peut-être de l'ombre, vous permettant ainsi de rebondir dans vos recherches généalogiques contemporaines. ■

Cas pratique : reconstituer une descendance contemporaine

Après 70 pages de conseils divers et variés - sous forme de textes, de tableaux récapitulatifs ou de schémas - destinés à vous aiguiller dans vos recherches généalogiques contemporaines, le moment est enfin venu de les mettre en pratique à travers un exemple concret.

Point de départ

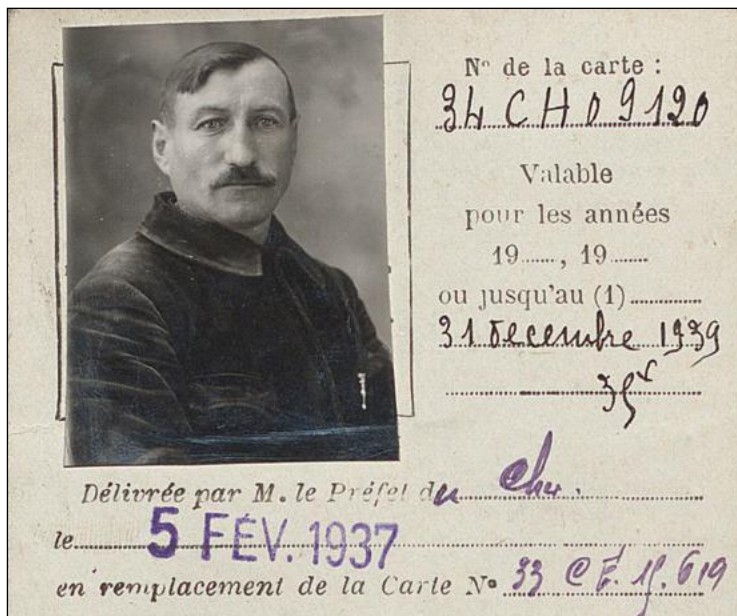
L'énoncé de l'exercice, si j'ose dire, est simplissime. Il s'agit de retrouver autant de descendants que possible d'Ignace KILAN, polonais et entrepreneur de travaux à Saint-Doulchard (18) dans les années 1930. À vos ordinateurs ! En effet, l'enquête peut être menée dans sa quasi-totalité depuis chez soi. La démarche adoptée est décrite dans les lignes qui suivent, selon un ordre quelque peu arbitraire et davantage logique que chronologique. Car dans la pratique, les ricochets d'une source à l'autre ou d'un individu à l'autre s'enchaînent souvent au gré de son instinct et ses envies, sans schéma directeur préconçu.

Analyse des éléments à disposition

Avant de se lancer tête baissée dans cette enquête palpitante, prenons le temps d'analyser les renseignements en notre possession :
• contrairement au cas pratique précédent (p. 34), nous avons affaire à un prénom et à

Qu'est devenu Ignace Kilan ? A-t-il des descendants vivants ? Extrait de sa fiche dans le fonds de Moscou.

© Archives nationales



un nom peu répandus, ce qui devrait grandement faciliter les recherches ;

- c'est d'autant plus providentiel que nous ne disposons que de très peu de renseignements sur cette personne, si ce n'est sa profession et son domicile, pour l'identifier à coup sûr ;
 - Ignace étant polonais, certains documents spécifiques aux étrangers seront peut-être d'un grand secours ;
 - l'ensemble de la recherche repose sur une seule personne : Ignace KILAN. S'il résiste à notre traque, nous ne disposons d'aucun plan B !
- La démarche reposera sur cinq étapes :
- 1) recueillir autant d'informations que possible sur Ignace KILAN : date et lieu de naissance, date et lieu de décès, date et lieu de mariage, nom de son conjoint, domiciles successifs, professions, etc. ;
 - 2) retrouver ses enfants éventuels ;
 - 3) dénicher les coordonnées de descendants vivants ;
 - 4) contacter ces descendants pour compléter et confirmer nos trouvailles, voire relancer notre enquête ;
 - 5) approfondir nos recherches aux archives.

Étape 1 : traquer Ignace

Équipés de la check-list fournie p. 6, Ignace n'a qu'à bien se tenir ! Nous débutons naturellement notre investigation par l'interrogation des bases de données généalogiques, qui, avec un peu (beaucoup ?) de chance, nous permettront de franchir instantanément les quatre premières étapes.

1- Geneanet

Si la recherche globale KILAN dans Geneanet fournit 214 résultats, la saisie *Nom* : KILAN ; *Prénom(s)* : Ignace est beaucoup plus restrictive puisqu'elle ne livre que quatre résultats. Mais ils sont particulièrement précieux :

- deux résultats font référence à un dossier dans le fonds de Moscou (fonds produit à l'issue de la surveillance de certaines populations, en particulier les étrangers). Ce dossier n'étant consultable que sur place aux Archives nationales, site de Pierrefitte, nous nous notons de le consulter à l'occasion ;
- le troisième résultat consiste en une photo de la tombe d'Ignace KILAN à Saint-Doulchard ! La concordance des prénom, nom et lieu avec l'individu recherché est très prometteuse. On y découvre les années de naissance et de décès d'Ignace (1897-1964), l'identité de

son épouse Françoise KOWALCZYK et les années de naissance et de décès de celle-ci : 1894-1963. S'il s'agit, comme nous pouvons raisonnablement l'espérer, de « notre » Ignace, nous sommes particulièrement chanceux. Note pour plus tard : demander leurs actes de décès ;

- le quatrième résultat révèle que le couple précédent a été naturalisé en 1946 : « VOIR SUR GALLICA PAGE 1854 » (comprendre que le décret de naturalisation est publié à la page 1854 du *Journal officiel*, lequel est en ligne dans Gallica). Par ailleurs, il est indiqué qu'Ignace, né le 13 janvier 1897 à Dankow (Pologne), demeure à Saint-Doulchard en 1946. Ces éléments nous invitent à rechercher sans tarder le décret de naturalisation.

2- Gallica

Hélas, la recherche par proximité, renseignée ainsi : *Je cherche le terme Ignace à une distance maximale de 10 mot(s) du terme suivant : KILAN* ne renvoie aucun résultat ! Qu'importe, contournons l'obstacle ⁽¹⁾ en saisissant ces critères : *Titre : Journal officiel de la République française Et Texte : "KILAN"* (en prenant garde d'écrire KILAN entre guillemets afin d'exclure les variantes orthographiques). Puis, en cliquant sur *Voir les numéros correspondant à la recherche* du *Journal officiel* (1881-2015), nous obtenons six numéros dont le premier est le bon. Il s'agit en effet, à la page 1854 du *Journal officiel* du 1^{er} mars 1946, du décret de naturalisation recherché, lequel est rédigé en ces termes : « KILAN (Ignace), chef de chantier, né le 13-25 janvier 1897 à Dankow (Pologne), et KOWALCZYK (Françoise), sa femme, née le 5-17 décembre 1894 à Dankow (Pologne), demeurant à Saint-Doulchard (Cher). ⁽²⁾ » Ce décret de naturalisation lève toute ambiguïté puisqu'Ignace KILAN est chef de chantier et réside à Saint-Doulchard (18) en 1946. Note pour plus tard : consulter ce dossier de naturalisation aux Archives nationales à Pierrefitte, en même temps que le dossier du fonds de Moscou.

Ainsi, la pêche a été, pour ainsi dire, miraculeuse puisque nous savons, après quelques minutes de recherches que :

- Ignace KILAN est né le 25 janvier 1897 à Dankow (Pologne) ;
- il est décédé en 1964, probablement à Saint-Doulchard, au vu de sa tombe ;
- il est chef de chantier à Saint-Doulchard en 1946 ;
- il est naturalisé en 1946 ;
- il a épousé Françoise KOWALCZYK, née le 17 décembre 1894 à Dankow et décédée en 1963, probablement à Saint-Doulchard.

Le fait qu'Ignace a, semble-t-il, passé l'essentiel de sa vie à Saint-Doulchard nous encourage à nous tourner vers les recensements. Mais, auparavant, poursuivons nos recherches dans les bases de données généalogiques.

3- Filae

La recherche globale KILAN dans Filae suggère 152 résultats, lesquels tombent à 2 lorsque l'on saisit KILAN Ignace. Ces deux résultats ont trait à la naturalisation déjà connue.

4- MyHeritage

8 448 résultats sont proposés par le site à la simple saisie du nom KILAN ! Cela n'a rien d'étonnant car MyHeritage est davantage implanté en Europe, et en particulier en Pologne, que Geneanet ou Filae. L'ajout du prénom Ignace fait chuter le score : il ne reste plus qu'un résultat relatif à la naturalisation déjà découverte.

Résumons à ce stade l'état de nos recherches. Nous disposons de données précises concernant le couple Ignace & Françoise KILAN. Néanmoins, ils n'apparaissent dans aucun arbre généalogique en ligne et nous ne disposons d'aucun renseignement relatif à leurs enfants et descendants. Étant donné qu'ils sont tous deux décédés avant 1970, le fichier de l'INSEE ne sera, pour l'instant, d'aucun secours. Il nous faut donc, comme l'indique la check-list, procéder à un retour aux sources.

Étape 2 : rechercher les enfants

Parmi les fonds susceptibles de nous livrer les noms de leurs enfants, seuls les recensements et la presse ancienne sont en ligne ⁽³⁾. Nous nous tournons en priorité vers cette dernière qui présente l'avantage de pouvoir mener une recherche par mot-clé.

5- Gallica & RetroNews

La recherche par proximité *Je cherche le terme KILAN à une distance maximale de 100 mot(s) du terme suivant : Doulchard* ne délivre aucun résultat dans Gallica et nous renvoie vers RetroNews et le journal *La Dépêche du Berry*. Au sein de la recherche avancée de RetroNews, à l'aide des critères *Tous ces mots : KILAN* et *Titre de publication : La Dépêche du Berry*, nous obtenons 16 résultats, que nous trions par date croissante. La pioche est bonne car dix résultats sont intéressants :

- 17/01/1932 : naissance de Maria KILAN à Bourges ;
- 25/02/1932 : naissance d'Eveline Christiane KILAN à Saint-Doulchard ;
- 23/09/1933 : naissance d'Hélène KILAN à Vierzon-Forges ;
- 26/10/1933 : naissance de Lucien Clément KILAN à Argent-sur-Sauldre ;
- 23/03/1935 : naissance d'Henryk KILAN à Vierzon-Forges ;
- 06/07/1936 : CEP d'une fille KILAN à Argent-sur-Sauldre (i.e. née vers 1922-1924) ;
- 15/08/1936 : mariage de Marianne KILAN avec Camille François MARIER de Bourges ;
- 22/08/1936 : mariage de Marianne KILAN repasseuse à Argent-sur-Sauldre avec le précédent ;

les réseaux sociaux

- 07/07/1941 : mention d'Evelyne KILAN, jeune fille ;
- 15/07/1941 : mariage de Janine KILAN, repasseuse à Saint-Doulchard avec Jacques-Henri GOURTAY.

L'analyse de l'intervalle des naissances ne laisse aucun doute : il y a plusieurs foyers KILAN dans le Cher à cette époque. Parmi ceux-ci figure peut-être le couple Ignace & Françoise.

6- Recensements

L'analyse des recensements permettra sans doute de lever le voile. C'est naturellement vers le recensement de Saint-Doulchard que nous nous tournons. Celui de 1936 compte 35 vues, soit 70 pages. Même si ce nombre reste raisonnable, nul besoin de perdre un temps précieux à parcourir tous les noms. Deux astuces sont à notre disposition :

- parcourir uniquement les noms de rue puisque nous connaissons l'adresse exacte de la famille grâce à la presse ancienne (deuxième intérêt d'avoir débuté par cette source). Le risque n'est néanmoins pas nul que la famille réside à une autre adresse lors de l'établissement du recensement ;
- consulter uniquement la colonne nationalité et ne s'intéresser qu'aux rares lignes dont la nationalité n'est pas française.

Malheureusement, Ignace et Françoise n'y figurent pas ! Après réflexion, nous constatons dans les articles de presse précédents que deux filles KILAN résident à Argent-sur-Sauldre en 1936. Eureka ! En vue 35/43, la famille recherchée apparaît. Elle comporte trois enfants : Sophie née en 1919 à Dankow, Janine née en 1923 à Dankow et Eweline née en 1932 à Saint-Doulchard. Nous retrouvons également cette famille dans le recensement de 1931 à Saint-Doulchard en vue 12/33 : Zofia née en 1919 à Dankow et Janina née en 1923 à Dankow. Par ailleurs, un frère d'Ignace, Tomasz, né en 1901 à Dankow, fait son apparition. Ainsi, nous savons à présent qu'Ignace (1897-1964) et Françoise (1894-1963) ont au moins trois filles :

- Zofia / Sophie née en 1919 à Dankow ;
- Janina / Janine, née en 1923 à Dankow, ayant obtenu son CEP en juillet 1936 et mariée en juillet 1941 avec Jacques-Henri GOURTAY ;
- Éveline Christiane, née en février 1932 à Saint-Doulchard, laquelle est citée en 1941. Peut-être ont-ils eu une autre fille Marianne, mariée en août 1936, avec Camille François MARIER ?

Munis de ces éléments, entamons une nouvelle boucle de recherche à partir des enfants, conformément à la check-list : bases généalogiques, fichier des décès de l'INSEE, bases de défunts, avis de décès en ligne, registres originaux...

7- Geneanet

La recherche KILAN entre 1890 et 2022 délivre 95 résultats dont :

- le décès d'un enfant en 1953 à Paris du couple GOURTAY & KILAN ;

- les dates et lieux de naissance et de décès de Sophie (1919-1999), Janine (1923-2012) et Evelina Christiane (1932-2019) et de l'éventuelle fille Marianne (1917-1994) d'après le fichier de l'INSEE ;
- l'avis de décès très complet de Janine KILAN, épouse GOURTAY, lequel cite ses enfants et leurs conjoints (Mireille GOURTAY épouse Sergio CHIERICI, Michel GOURTAY époux Barbara, Liliane épouse Jean-Paul MARTIN) ainsi que ses petits-enfants ! Note pour plus tard : rechercher ces personnes sur Internet et les réseaux sociaux ;
- un arbre en ligne citant, de manière isolée, la référence du mariage du couple MARIE / KILAN.

8- Filae

L'analyse des 152 résultats KILAN permet de retrouver les données issues du fichier de l'INSEE ainsi que quelques avis de décès peu instructifs. En outre, un arbre en ligne révèle qu'Évelyne KILAN, née en 1932 à Saint-Doulchard s'est mariée avec Paul FAUCHER, né en 1920 et a eu une fille mariée avec un certain FAUXNOM⁽⁴⁾. Le couple a un garçon et une fille et les années et lieux de naissance de toutes ces personnes sont indiqués.

9- MyHeritage

Plusieurs recherches successives combinant les prénoms Sophie, Janine et Marianne au nom KILAN restent infructueuses. En revanche, notre persévérance est récompensée avec la dernière fille : Évelyne FAUCHER (née KILAN) apparaît dans quatre arbres généalogiques différents, dont les données contemporaines sont, malheureusement pour nous, masquées. Qu'importe, voilà quatre descendants ou parents potentiels à contacter via la messagerie interne du site !

10- Recherches complémentaires

Il est temps à présent de dresser l'arbre généalogique en indiquant tous les renseignements glanés ça et là. Les lacunes sautent alors aux yeux. Des recherches additionnelles dans le fichier de l'INSEE ou la presse ancienne permettent de compléter les dates et lieux de naissance de conjoints (GOURTAY, CHIERICI, MARIER), de découvrir la date et le lieu de naissance de Mireille GOURTAY, etc.

11- Demande des actes d'état civil

Forts de toutes ces dates, nous pouvons à présent demander en ligne tous les actes de

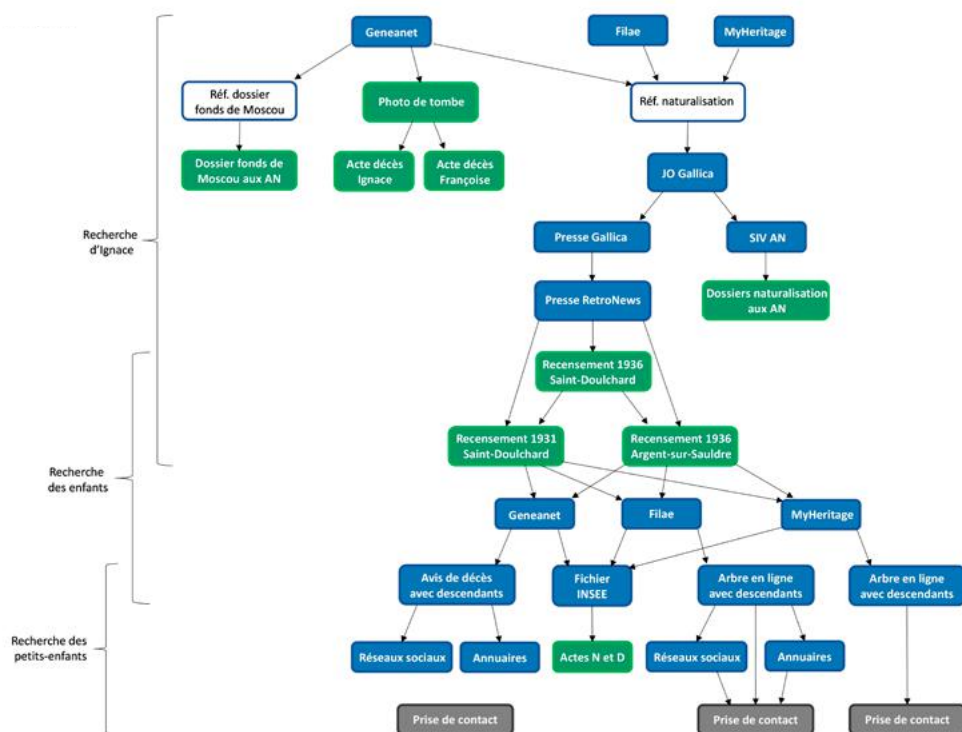
1) Cet exemple montre que l'indexation automatique n'est pas dénuée d'erreurs et qu'il faut toujours recourir à plusieurs combinaisons de mots-clés lors de ses recherches.

2) Les plus curieux se demanderont certainement pourquoi les dates de naissance indiquées ressemblent à des intervalles : 13-25 et 5-17. Il s'agit des jours de naissance, exprimés respectivement dans les calendriers julien et grégorien. Car si la France fait partie des premiers pays à avoir adopté le calendrier grégorien, d'autres ont fait la bascule très tardivement !

3) Nota : les actes de naissance, établis en Pologne, ne seront d'aucune aide pour reconstituer la descendance puisqu'ils ne comporteront certainement pas de mention marginale. En revanche, ils seraient précieux pour une généalogie ascendante, sans compter qu'ils figurent en ligne sur le site FamilySearch.

4) Le nom réel n'est pas communiqué pour préserver leur vie privée bien que toutes les données les concernant figurent en libre accès sur Internet.

Cheminement de l'enquête



naissance et de décès des différents membres de la famille. L'acte de décès de Marianne KILAN (1917-1994) confirmera qu'elle est issue d'Ignace et Françoise.

Étape 3 rechercher les coordonnées des descendants vivants

12- Recherche de la famille FAUXNOM / FAUCHER

La simple saisie "FAUXNOM FAUCHER" dans Google permet de retrouver instantanément la trace de leur fils grâce à une interview en ligne, qui permet d'estimer son année de naissance et qui le dit fils d'une mère franco-polonaise. De fil en aiguille, nous dénichons son profil sur Copains d'avant et LinkedIn et déterminons ainsi sa ville d'origine et sa résidence actuelle. Nous découvrons ensuite la trace de son père sur Societe.com comme dirigeant de quatre entreprises. Quant à la fille, une seule personne dont l'identité correspond réside en France sur LinkedIn. C'est bien celle que nous recherchons puisqu'elle a étudié dans le même lycée que celui indiqué sur le profil Copains d'avant de son frère. Son compte Twitter étant précisé sur son profil LinkedIn, nous le parcourons et analysons en particulier ses abonnés, parmi lesquels figure un certain FAUCHER. Celui-ci n'a publié que deux tweets dont un faisant référence à une ville particulière. Or, après quelques recherches sur Facebook, nous retrouvons le profil d'un certain FAUCHER, résidant dans cette ville... lequel compte parmi ses amis les divers membres de la famille FAUXNOM !

Reste à consulter ces différents profils pour approfondir nos connaissances sur cette famille.

13- Recherche de la famille GOURTAY

Mireille et Michel GOURTAY sont absents des Pages blanches. Nous y retrouvons toutefois les coordonnées de Michel, enregistré sous le nom de sa femme Barbara, et celles de leur fille Karen dans la même ville. Par ailleurs, les coordonnées d'une certaine Mireille GOURTAY apparaissent sur le site genealogic.review.

Étape 4 : contacter ces descendants

Grâce à ces différentes recherches dans les annuaires et les réseaux sociaux, il ne reste plus qu'à contacter les descendants vivants d'Ignace, que ce soit par téléphone, via les messageries internes des réseaux sociaux ou via la messagerie interne de MyHeritage, en veillant à appliquer les méthodes évoquées aux pages 17 à 19.

Étape 5 : Approfondir nos recherches aux archives

Enfin, nous pouvons compléter notre enquête en consultant le dossier de naturalisation d'Ignace et sa femme, ainsi que leur dossier dans le fonds de Moscou. Ces documents d'une grande richesse nous permettront de reconstituer tout leur parcours depuis leur arrivée en France jusqu'à leur naturalisation en 1946, de connaître les noms de leurs parents, de découvrir des photos du couple et de leurs enfants, etc. Par ailleurs, le dossier de naturalisation fera référence aux dossiers de naturalisation des enfants et de fil en aiguille, c'est toute la vie de cette famille polonaise qui nous sera restituée ! ■■■

Le plus beau reste à découvrir

« *Puisqu'il est des vivants, ne songez plus aux morts* » nous dit Jean de La Fontaine dans son poème La Jeune Veuve. « *Hérésie !* » s'offusque le généalogiste, qui se range plus volontiers du côté de saint Augustin et de sa maxime : « *Les morts ne sont vraiment morts que lorsqu'il n'y a plus personne pour penser à eux.* » À l'instar d'Orphée bravant tous les obstacles pour ramener sa tendre Eurydice dans le monde des vivants, le généalogiste s'évertue à faire revivre chacun de ses ancêtres ou, tout du moins, à immortaliser leurs noms et ceux de leur famille. Et il ne se prive pas, pour sa part, de se retourner... que ce soit vers un papier de famille, une photo sépia ou un registre ancien. À vrai dire, surtout et avant tout vers un registre ancien.

Il semble en effet que, comme le bon vin, plus le registre est âgé plus il est grisant. Plus l'aïeul est ancien, plus il est vénérable. Obnubilé par cette mission de résurrector, le généalogiste cherche, creuse, fouille dans toutes sortes d'archives séculaires... au risque de prendre le contre-pied absolu du conseil de La Fontaine. Il applique alors la maxime opposée : « *Puisqu'il est des morts, ne songez plus aux vivants* ».

Or, qui mieux que le généalogiste est à même de narrer la vie de ses parents et de ses grands-parents ? De collecter les précieux souvenirs oraux et les anecdotes familiales ? De rassembler, classer et numériser les papiers et photos de famille ? D'associer à chaque visage un nom et à chaque nom un visage ? De concilier légendes transgénérationnelles et faits réels ? Et enfin, de transmettre tout cela ? Bref, qui mieux que le généalogiste peut jouer ce rôle essentiel de gardien du temple familial ?

Cette mission, si vous l'acceptez, suppose de s'intéresser tant aux vivants qu'aux morts (pourquoi les opposer finalement ?), tant aux anciens qu'aux cousins, tant aux ancêtres qu'aux collatéraux. Car ils sont tous intimement liés. Car chaque membre de votre famille détient une pièce du puzzle, une pièce d'un puzzle dont la taille et la richesse dépasseront, croyez-moi, toutes vos espérances. Lorsque je me suis focalisé sur la généalogie descendante contemporaine, jamais je n'aurais imaginé, après déjà plus de vingt années de recherches généalogiques classiques approfondies, être

récompensé par tant de surprises et par tant de découvertes.

En effet, si je ne m'étais pas lancé dans la quête de mes cousins éloignés, jamais je n'aurais découvert et recueilli autant de photos de famille anciennes. Jamais je n'aurais osé espérer retrouver et identifier des photos de plusieurs grands-parents de mes arrière-grands-parents. Jamais je n'aurais découvert comment mes arrière-grands-parents s'étaient rencontrés. Jamais je n'aurais appris les circonstances de la mort d'un grand-père d'un arrière-grand-père pendant la Guerre 14-18. Jamais je n'aurais su qu'une grand-mère de mon arrière-grand-père était surnommée « l'Ange de Pouillon » pour sa gentillesse. Jamais je n'aurais soupçonné l'existence ni retrouvé la trace d'un cylindre en bois contenant les papiers militaires du grand-père de mon arrière-grand-mère. Jamais je n'aurais décelé que ce même aïeul avait participé à la guerre des Dix Ans à Cuba. Jamais je n'aurais découvert qu'une arrière-grand-mère d'une arrière-grand-mère, une fois veuve, avait abandonné ses enfants et était partie « refaire sa vie » avec un amant dont elle a eu deux enfants insoupçonnés. Jamais je n'aurais découvert qu'un arrière-grand-père d'une arrière-grand-mère souffrait du diabète et avait transmis sa maladie à plusieurs de ses descendants jusqu'à nos jours. Jamais je n'aurais obtenu la photo de la tombe au Maroc de la grand-mère d'une arrière-grand-mère. Etc.

Que de récompenses ! Je ne saurais les lister intégralement car là n'est pas mon point. Ces quelques exemples formulent simplement une promesse. La promesse de savoureuses découvertes, de nombreuses surprises et de formidables rencontres. La promesse d'un voyage familial sans précédent, non pas ascendant mais transversal, dans l'incroyable diversité de toutes ses branches. Puisse ce guide être votre passeport pour ce voyage. ■

Tony Neulat

